



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2000**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 14

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 14

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2000**



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2000		
I. Organisation de la session.	1–5	2
A. Ouverture de la session.	1–3	2
B. Adoption de l'ordre du jour	4–5	3
II. Travaux du Conseil d'administration.	6–134	4
A. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2000.	6–12	4
B. Questions intéressant le programme	13–90	5
C. Plan de financement pluriannuel	91–104	26
D. Réunion d'annonce de contributions	105–110	31
E. Rapport de la Directrice générale (première partie) : rapport annuel au Conseil économique et social.	111–119	32
F. Rapport de la deuxième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé	120–129	34
G. Questions diverses	130	36
H. Clôture de la session	131–134	36
III. Réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial	135–154	37
Deuxième partie		
Session annuelle de 2000		
I. Organisation de la session.	155–160	44
A. Ouverture de la session.	155–158	44
B. Adoption de l'ordre du jour	159–160	45
II. Travaux du Conseil d'administration.	161–336	46
A. Rapport de la Directrice générale (Part II)	161–179	46
B. Résumé des examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays	180–244	51
C. Engagements collectifs de l'UNICEF dans les situations d'urgence	245–255	67
D. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants	256–274	69

E.	Les nouveaux problèmes des enfants au XXIe siècle.	275–293	73
F.	Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (2001).	294–302	76
G.	Modifications proposées au mode d'établissement du budget.	303–308	78
H.	Rapport concernant les visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration	309–317	79
I.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF.	318–319	82
J.	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000	320–322	82
K.	Questions diverses	323–333	83
L.	Clôture de la session.	334–336	85

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2000

I.	Organisation de la session.	337–343	88
A.	Ouverture de la session.	337–341	88
B.	Adoption de l'ordre du jour	342–343	89
II.	Travaux du Conseil d'administration.	344–456	90
A.	Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF.	344–392	90
B.	Questions de santé.	393–401	103
C.	Exposé oral sur les décisions prises par le Conseil économique et social	402–410	105
D.	Plan à moyen terme pour la période 2000-2003	411–420	107
E.	Rapport oral sur la mise en oeuvre du système modifié d'allocation des ressources ordinaires aux programmes	421–428	110
F.	Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.	429–431	111
G.	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes	432–439	112
H.	Programme de travail pour 2001	440–441	113
I.	Questions diverses	442–451	114
J.	Clotûre de la session.	452–456	116

Annexes

I.	Contributions des gouvernements à la masse commune des ressources pour les exercices 1998 à 2000 et montants indicatifs des contributions pour 2001 et 2002	117
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2000.	125

Première partie
Première session ordinaire de 2000

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 31 janvier au 3 février 2000

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

Élection du Bureau pour 2000

1. Élu lors d'une séance préliminaire tenue au Siège de l'ONU le 17 janvier 2000, le Bureau du Conseil d'administration pour 2000 se composait comme suit :

<i>Président :</i>	S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh)
<i>Vice-Présidents :</i>	Mme Lala Ibrahimova (Azerbaïdjan) S. E. M. Alberto Salamanca (Bolivie) M. Luc Schillings (Pays-Bas) S. E. M. Mubarak Hussein Rahmtalla (Soudan)

Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

2. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la première session du nouveau millénaire tenue par le Conseil d'administration, un tournant pour l'UNICEF, dont on avait davantage besoin encore, puisque l'on attendait plus que jamais de cette organisation qu'elle transforme la vie de millions d'enfants dans le monde entier. À ce propos, il a souligné qu'il importait que soient poursuivis entre le secrétariat et le Conseil d'administration des contacts d'ordre technique réguliers qui permettent de maintenir et d'améliorer l'efficacité de l'UNICEF. Les activités du Conseil d'administration en 2000 étaient essentielles pour l'UNICEF, qu'elles guideraient dans les préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale devrait tenir en 2001 pour faire le point sur les engagements qui avaient été pris envers les enfants de la planète 10 ans auparavant, lors du Sommet mondial pour les enfants. Le Président a par ailleurs évoqué deux des plus grands atouts de l'UNICEF : son personnel aussi talentueux que dévoué, et la richesse et la pertinence de ses programmes. En conclusion, il a rendu un hommage spécial à Jim Grant, qui avait joué un rôle décisif dans nombre des programmes majeurs de la décennie écoulée et dans de nombreux programmes dont l'UNICEF assurerait le suivi en 2001. (Voir le document E/ICEF/2000/CRP.1 pour le texte intégral de la déclaration du Président en anglais.)

3. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice générale a remercié la Directrice générale adjointe de l'avoir représentée lors de la première journée de la session alors qu'elle se trouvait au Forum économique mondial à Davos (Suisse), où l'UNICEF avait participé au lancement officiel du Défi des enfants, première initiative de l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins récemment constituée. Elle a salué les nouveaux membres du Bureau et a officiellement présenté les deux nouveaux Directeurs généraux adjoints, Kul Gautam, chargé des alliances et des ressources, et André Roberfroid, chargé des programmes et de la planification des stratégies. La Directrice générale a évoqué les signes encourageants qui permettaient d'espérer que les droits des enfants deviendraient une réalité dans les faits et dans les législations; elle a souligné que, malgré le fait que de graves problèmes sur le plan humanitaire et sur le plan du développement menaçaient la survie et le bien-être des enfants, les priorités de l'UNICEF restaient fermement ancrées dans la santé et la nutrition, la protection des enfants contre la violence et l'exploitation, l'éducation de base, et l'accès immédiat à l'eau salubre et à des ins-

tallations sanitaires adéquates. L'UNICEF devait ses succès au fait qu'il avait su donner la priorité au bien-être de l'« enfant dans son intégrité », ce qui lui avait conféré une force morale à l'échelle mondiale et lui avait fait remporter des victoires qui auraient été inconcevables quelques décennies auparavant. Avec l'aide du Conseil d'administration, l'UNICEF allait poursuivre son chemin à travers ce siècle tout neuf, qui n'était certes pas exempt de problèmes redoutables. (Voir le document E/ICEF/2000/CRP.2 pour le texte intégral de la déclaration de la Directrice générale.)

B. Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session, tels qu'ils figurent dans les documents E/ICEF/2000/2 et Corr.1, ont été adoptés. L'ordre du jour contenait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session :
 - b) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
- Point 3 : Rapport de la Directrice générale (Part I) : Rapport annuel au Conseil économique et social
- Point 4 : Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP), et du Programme alimentaire mondial (PAM)
- Point 5 : Plan de financement pluriannuel
- Point 6 : Réunion consacrée au financement
- Point 7 : Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2000
- Point 8 : Questions relatives au Programme :
 - a) Notes de pays
 - b) Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources
- Point 9 : Rapport de la deuxième réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé
- Point 10 : Questions diverses
- Point 11 : Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

5. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 68 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. Par ailleurs, trois organismes des Nations Unies, deux institutions spécialisées, quatre organisations non gouvernementales (ONG), quatre comités nationaux pour l'UNICEF, la Palestine, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avaient également présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2000

6. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget pour 2000 de la Division du secteur privé (E/ICEF/2000/AB/L.1). Le rapport y afférent a été présenté par le Directeur de la Division qui a également fait un tour d'horizon des résultats obtenus par la Division et des activités qu'elle avait menées en 1999, et présenté les tendances en matière de recettes et les stratégies de la Division pour 2000. Il s'agira en l'occurrence de donner essentiellement la priorité à la collecte de fonds privés, d'imprimer un nouvel élan à la vente de cartes, d'établir des alliances avec des entreprises, d'axer les efforts sur les investissements dans les marchés nordiques et de mettre en place des projets pilotes dans le domaine du commerce électronique.

7. La majorité des délégations qui ont pris la parole se sont déclarées satisfaites du plan de travail et du projet de budget. Cependant, certaines ont manifesté leurs préoccupations, considérant que les projections à moyen terme de ventes de cartes étaient trop optimistes. Le Directeur a remercié les membres du Conseil d'administration qui ont reconnu que les campagnes de vente de cartes avaient contribué à donner à l'UNICEF une véritable image de marque reconnue dans la plupart des pays. Il a en outre expliqué que les prévisions à moyen terme étaient fondées sur les potentialités présentes et prévues des futurs marchés.

8. Un certain nombre de questions soulevées par les délégations ont porté sur la présentation du plan de travail et du projet de budget. On s'est accordé à souligner que le document s'était considérablement amélioré au cours des dernières années, mais il était encore possible d'en renforcer la transparence. Ainsi, deux délégations ont souligné qu'il fallait que le document comprenne une évaluation de l'échelle des risques concernant les projections de recettes, et une autre délégation a suggéré que l'on sépare les tendances en matière de recettes qui concernent les comités nationaux et celles qui intéressent les bureaux extérieurs.

9. Un intervenant a demandé s'il était possible que le Conseil d'administration examine le plan de travail et le projet de budget de la Division avant le début de l'exercice financier. Le Directeur a répondu que cette proposition devait être étudiée de près et tous ses avantages et ses inconvénients pesés, et a souligné notamment que la base de comparaison concernant le plan de travail serait moins fiable, vu qu'une présentation anticipée ne permettrait pas d'obtenir d'informations précises concernant l'état d'avancement des activités de l'année en cours.

10. Répondant à une question concernant l'élargissement à de nouveaux marchés des activités de l'UNICEF relatives à la vente de cartes et de produits et à la collecte de fonds, le Directeur a dit que la Division du secteur privé était d'ores et déjà prête à étudier toutes les possibilités génératrices de recettes et prendrait en considération toute proposition sérieuse provenant des bureaux régionaux et de pays de l'UNICEF. La décision de pénétrer tel ou tel marché serait uniquement fondée sur les potentialités de rendement de l'investissement et sur la conjoncture économique générale.

11. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a déclaré que ces derniers, en tant que partenaires principaux de la Division, partageaient les préoccupations soulevées par la diminution des recettes et a par conséquent évoqué la nécessité de pénétrer de nouveaux marchés. Ce faisant, l'UNICEF s'ouvrirait de nouvelles possibilités de croissance. Le représentant a noté l'appui croissant du Conseil d'administration.

12. Une question a été posée sur le point de savoir si le partenariat avec la FIFA ne risquait pas de ternir l'image de l'UNICEF, vu l'utilisation bien connue de la main-d'oeuvre enfantine dans la fabrication de ballons de football : le Directeur a répondu que ce partenariat avait été établi à l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et qu'il ne pouvait manquer d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'UNICEF de promouvoir ses objectifs et ses principes, y compris la lutte contre l'exploitation des enfants. Le Directeur a également déclaré que la FIFA était consciente de la situation et qu'elle souhaitait coopérer avec l'UNICEF pour y remédier. (Voir à l'annexe II, décision 2000/1, le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

B. Questions intéressant le programme

Introduction

13. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les 18 notes de pays concernant les programmes de coopération appelés à être lancés en janvier 2001. Ces notes ont été soumises au Conseil d'administration pour commentaires, et ceux-ci seront communiqués aux bureaux extérieurs intéressés et pris en considération dans l'établissement des recommandations finales relatives aux programmes de pays. Il a en outre présenté le document contenant des recommandations, pour approbation, concernant l'allocation de fonds supplémentaires, prélevés sur la masse commune des ressources à 10 programmes de pays pour lesquels le solde des montants approuvés au titre de la masse commune des ressources était insuffisant pour assurer leur financement jusqu'à la fin de leur cycle de programmation, ainsi que la prolongation d'un an des cycles de programmation de deux programmes de pays (E/ICEF/2000/P/L.19).

14. Il a indiqué que les notes de pays avaient été établies en consultation étroite avec les partenaires nationaux et reposaient sur les conclusions des dernières analyses de la situation des femmes et des enfants, les résultats des examens à mi-parcours, les expériences acquises et les enseignements tirés de l'évaluation des programmes de coopération en cours. Ces notes représentaient un large éventail d'approches stratégiques, qui découlaient de la grande diversité des situations des femmes et des enfants dans les différents pays. Elles rendaient compte des priorités majeures des pays et des objectifs stratégiques du système des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, là

où celui-ci était en place, et elles incorporaient dans les programmes de coopération certains aspects de l'approche fondée sur les droits de l'homme. En outre, les notes de pays mettaient tout particulièrement l'accent sur les différentes étapes du cycle de vie des enfants, en prévision de l'orientation attendue du nouveau Programme mondial en faveur des enfants, et elles soulignaient l'appui expressément apporté par l'UNICEF à l'approche sectorielle et aux réformes par secteur, là où celles-ci avaient été lancées par les partenaires nationaux.

15. Le Directeur a signalé que les notes de pays incorporaient une double démarche, en combinant l'action en faveur de l'élaboration de politiques et des prestations de services à l'échelle nationale et une action directement axée sur les familles et les communautés particulièrement marginalisées ou appauvries. Il a signalé en conclusion deux domaines sensibles où, par le biais des nouveaux programmes de coopération, l'UNICEF visait à intensifier ses efforts d'aide aux enfants et aux femmes dont les droits étaient particulièrement menacés : la lutte contre le VIH/sida et l'incorporation de composantes du programme et d'activités faisant appel à la collaboration des organismes des Nations Unies, dans le but de renforcer la capacité d'intervention et de réaction face à des situations d'instabilité et de crise.

16. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont signalé que la qualité des notes de pays était variable et suggéré que l'on prête une plus grande attention à une cohérence d'ensemble et une présentation uniformisée. Certaines notes de pays envisageaient des interventions dans un trop grand nombre de domaines, vu les ressources escomptées et les locaux dont dispose l'UNICEF, d'où une hiérarchisation inadéquate des choix. Le Directeur s'est félicité de ces commentaires et a ajouté que le secrétariat avait mis au point des directives visant à améliorer la cohérence et la qualité des notes. Il a donné aux délégations l'assurance que le secrétariat reviendrait sur cette question pour répondre plus efficacement à leurs préoccupations.

17. Plusieurs membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'adoption systématique, dans certaines notes de pays, d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre des programmes en coopération. On s'est également félicité que l'accent ait été particulièrement mis, le cas échéant, sur un dialogue de fond axé sur les droits de l'homme et que l'on ait soutenu des politiques soucieuses des droits de l'enfant. Toutefois, certains intervenants ont signalé qu'un problème continuait à se poser à l'UNICEF : préciser de façon plus spécifique comment l'approche fondée sur les droits de l'homme avait influé sur les stratégies et la teneur des programmes. Il a été également suggéré que les documents afférents aux programmes de pays pourraient fournir une indication, lorsque cela est possible, sur les questions prioritaires concernant les droits des femmes et des enfants que l'on envisageait d'aborder par le biais du dialogue et de la promotion. Le Directeur a expliqué qu'une approche fondée sur les droits de l'homme répondait à un cadre d'ensemble et que l'UNICEF s'occupait des causes profondes. L'UNICEF voyait les enfants non seulement comme des bénéficiaires, mais aussi comme des participants et des partenaires dans cette approche.

18. On s'est réjoui de voir l'importance accrue accordée aux effets du VIH/sida sur les enfants et les femmes, dans une perspective du respect des droits de la personne humaine. Un intervenant a voulu savoir ce que l'UNICEF faisait pour aider les orphelins du sida et pour protéger les nouveau-nés de mères contaminées par le VIH. Le Directeur a répondu que cette question serait traitée en plus grand détail par les directeurs régionaux dans leurs présentations.

19. Commentant un certain nombre de notes de pays, des intervenants se sont montrés préoccupés par la faiblesse des analyses de la coopération mondiale en faveur du développement international, surtout dans les domaines du développement social, ainsi que par l'absence de toute analyse des incidences de l'élargissement de l'aide au développement sur les priorités stratégiques de l'UNICEF en matière de coopération. On a par ailleurs considéré que l'analyse spécifique des partenariats dans les domaines où l'UNICEF apportait son soutien, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et des organisations bilatérales, laissait à désirer dans certains cas. Le Directeur a signalé qu'il importait de faire état des partenariats à l'échelle des pays et il a en outre reconnu qu'il fallait le faire avec plus de précision dans les notes de pays. Il a garanti que ces partenariats seront particulièrement mis en évidence dans les rapports sur les programmes de pays qui seraient soumis au Conseil en septembre.

20. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont estimé que le rôle de l'UNICEF vis-à-vis des approches sectorielles actuellement utilisées dans les pays, de la réforme sectorielle et des programmes d'investissements sectoriels n'était pas clairement défini dans certaines notes de pays. Dorénavant, on attend de l'UNICEF qu'il se fixe un rôle précis de participation future aux approches sectorielles, conformément à son mandat en faveur des droits de l'enfant, et que ce nouveau rôle soit explicitement exposé dans les documents futurs concernant les programmes. À cet égard, le Directeur a assuré que l'UNICEF accordait une grande importance aux approches sectorielles et aux programmes sectoriels d'investissements, qu'il y avait collaboré à des degrés divers et s'efforçait d'apporter une valeur ajoutée aux processus correspondants.

21. Des commentaires similaires ont été formulés en ce qui concerne la nécessité de clarifier le rôle de l'UNICEF dans le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les pays où celui-ci était en place, ainsi que la nécessité de lancer de nouveaux programmes de coopération afin de montrer comment les conclusions des évaluations de programmes, les enseignements acquis, les analyses portant sur la situation des femmes et des enfants, l'augmentation des bilans communs de pays avaient influé sur le choix des priorités stratégiques et des grands domaines d'intervention. Il a été signalé que dans de nombreux cas, la présentation des enseignements tirés laissait à désirer et que la mise à profit de ces enseignements pour définir la stratégie proposée n'était pas claire. Le Directeur a dit que le secrétariat s'efforcerait d'inclure davantage de données dans les rapports sur les programmes de pays ainsi que dans les futures notes de pays.

22. Il a été suggéré que les documents relatifs aux programmes devraient indiquer comment les réalisations des programmes et les objectifs des projets seraient suivis, et présenter au moins certains des principaux indicateurs, les activités d'évaluation et les systèmes de collecte de données utilisés pour suivre les progrès et les principaux résultats dans les grands domaines où l'UNICEF apportait une aide sur le plan de la coopération. Il semble que ce point soit particulièrement important lorsque l'UNICEF est un des participants à une approche sectorielle.

23. En réponse à une question sur les affectations de fonds aux budgets des programmes, le Directeur a expliqué que les fonds prélevés sur la masse commune des ressources étaient affectés conformément au système approuvé par le Conseil d'administration. Le montant des autres ressources était déterminé de façon pragmatique en tenant compte d'éléments divers tels que l'importance des allocations

précédentes, les anticipations sur la réception des fonds et le niveau d'utilisation des fonds.

24. Un membre du Conseil d'administration a noté que l'UNICEF n'était pas présent dans son pays. Le Directeur a pris acte de sa préoccupation et l'a rassuré que l'UNICEF examinerait soigneusement la question.

25. En conclusion, le Directeur a remercié les délégués de la franchise de leurs observations, dont il a répété qu'elles seraient prises en considération dans les rapports finals des programmes de pays. Il a invité les membres du Conseil d'administration à traiter directement de ces problèmes et d'autres questions avec le secrétariat.

Notes de pays

Afrique de l'Est et Afrique australe

26. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a donné un aperçu des activités menées dans la région et a présenté les notes de pays pour le Rwanda (E/ICEF/2000/P/L.1), le Swaziland (E/ICEF/2000/P/L.2) et l'Ouganda (E/ICEF/2000/P/L.3). Il a évoqué la situation des populations vivant dans une région où sévissaient des conflits armés et la pandémie de VIH/sida et indiqué que l'UNICEF avait déployé d'importants efforts de collaboration et de coordination avec l'International Religious Alliance on HIV/AIDS for Africa, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et le groupe thématique sur le VIH/sida relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En Afrique subsaharienne, le VIH/sida représentait une catastrophe sociale qui avait des effets économiques directs et qui menaçait la stabilité politique. Il a indiqué qu'en 1998, le bureau régional avait décidé de réorienter tous les programmes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF afin de les axer sur la lutte contre le VIH/sida et le paludisme. Le cadre de programmation mis au point et testé dans la région combinait droits de l'homme, autonomisation des collectivités et renforcement de la capacité d'intervention en cas d'urgence. Le Directeur régional a conclu en exposant les principaux éléments des trois notes de pays qui correspondaient au cadre de programmation.

27. De nombreuses délégations ont approuvé le fait que l'on ait donné la priorité à la lutte contre le VIH/sida dans la région et ont souligné qu'il importait d'établir des partenariats à cette fin. Le représentant de l'ONUSIDA a exposé la situation catastrophique provoquée par la pandémie de VIH/sida en Afrique et décrit l'action des équipes relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme moyen de renforcer les programmes nationaux de lutte contre le sida. Mention a été faite de la réunion présidée par le Secrétaire général qui avait rassemblé différents partenaires engagés dans la lutte contre le VIH/sida, et de l'attention que le Conseil de sécurité avait récemment accordée à la question. Parlant du risque de transmission du sida de la mère à l'enfant, une délégation a fait observer que c'était là un domaine dans lequel l'UNICEF pourrait intensifier ses efforts de lutte contre le sida. On a toutefois dit que même si la lutte contre le VIH/sida était une priorité importante, il ne fallait pas oublier que les droits de l'enfant continuaient d'être menacés dans les domaines d'intervention traditionnels de l'UNICEF, comme la santé et l'éducation.

28. Plusieurs intervenants ont noté que les documents n'accordaient pas suffisamment d'attention aux approches intersectorielles et aux programmes sectoriels

d'investissement ainsi qu'au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux autres partenariats, et ont souligné qu'il était important que l'UNICEF participe à ces mécanismes. Le Directeur régional a répondu que le Fonds prenait une part active aux discussions relatives aux approches intersectorielles au niveau des pays, et présidait souvent les groupes de travail qui leur étaient consacrés. Il a indiqué que les représentants de l'UNICEF s'étaient efforcés d'intégrer les priorités relatives aux droits de l'enfant dans les approches intersectorielles, et qu'ils continuaient de tirer des enseignements de cette expérience. Une délégation a ajouté que la participation de l'UNICEF aux approches intersectorielles devrait permettre la prise en compte de questions aussi cruciales que le VIH/sida, la malnutrition et la pauvreté.

29. Un certain nombre de délégations ont noté avec inquiétude qu'une grande partie des fonds figurant dans le budget étaient inscrits à la rubrique « Autres ressources » et que leur versement n'était donc pas garanti. Cela était notamment le cas du programme exécuté en Ouganda, dont le financement devait être assuré à 75 % par d'« autres ressources ». On a demandé sur quelle base étaient établies les estimations relatives à ces « autres ressources » et il a été suggéré qu'à l'avenir, les notes de pays mentionnent les montants reçus à ce titre pendant la période couverte par le programme précédent et les domaines auxquels ils avaient été affectés.

30. Un intervenant a fait remarquer qu'aucune des notes de pays n'indiquait comment l'UNICEF aidait les gouvernements à coordonner l'assistance reçue, tâche rendue d'autant plus difficile qu'un grand nombre de ministères étaient concernés et que les moyens financiers étaient limités. Le Directeur régional a expliqué que la coordination de l'aide relevait principalement des pouvoirs publics. Il y avait toutefois une plus grande cohérence dans le système des Nations Unies par le biais du Plan-cadre.

31. Plusieurs délégations ont relevé que l'analyse de la situation figurant dans la note de pays pour le *Rwanda* semblait exagérément optimiste, notamment au sujet de l'amélioration des infrastructures sociales, administratives, judiciaires et économiques et de la croissance rapide de l'économie. Des doutes ont également été émis quant au nombre exact d'enfants touchés par le génocide. On a noté que les dépenses sociales avaient certes augmenté, mais que seul un petit pourcentage était alloué aux soins de santé primaires. On a aussi fait observer que la remise en marche des institutions judiciaires et la participation des organisations de femmes et de jeunes aux élections étaient des événements importants qui auraient mérité d'être mentionnés dans l'analyse. Le Directeur régional a confirmé que la situation au Rwanda avait sensiblement progressé depuis 1994. Il a toutefois reconnu que l'image qu'en donnait la note de pays était peut-être d'un optimisme exagéré. Mais étant donné que les notes de pays étaient limitées quant à leur longueur, elles perdaient en exhaustivité.

32. Plusieurs délégations ont noté que les priorités proposées dans la note de pays pour le Rwanda semblaient relever d'une interprétation très large du mandat de l'UNICEF. Mettant en doute la capacité du bureau de pays à mener à bien un programme aussi ambitieux, elles ont suggéré que l'on retienne un nombre de priorités plus restreint. Une délégation estimait que l'on aurait pu insister davantage sur l'action en faveur des enfants des rues et des enfants soldats. Un intervenant a souligné qu'il faudrait accorder une attention accrue à la collaboration avec les donateurs et aux partenariats avec les organisations non gouvernementales

33. À propos de la note de pays consacrée au *Swaziland*, de nombreuses délégations se sont félicitées de la priorité donnée à la lutte contre le VIH/sida et ont relevé que le programme couvrait tous les secteurs importants. Une délégation a demandé pourquoi les mesures relatives à la lutte contre le VIH/sida n'apparaissaient pas expressément dans le budget. Il a été suggéré d'insister sur les partenariats avec les donateurs locaux.

34. De nombreuses délégations ont approuvé les principaux éléments de la stratégie décrite dans la note de pays pour l'*Ouganda*, à savoir l'autonomisation des collectivités, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation. Un intervenant a émis des réserves quant à la capacité du bureau de pays à gérer le programme et a demandé comment on s'y prendrait pour axer sur les adolescents et les enfants des rues les activités de lutte contre le VIH/sida. Il a aussi fait observer que dans la stratégie proposée, il n'était question ni des faibles taux de vaccination ni des problèmes posés par le faible espacement des naissances et la malnutrition. Plusieurs délégations ont jugé que l'on n'avait pas estimé à leur juste mesure les problèmes relatifs à la santé et à l'éducation, et que les sommes allouées à ces deux secteurs devraient être revues à la hausse. Il a par ailleurs été noté que l'on n'avait pas accordé une place suffisante aux partenariats existant au niveau national. À ce propos, un intervenant a mentionné que son pays appuyait le programme « Perspectives complémentaires pour l'enseignement primaire » en Ouganda dans le cadre du programme sectoriel d'investissement relatif à l'éducation, et se félicitait d'avance à la perspective de collaborer avec l'UNICEF dans ce domaine. Un autre intervenant a souligné l'importance que revêtait l'éducation de base dans la lutte contre le VIH/sida et a indiqué que, de l'avis de l'ambassade de son pays en Ouganda, les différents partenaires étaient associés au processus de planification, bien que la note de pays ait passé ce fait sous silence. Il a également constaté que l'UNICEF participait aux approches intersectorielles, mais que la note de pays n'en parlait pas suffisamment. En réponse à ces observations, le Directeur régional a dit que le programme « Perspectives complémentaires pour l'enseignement primaire » était maintenant appliqué dans l'un des pays voisins, la République-Unie de Tanzanie.

35. Un autre intervenant s'est demandé pourquoi l'on avait jugé bon d'inclure dans la stratégie d'ensemble la capacité d'intervention en cas d'urgence. Le Directeur régional a expliqué que, conformément à ses grandes orientations, l'UNICEF avait intégré cette capacité au programme de pays sous la forme d'une série d'activités de base dont on savait qu'elles seraient nécessaires à un moment ou à un autre. Tant au Rwanda qu'en Ouganda les activités dans le domaine de l'intervention d'urgence étaient combinées avec celles relatives aux droits de l'homme et au renforcement des capacités des collectivités. Le même intervenant a demandé quel était l'impact des cinq programmes nationaux et de quelle manière on pouvait améliorer la situation. Le Directeur régional a indiqué que pour un renforcement soutenu des capacités des collectivités, il fallait agir aux échelons local, régional et national. L'UNICEF avait, à cet effet, identifié des partenaires à différents échelons et formé des facilitateurs.

36. En réponse à une question ayant trait à la manière dont étaient appliqués les enseignements tirés des programmes de lutte contre le VIH/sida dans des pays tels que l'Ouganda, le Directeur régional a cité plusieurs exemples d'activités de sensibilisation qui avaient eu des résultats probants. S'agissant des indicateurs permettant de mesurer les progrès de la lutte contre le VIH/sida, il a indiqué qu'avec ses partenaires de l'ONUSIDA et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au dévelop-

pement, l'UNICEF s'efforçait d'ajouter aux indicateurs habituels des indicateurs sur l'évolution des comportements. Comme dans d'autres domaines de développement tels que la nutrition, il était indispensable d'établir un mécanisme de surveillance à l'échelon des collectivités, et il fallait donc se féliciter de la collaboration qui s'était instaurée avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et d'autres organisations aux fins du renforcement des dispositifs de surveillance de la pandémie de VIH/sida. Le Directeur régional a aussi insisté sur l'importance stratégique que revêtaient les tests de dépistage volontaire, les activités de soutien et l'action en faveur des droits des enfants dont les parents étaient morts du sida, qui étaient autant de nouveaux domaines d'intervention pour l'UNICEF.

37. Une délégation a évoqué le sort des femmes et des enfants enlevés par l'Armée de résistance du Seigneur et a demandé que l'on fasse un large écho à leur situation de sorte que de semblables tragédies ne puissent plus se produire. Le Directeur régional a accueilli favorablement cette proposition et a dit que la récente libération de quelques-uns des enfants était un pas dans la bonne direction et que l'UNICEF entendait poursuivre sur cette voie jusqu'à ce que tous les enfants retrouvent la liberté.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

38. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a présenté les notes de pays sur le Burkina Faso (E/ICEF/2000/P/L.4), le Tchad (E/ICEF/2000/P/L.5) et le Ghana (E/ICEF/2000/P/L.6). Elle a informé le Conseil que les prochains cycles de programmation relatifs aux trois pays seraient harmonisés avec ceux des autres institutions des Nations Unies à partir de 2001. Elle a fait ressortir l'approche stratégique des trois documents, qui accordent une place essentielle aux régions et aux groupes de population très défavorisés. Les trois notes de pays encouragent à adopter, en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'appui à la mise en place de services sociaux de base, des stratégies nationales donnant la priorité à l'égalité d'accès aux services et à l'amélioration de leur qualité. En outre, elles attachent une importance particulière à la prévention du VIH/sida chez les jeunes et de la transmission materno-foetale du virus.

39. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement les notes de pays, faisant observer les avantages d'une approche multisectorielle et géographique. Une délégation a félicité l'UNICEF pour le travail accompli dans les trois pays, surtout dans les domaines de la mobilisation sociale, du développement communautaire et de la protection de l'enfance. Toutefois, les participants se sont déclarés préoccupés par l'insuffisance des capacités locales d'exécuter et de gérer des programmes en faveur de l'enfance. Ils ont demandé qu'à l'avenir, les notes de pays et recommandations relatives aux programmes de pays indiquent comment ce problème serait résolu de façon à encourager les pays à être parties prenantes et pourquoi les objectifs des programmes antérieurs n'ont pas été réalisés.

40. Certaines délégations se sont demandé si les notes de pays présentaient un intérêt pour le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session concernant les recommandations du Secrétaire général relatives à l'Afrique et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. La Directrice générale a répondu en expliquant que le Plan-cadre des Nations Unies était un instrument de planification destiné à donner plus de cohésion aux activités entreprises par le système au niveau des pays, mais qu'il était trop tôt pour évaluer son incidence à

l'échelle mondiale car tous les pays n'avaient pas encore mené à bien toute l'opération. L'Initiative spéciale devrait normalement s'inscrire dans le schéma de planification tracé par le Plan-cadre. La Directrice générale a précisé que le Plan-cadre était fondé sur les priorités nationales et que chacun des bureaux de l'UNICEF au Burkina Faso, au Tchad et au Ghana était engagé dans son propre processus relatif à ce plan.

41. Une délégation a fait valoir la nécessité de renforcer les stratégies de mobilisation des ressources pour obtenir les ressources autres que les ressources ordinaires qui étaient nécessaires aux nouveaux programmes. Elle a également fait remarquer que les projets de budget ne paraissaient pas excessivement ambitieux, au vu des besoins immenses des enfants et des femmes des pays concernés. La consultation régionale sur l'avenir des enfants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, tenue en décembre 1999, avait donné aux gouvernements et à la société civile l'occasion de réaffirmer leurs engagements en faveur de l'enfance. Il restait cependant à définir avec précision le soutien que la communauté internationale était disposée à apporter et à mettre au point un plan de travail permettant de traduire ces engagements par des actes. Une autre délégation a fait observer que la consultation régionale avait été importante dans la mesure où elle avait permis à l'Afrique de se lancer avec un élan renouvelé dans la mobilisation de ses propres ressources et dans la préparation de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants, en 2001. La Directrice régionale partageait ces vues et a informé le Conseil qu'au titre du suivi de la consultation régionale, le Bureau régional prévoyait une autre réunion consacrée à l'élaboration d'un plan d'action pour l'Afrique de l'Ouest sur la base du plan d'action mondial. Elle a confirmé que les résultats de cette réunion constitueraient un apport important pour la session extraordinaire de 2001. Elle a également fait savoir que la région recevait environ 40 millions de dollars sur les ressources ordinaires supplémentaires de l'UNICEF et s'employait à renforcer les capacités humaines en déployant le personnel affecté à la lutte contre le VIH/sida et aux situations d'urgence sur le plan régional et national.

42. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement la stratégie proposée dans la note de pays concernant le *Burkina Faso*. Un intervenant a fait remarquer que, d'une façon générale, la note reflétait les politiques gouvernementales dans les domaines concernés. Néanmoins, il était préoccupé par la tendance à faire exécuter les projets directement par l'UNICEF, sans grande participation du Gouvernement et des organisations non gouvernementales, et souligné l'importance de la participation nationale. Elle a également fait observer que la note de pays ne faisait aucune mention des approches sectorielles élaborées dans le pays et que les interventions de l'UNICEF semblaient être limitées faute de directives venant du siège. La Directrice régionale a assuré que son bureau s'emploierait avec le bureau de l'UNICEF au Burkina Faso à renforcer la collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires pour le développement.

43. Une autre délégation a fait remarquer que la note de pays passait sous silence l'important soutien du Gouvernement à l'éducation et aux secteurs sociaux de base. Elle a déclaré en outre qu'il était indispensable de s'assurer de la compatibilité des programmes et demandé à l'UNICEF comment il tirait parti des programmes sociaux gouvernementaux pour l'ensemble de son programme de coopération. L'intervenant souhaitait savoir comment on évaluait les écoles satellites et ce qu'elles apportaient aux étudiants. S'agissant de la décentralisation, il a souligné

que la ratification des traités relatifs aux droits des enfants et des femmes ne garantissait pas que ces droits soient respectés et que l'UNICEF devrait apporter son appui aux organisations qui s'employaient à défendre ces droits et à dénoncer les violations.

44. S'agissant de la note de pays sur le *Tchad*, une délégation a fait observer que l'approche proposée semblait ambitieuse compte tenu du caractère limité des ressources et de la capacité nationale d'absorption. Elle a également déclaré qu'il était important d'apporter des précisions sur la portée géographique de la stratégie, les dispositions prises relativement à la gestion du programme et le degré de collaboration avec les autres partenaires pour le développement. La Directrice régionale a fait savoir que de plus amples informations seraient données dans les recommandations relatives aux programmes de pays qui seraient présentées au Conseil en septembre.

45. Plusieurs délégations ont fait valoir la haute qualité de la note de pays sur le *Ghana* et relevé le rôle constructif joué par l'UNICEF dans les approches sectorielles adoptées en matière de santé et d'éducation, en particulier concernant les thèmes intersectoriels tels que le VIH/sida, la malnutrition et la pauvreté. La Directrice régionale a répondu en disant que, dans toute la mesure possible, l'UNICEF avait pris part à des approches sectorielles dans la région et s'était employé à resserrer la collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires.

46. Une délégation a fait remarquer que, bien que le bureau de l'UNICEF au Ghana n'ait pas participé au « panier commun » de services de santé, ses politiques sectorielles et sa collaboration avec le Gouvernement, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales et la communauté des partenaires pour le développement étaient exemplaires et devaient servir de modèles. D'autres délégations ont noté avec approbation le fait que les stratégies adoptées présentent un juste équilibre entre les programmes ruraux et communautaires et les efforts en faveur du nord défavorisé.

Amériques et Caraïbes

47. Le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes a présenté les notes de pays sur le Guyana (E/ICEF/2000/P/L.7) et le Pérou (E/ICEF/2000/P/L.8). Il a mis l'accent sur l'Initiative mobilisatrice en faveur des enfants, initiative de dimension régionale visant à accélérer la poursuite des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et à mobiliser les gouvernements et la société dans son ensemble. Il a informé le Conseil que la dixième Conférence ibéro-américaine des chefs d'État qui se tiendrait à Panama en novembre 2000 aurait pour thème central les enfants et les jeunes. Le Directeur régional a parlé de la détérioration de la situation socioéconomique du Guyana et de ses lourdes conséquences sur la vie des enfants et des femmes, et a décrit brièvement le programme proposé. Il a déclaré que, bien que le Pérou ait connu une relance remarquable au cours des années 90, il y avait encore des écarts entre les ethnies et les zones géographiques, des exclus sur le plan social et de graves problèmes tels que le VIH/sida. L'enseignement à tirer des programmes mis en place tant au Guyana qu'au Pérou était que la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants passait par la résolution des problèmes d'inégalité et d'exclusion.

48. De nombreuses délégations ont reconnu que la note de pays sur le Guyana mettait l'accent sur les domaines prioritaires bien que, d'après une délégation, le tableau qu'elle brossait soit exagérément sombre. Une autre délégation a déclaré que

les troubles politiques qui avaient entouré les élections de 1997 avaient sans doute aggravé la situation des femmes et des enfants, mais que celle-ci était aussi imputable aux conditions socioéconomiques générales de la sous-région. Compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels le pays doit faire face, elle a estimé que les crédits proposés étaient insuffisants. Une délégation a déclaré qu'étant donné le niveau de financement proposé, on obtiendrait de meilleurs résultats en centrant les efforts sur un nombre plus restreint de domaines. Un autre intervenant a rendu hommage aux efforts déployés par le Gouvernement pour resserrer les liens entre les secteurs public et privé, en recommandant que l'on s'inspire de cet exemple et que l'on applique des politiques similaires dans toute la région.

49. On a noté avec la plus grande inquiétude le nombre d'enfants touchés par le VIH/sida, surtout au Guyana, et souligné la nécessité d'une action préventive et d'une éducation des jeunes. Certaines délégations ont été d'avis que l'UNICEF devrait apporter davantage de ressources. Une délégation a demandé que la note de pays indique de façon plus précise ce que l'UNICEF se proposait de réaliser dans ce domaine et proposé que le problème du sida soit traité comme un thème intersectoriel au niveau national. L'intervenant approuvait entièrement les efforts entrepris par l'organisation pour traiter ce problème comme un problème mondial. Le Directeur régional a fait observer que le programme portant sur le VIH/sida était en fait hautement prioritaire dans les Caraïbes et en particulier dans le programme de pays relatif au Guyana. L'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec d'autres institutions dans le cadre d'un groupe interinstitutions sur le VIH/sida. Une délégation a estimé que les crédits affectés au programme du Guyana dans les trois domaines des politiques et des droits sociaux, de l'éducation et de la préparation à la vie active et des systèmes locaux de protection coordonnée de l'enfance étaient insuffisants.

50. Plusieurs délégations ont fait part de leur approbation pour les deux notes de pays et les objectifs généraux des programmes. Une délégation a fait l'éloge de certains domaines du programme, les jugeant ambitieux mais réalistes. En revanche, d'autres délégations ont trouvé l'analyse de la situation trop sommaire et plutôt superficielle, en particulier dans le cas du Pérou. Il aurait fallu mentionner le contexte économique dans lequel les activités de l'UNICEF étaient entreprises. En outre, il n'y avait aucune précision quant aux approches adoptées pour l'exécution. La note de pays passait sous silence les aspects sexospécifiques, tels que les barrières empêchant les femmes d'accéder à l'emploi et la faiblesse des taux d'inscription scolaire des filles, surtout dans les régions montagneuses.

51. Prenant la parole au nom des membres de la mission du Conseil d'administration dépêchée au Pérou en 1999, une délégation a appuyé sans réserve la note de pays. L'approche axée sur les droits était particulièrement encourageante et les programmes établis pour appliquer cette stratégie pourraient sans doute servir de modèle. Les initiatives en faveur de l'insertion sociale étaient particulièrement importantes pour assurer la défense des droits des enfants. Une autre délégation a approuvé les activités visant à informer les communautés et l'établissement de partenariats réunissant un large éventail d'intervenants. Une délégation a jugé trop optimistes les données sur la réduction de la pauvreté au Pérou et doutait que le processus de restructuration des centres sanitaires ait été amorcé dans les départements des Andes. Le Directeur régional a précisé que la note de pays avait été établie en fonction de directives précises et de bases de données, mais que depuis lors il y avait eu une restructuration, notamment dans le domaine de la santé et de la nutrition.

52. À propos du travail des enfants, des délégations ont déploré qu'un grand nombre d'enfants travaillent dans des conditions dangereuses et ont recommandé que l'UNICEF s'attaque résolument aux causes de ce phénomène. Un intervenant a demandé des éclaircissements au sujet des liens entre l'action de l'UNICEF et le Programme international pour l'abolition du travail des enfants. Une autre délégation a fait observer que le travail des enfants était la conséquence des ajustements structurels imposés par la Banque mondiale qui avait creusé l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, ainsi que des inégalités criantes que connaissait la région de l'Amérique latine. Des délégations ont demandé si l'UNICEF travaillait sur le projet de coopération concernant le recensement des enfants approuvé lors du Sommet ibéro-américain.

53. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF estimait que l'éducation était le meilleur moyen d'éliminer le travail des enfants et qu'il s'agissait d'aider les enfants à retourner à l'école tout en fournissant aux familles l'appui nécessaire pour éviter les abandons scolaires. L'UNICEF collaborait également avec l'Organisation internationale du Travail pour veiller à ce que les enfants bénéficient de garanties conformément à la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants. Pour ce qui était du projet concernant le recensement des enfants recommandé par le Sommet ibéro-américain, les préparatifs étaient en cours. Le droit à un nom et à une nationalité était une priorité absolue pour l'UNICEF dans la région et constituait une activité importante dans le Programme du Pérou.

54. Une délégation a noté que les incapacités chez l'enfant et la prévention de l'invalidité n'étaient pas mentionnées dans la note de pays concernant le Pérou et une autre délégation a suggéré que l'UNICEF resserre ses liens de coopération avec les organisations non gouvernementales internationales s'intéressant aux droits, en particuliers l'Alliance internationale Save the Children. Une autre délégation a demandé où en était le processus d'établissement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Pérou et de quelle manière l'UNICEF y avait contribué. Le Directeur régional a déclaré que le nouveau programme du Pérou faciliterait l'insertion des enfants souffrant d'un handicap mineur en collaborant avec les communautés et le secteur de l'éducation pour mieux comprendre les besoins propres à ces enfants et veiller à ce qu'ils soient intégrés dans le système d'enseignement. Pour ce qui était de la prévention des incapacités, on s'était attaché en priorité à l'élimination des troubles dus aux carences en iode. Le Directeur régional a souligné que le programme de pays devrait par ailleurs faciliter les réunions techniques visant à améliorer la communication sociale et les stratégies de plaidoyer en faveur des enfants gravement handicapés.

55. S'agissant de la collaboration, le Directeur régional a précisé que dans de nombreuses régions du Pérou, la prestation de services était pour une large part assurée grâce aux efforts concertés de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales. Le Gouvernement suédois finançait un programme spécial de collaboration entre l'Alliance internationale Save the Children et neuf pays d'Amérique latine dont le Pérou. Pour ce qui était du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Directeur régional a indiqué que le bilan commun de pays pour le Pérou était achevé et que celui du Guyana le serait prochainement.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

56. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes, a présenté les notes de pays consacrées à l'Albanie (E/ICEF/2000/P/L.15), à la Géorgie (E/ICEF/2000/O/L.16) et à la Turquie (E/ICEF/2000/P/L.17). Il a noté que l'Albanie se trouvait encore dans la période difficile de l'adaptation des institutions et de l'économie, alors que son économie déjà affaiblie devait faire face à un fardeau social supplémentaire causé par l'arrivée de près de 500 000 réfugiés du Kosovo au printemps 1999. En Géorgie, les femmes et les enfants pâtissaient toujours des conséquences de la transition à une économie de marché, et environ 50 % de la population vivait dans la pauvreté. En Turquie, la proportion des dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base avait diminué. En outre, la population avait été particulièrement éprouvée économiquement et socialement par les tremblements de terre qui avaient frappé les régions occidentales et les plus prospères du pays en 1999. Ces trois notes de pays faisaient état d'une rapide propagation du VIH/sida dans la région. On y traitait également de la situation dans les Balkans et dans le Caucase septentrional.

57. Une délégation a noté qu'en dépit des progrès de certains indicateurs clefs de santé, l'Albanie se heurtait toujours à de graves problèmes en matière de santé maternelle et infantile, en particulier les infections respiratoires aiguës et la malnutrition. Toutefois, l'ampleur des problèmes était difficile à déterminer en raison des lacunes en matière de collecte et d'analyse de données sociales et il était bon que l'UNICEF s'emploie à y remédier vu la nécessité de disposer de telles données pour la mise au point de programmes efficaces. Le Directeur régional a reconnu que ces travaux étaient indispensables pour mieux comprendre la situation des enfants et des femmes. Le même intervenant a fait observer que les recommandations finales relatives au programme de pays devraient être plus détaillées et mentionner les résultats obtenus pour les programmes concernant les soins donnés aux jeunes enfants, les activités d'éveil et leur développement, étant donné qu'ils devaient contribuer à réformer le système de soins de santé primaires. Cet intervenant a également fait observer que la santé en matière de procréation n'était pas mentionnée dans la note de pays et a émis le souhait que lors de la mise au point du programme final, on s'emploierait à coordonner les activités dans ce domaine avec celles effectuées avec l'aide d'autres donateurs dans le domaine de la santé maternelle. Le Directeur régional a précisé que l'UNICEF tiendrait compte des observations concernant l'appui systématique à la promotion des soins de santé primaires ainsi qu'à la coordination des programmes relatifs à la santé des femmes et des activités menées dans le domaine de la santé en matière de procréation. Une autre délégation aurait souhaité que la note de pays donne davantage de précisions au sujet des dispositions que l'UNICEF prendrait pour protéger et promouvoir les droits des enfants en veillant à ce que ses politiques, programmes et projets axés sur les enfants soient conçus en fonction des principales réformes structurelles. La délégation a ajouté que la note de pays n'avait pas tenu compte des conséquences du programme national de décentralisation qui risquait de donner lieu à la fragmentation des responsabilités en ce qui concernait la gestion des services en faveur des enfants. Le Directeur régional a reconnu que la décentralisation des responsabilités pourrait effectivement avoir des incidences sur les programmes en faveur des enfants. La délégation a fait valoir que l'UNICEF devait veiller à ce que la Convention relative aux droits de l'enfant soit l'élément central de sa politique pour que cet instrument contribue efficacement à

lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. Pour que le respect des droits des enfants constitue l'aspect central de la politique nationale, il fallait que l'UNICEF détermine de quelle manière tenir compte de la situation des femmes et des enfants dans les zones urbaines et rurales dans le contexte des réformes structurelles envisagées.

58. Concernant la note de pays sur la *Géorgie*, une délégation s'est félicitée que l'on ait particulièrement mis l'accent sur les activités de santé maternelle et infantile, mais a constaté avec préoccupation que l'on risquait de perdre de vue cette priorité vu la grande diversité des activités prévues dans le cadre du programme. Elle espérait que le programme final définirait des priorités pour l'exécution d'activités et l'allocation de ressources prévues visant à atteindre des objectifs précis. Le Directeur régional était aussi d'avis d'établir clairement des priorités, en ce qui concernait la santé maternelle et infantile, de veiller à la coordination entre les activités de l'UNICEF et celles entreprises par d'autres organisations dans le pays.

59. Un intervenant a fait remarquer que la question de la santé en matière de procréation n'était pas mentionnée dans la note de pays concernant la *Turquie* et il espérait que le programme final traiterait de cette question en précisant comment l'UNICEF coordonnerait ses activités avec celles d'autres organisations si celles-ci n'étaient pas spécifiquement associées au programme de l'UNICEF. Le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF s'efforcerait de collaborer plus étroitement avec les organismes de la société civile. On a par ailleurs instamment prié l'UNICEF de veiller à ce que son programme vise un moins grand nombre d'objectifs et définisse précisément les résultats escomptés. Une autre délégation a exposé les problèmes sur lesquels porterait le nouveau programme de pays et s'est déclarée satisfaite des secours humanitaires et autres que l'UNICEF et le Comité national turc de l'UNICEF avaient fournis à la suite des tremblements de terre survenus en 1999.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

60. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la note de pays concernant la République arabe syrienne (voir E/ICEF/2000/P/L.18). Il a appelé l'attention sur certaines des nouvelles orientations que les programmes d'un certain nombre de pays adopteraient au cours des prochaines années et dont certains aspects étaient comparables. La République arabe syrienne avait notamment atteint la majorité des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et était à même de satisfaire la plupart des besoins des enfants en matière de survie et de développement. Il serait donc envisageable, a-t-il déclaré, d'aller au-delà des objectifs à moyen terme et de s'employer à faire respecter les droits de tous les enfants tout en réduisant les disparités existant dans le pays et en s'attaquant aux questions de protection et de participation en vue de l'application universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant.

61. Le processus consultatif instauré pour évaluer les résultats obtenus et les lacunes en vue de l'examen à mi-parcours du programme de coopération pour la *République arabe syrienne* a mis en évidence la nécessité de remédier aux disparités régionales et aux questions liées à la protection de l'enfant pour aider le pays à passer du stade des objectifs à celui de la réalisation des droits. Cette note de pays présentait les grandes orientations du prochain programme de pays qui visent à réduire les disparités, à améliorer la qualité des services et à promouvoir l'application et le suivi, dans tous les domaines, de la Convention relative aux droits de l'enfant.

62. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de s'attacher à remédier aux disparités régionales. Elles ont par ailleurs confirmé que l'optique adoptée par l'UNICEF correspondait aux besoins actuels du pays et se sont félicitées des efforts déployés pour faire face à la délinquance juvénile. Un certain nombre de délégations ont déclaré que le document traduisait l'étroite collaboration qui existait entre tous ceux qui s'intéressaient à la réalisation des droits des enfants et des femmes dans le pays.

63. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui. Il s'est engagé à prendre plus régulièrement contact avec les missions à New York à mesure que l'on achèverait l'élaboration des programmes de pays qui devaient être soumis au Conseil d'administration.

Asie de l'Est et Pacifique

64. Le Directeur régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a présenté les notes de pays concernant respectivement le Cambodge (E/ICEF/2000/P/L.9), la Chine (E/ICEF/2000/P/L.10), l'Indonésie (E/ICEF/2000/P/L.11), le Myanmar (E/ICEF/2000/P/L.12) et le Viet Nam (E/ICEF/2000/P/L.13). Les cinq notes de pays ont été établies en fonction de situations différentes et présentant des caractéristiques particulières mais l'UNICEF a essayé de définir des stratégies et des approches communes. Le programme pour le Cambodge vise à consolider la paix de manière durable en assurant la prestation de services sociaux de base à la jeune génération et en aidant à renforcer les capacités. La note de pays concernant la Chine reflète les priorités nationales qui serviront de base à l'établissement d'un plan d'action national. La note de pays concernant l'Indonésie vise à faire face à la crise qui continue à secouer l'archipel en renforçant les mécanismes permettant aux familles de mieux assurer leurs besoins en mettant à profit les atouts sociaux du pays et en encourageant l'autonomisation des populations locales. Le Directeur régional a informé le Conseil d'administration qu'il soumettrait une recommandation relative à un programme de pays pour le Timor oriental à sa deuxième session ordinaire, en septembre. La note de pays pour le Myanmar est conforme au mandat de l'UNICEF, à savoir venir en aide aux enfants, indépendamment de la situation politique mais en tenant compte des vues de toutes les couches sociales du pays et des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la situation des droits de l'homme au Myanmar. La note de pays intéressant le Viet Nam s'inspire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des préparatifs concomitants relatifs au bilan commun de pays. Le programme concernera 66 districts sous-équipés où vivent des minorités ethniques et visera à réduire les disparités et à renforcer les capacités des populations locales.

65. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de la note de pays concernant le *Cambodge* qui, à leur sens, décrit fidèlement la situation du pays et cadre parfaitement avec les priorités de l'UNICEF. Un intervenant s'est félicité que la programmation par pays de l'UNICEF soit bien coordonnée avec le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les efforts devaient se poursuivre dans le domaine de la santé maternelle et infantile, a-t-il fait observer, tout en s'inquiétant que seuls 8 % des fonds soient consacrés à la lutte contre le VIH/sida. Un autre intervenant a mentionné l'approche sectorielle relative à l'éducation et souligné qu'il convenait de renforcer la coordination dans ce domaine. Il a aussi insisté sur l'importance que revêtait la participation des enfants et a préconisé d'en tenir davantage compte dans le programme de pays.

66. En réponse à la question posée au sujet de la modestie des sommes affectées à la lutte contre le VIH/sida, le Directeur régional a dit que la situation au Cambodge était l'une des plus catastrophiques de la région; en conséquence, le programme de pays pour le Cambodge était le seul à comporter un volet spécifiquement consacré à la lutte contre le VIH/sida. Tous les autres volets du programme, tels que l'éducation et la santé, visaient à lutter contre la pandémie. En outre, le Cambodge, qui était l'un des deux pays prioritaires auxquels ont été alloués à ce titre des fonds importants, a bénéficié de sa participation au programme sous-régional du Mékong. Le Directeur régional a convenu qu'il importait de mieux coordonner le programme sectoriel relatif à l'éducation et qu'il fallait s'engager plus résolument dans ce domaine. Il a remercié le Gouvernement suédois de sa contribution aux programmes d'enseignement, qui a aidé à améliorer la situation du pays.

67. Plusieurs intervenants ont approuvé la note de pays consacrée à la *Chine*, notamment les aspects relatifs aux droits fondamentaux. Ils ont souhaité obtenir des précisions sur les initiatives visant à mieux faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des moins de 5 ans ont vivement incité l'UNICEF à s'employer à remédier aux disparités entre les sexes ainsi qu'entre l'est et l'ouest du pays. Les participants ont également souligné les incidences des réformes étatiques sur les femmes, et un intervenant a souhaité savoir si l'on avait accordé une attention suffisante à la question des travailleurs migrants, compte tenu du fait que nombre de leurs enfants avaient difficilement accès à l'éducation. On s'est félicité que le nouveau programme prévoie expressément le développement des capacités d'intervention en cas de situation d'urgence. Le même intervenant s'est toutefois dit préoccupé par le lien direct existant entre le programme de l'UNICEF et le programme d'action national établi tous les 10 ans qui risquait d'empêcher le Fonds de s'adapter aux mutations rapides entraînées par les réformes en cours. Des délégations se sont demandé si l'UNICEF était en mesure de suivre l'exécution d'un programme concernant un territoire aussi vaste, et ont suggéré de mettre davantage l'accent sur les activités de surveillance et d'évaluation dans les domaines relatifs à la sensibilisation et à la mobilisation sociale.

68. Un intervenant a estimé que la note de pays ne faisait pas suffisamment mention de l'appui apporté par le Gouvernement. Un autre intervenant, évoquant les initiatives nationales, a fait valoir que les efforts devraient être axés sur les populations du nord et du sud-ouest du pays dont les besoins élémentaires sont encore loin d'être satisfaits. Le même intervenant a mentionné quelques nouveaux problèmes sur lesquels l'UNICEF faisait porter son action et réaffirmé l'engagement du Gouvernement à y faire face. Il s'est interrogé sur la portée du programme de l'UNICEF par rapport à celle des autres organismes des Nations Unies, les progrès accomplis au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la recherche de nouveaux partenariats et la mobilisation des ressources. Il s'est félicité de la coordination des activités entre le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF dans le domaine de la lutte contre la mortalité maternelle, mais s'est dit préoccupé, sur le plan bilatéral, par le manque de coordination entre le Gouvernement et ses partenaires. Le même intervenant a souhaité que l'on tienne compte de toute information complémentaire relative à la coordination avec les organisations non gouvernementales locales, et a demandé si le nouveau programme allait donner toute l'importance qui lui était due à la question du travail des enfants. On a déploré que la note de pays ne mentionne

pas la santé en matière de procréation comme étant un domaine prioritaire et ne souligne pas l'importance de la participation des enfants.

69. Le Directeur régional a expliqué que le lien direct existant entre la note de pays et le Plan d'action national n'empêcherait pas l'UNICEF d'adapter sa réponse à l'évolution de la situation. Le Fonds a été invité à participer à l'élaboration du Plan d'action et celui-ci, une fois établi, orientera à son tour le programme de pays. Le Directeur régional a reconnu que la surveillance de zones très vastes n'allait pas sans difficultés et a ajouté que l'UNICEF ne disposait de personnel qu'à Beijing, mais que celui-ci pouvait se déplacer facilement. Par ailleurs, le Fonds a établi d'excellentes relations avec ses partenaires nationaux. Toutefois, le Directeur a estimé qu'avec l'extension du programme à la région ouest, l'UNICEF devrait revoir la question de son implantation en consultation avec les autorités nationales. Le Directeur régional a dit que la note de pays n'avait peut-être pas rendu suffisamment compte du type et de l'importance de la contribution apportée par le Gouvernement chinois au programme de l'UNICEF, mais l'appui fourni par le Fonds à la Chine avait été très réduit. Sans l'importance du financement des autorités nationales, la viabilité du programme précédent aurait été compromise. S'agissant de l'impasse faite par la note de pays sur les inégalités entre les sexes, le Directeur est convenu d'apporter des précisions dans tout nouveau document concernant le programme. Il a remercié la délégation chinoise de sa déclaration qui a contribué à clarifier un certain nombre de questions posées par le Conseil d'administration.

70. En réponse aux observations relatives à la portée du programme, le Directeur régional a expliqué que certaines activités, telles que la vaccination, la lutte contre la poliomyélite et l'iodation universelle du sel, étaient entreprises à l'échelle du pays, et que d'autres, telles que l'aide apportée dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et dans celui de l'éducation de base, ne portaient que sur 300 districts pauvres. La participation du secteur privé aux activités de l'UNICEF était assez limitée, mais les autorités nationales ont donné leur accord pour améliorer la situation dans ce domaine. Concernant la collaboration avec les organisations non gouvernementales locales, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF n'avait qu'à se louer des partenariats conclus avec quelques ONG ou organisations assimilées, comme la Fédération des femmes de Chine. Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de VIH/sida, le Fonds a coopéré avec quelques groupes bouddhistes dans la province du Yunnan, qui fait partie du programme sous-régional du Mékong. Le Directeur régional a signalé que l'on avait tenu compte du problème posé par la population migrante dans l'analyse de la situation et que le Fonds s'efforçait d'élaborer des approches et des stratégies d'intervention en collaboration avec les autorités nationales, même si jusqu'à présent il ne s'agissait pas d'un domaine majeur de coopération.

71. Plusieurs délégations ont salué la franchise avec laquelle la note de pays consacrée à l'Indonésie présentait la situation et les enseignements tirés. On a souligné qu'il importait de disposer d'indicateurs précis permettant d'évaluer l'impact du programme et qu'il convenait de collaborer étroitement non seulement avec les autorités nationales mais aussi avec les autres organismes multilatéraux et bilatéraux. On a engagé l'UNICEF à continuer à collaborer avec ses partenaires habituels afin de faire baisser la mortalité maternelle et de réduire l'incidence des affections respiratoires aiguës et d'étendre le programme de vaccination. On a signalé qu'il fallait intégrer plus étroitement les initiatives recevant l'appui de l'UNICEF et les approches sectorielles. Une délégation a formulé des observations au sujet de la collaboration

avec l'OMS dans les deux parties du Timor. Les participants ont également accueilli avec intérêt le rapport de la Directrice générale sur sa visite en Indonésie, qui a contribué à informer le Conseil d'administration de la situation dans ce pays. L'orientation stratégique consistant à renforcer les capacités des familles et des populations locales afin de faire face à l'aggravation de la situation, a été approuvée ainsi que la nécessité de mieux cibler les interventions sur le plan géographique, à condition toutefois que soit préservée l'aptitude à réagir en cas de situations d'urgence imprévisibles.

72. Le Directeur régional a assuré les membres du Conseil d'administration que l'UNICEF poursuivrait l'exécution des programmes relatifs à la lutte contre la mortalité infantile et à la santé maternelle et infantile, et sa collaboration avec ses partenaires habituels. S'agissant de la mobilisation de ressources financières supplémentaires, le Directeur régional s'est dit préoccupé par la baisse du produit national brut par habitant et a indiqué que l'allocation des fonds au titre de la masse commune des ressources serait revue en fonction de la formule et des dispositions approuvées par le Conseil d'administration. En outre, le Directeur régional a confirmé qu'une recommandation relative au programme de pays au Timor oriental serait soumise au Conseil à sa session de septembre. Dans la mesure où il s'agira d'un programme de courte durée (moins de cinq ans), il ne sera pas indispensable d'établir une note de pays, mais les orientations stratégiques et les activités prévues au titre du programme seront présentées dans la recommandation. La Directrice générale a également évoqué la collaboration entre les différents organismes qu'elle a pu constater à l'occasion de sa récente visite dans les deux parties du Timor.

73. Examinant la note de pays consacré au *Myanmar*, plusieurs délégations ont mis en doute la volonté des autorités nationales de créer des conditions propices à une coopération internationale de nature à déboucher sur un développement durable et ont souhaité savoir si l'UNICEF pouvait agir dans un cadre aussi peu favorable. D'autres intervenants ont demandé si une approche plus restrictive comme celle du PNUD ne mériterait pas d'être envisagée et ont insisté pour que l'on renforce la coordination entre les organismes des Nations Unies de façon à assurer une plus grande cohérence entre les programmes d'assistance. On a également fait valoir que le bilan commun de pays permettrait de mieux comprendre les conditions dans lesquelles se déroulait le programme.

74. Répondant à plusieurs observations ayant trait aux conditions difficiles dans lesquelles se déroulaient les programmes internationaux et à la possibilité pour l'UNICEF d'adopter une approche similaire à celle du PNUD, le Directeur régional a déclaré que le Fonds avait obtenu des résultats mitigés où des taux de vaccination élevés et constants, de bons résultats dans les domaines de la distribution de vitamine A et de l'iodation du sel, et l'amélioration de l'assainissement le disputaient aux plus mauvais taux de scolarisation et de réussite pour l'enseignement primaire parmi les pays de la région. La participation de l'UNICEF à deux projets d'enseignement primaire a permis aux écoles des zones bénéficiaires d'enregistrer un taux de réussite de plus de 70 %, qui pourrait être obtenu ailleurs. La plupart des universités sont encore fermées et l'UNICEF a abordé ce problème avec les autorités du Myanmar. Le Directeur régional a également indiqué que la tâche à accomplir dans la lutte du VIH/sida était immense et que l'UNICEF était actif dans ce domaine au niveau sous-régional. Les activités appuyées par le Fonds, telles que la lutte contre la poliomyélite, la vaccination ou l'iodation du sel, ne devraient pas être limitées à un petit nombre de municipalités. Il a engagé le Conseil d'administration à

intervenir auprès du Myanmar pour que l'UNICEF soit autorisé à venir en aide aux personnes déplacées vivant dans des camps ou des villages dans les régions frontalières. Le Directeur régional a estimé que la collaboration qui s'était instaurée entre les organismes des Nations Unies était encourageante, mais a convenu qu'un bilan commun de pays pourrait encore améliorer la situation en la matière.

75. Certaines délégations ont accueilli favorablement l'approche intégrée décrite dans la note de pays concernant le *Viet Nam*. S'exprimant sur la stratégie retenue fondée sur les enseignements tirés de l'expérience, un intervenant a fait observer que le programme lui semblait trop ambitieux. Il a souhaité une collaboration plus étroite avec d'autres partenaires, comme la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales, dans des domaines tels que la santé maternelle et infantile et la lutte contre le VIH/sida. Les objectifs figurant dans la note de pays ont été jugés appropriés, de même que le plus petit nombre de districts visés. On a demandé au secrétariat de préciser les liens existant entre le programme et les activités de lutte contre la pauvreté menées par les autres organismes. On s'est félicité du rôle joué par l'UNICEF dans les approches sectorielles et l'on a invité le Fonds à participer plus intensivement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. On a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le fait que ni les enfants handicapés ni la participation des enfants n'avaient été suffisamment pris en compte dans la note de pays. Un intervenant a noté avec satisfaction le processus consultatif qui a conduit à la formulation de la stratégie du programme. Le même intervenant a souligné que compte tenu des approches sectorielles, il importait de renforcer les mécanismes de surveillance et la transparence, en particulier au niveau des districts.

76. Le Directeur régional a expliqué que le programme pour le Viet Nam pouvait sembler vaste et ambitieux, mais qu'il portait en fait sur 66 districts représentant les zones les plus démunies et les moins bien dotées en services sociaux. Il a par ailleurs convenu qu'il fallait que l'UNICEF participe davantage au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et informé le Conseil d'administration du rôle de chef de file joué par l'UNICEF dans un certain nombre de groupes de travail.

77. Le Directeur régional a accueilli favorablement les suggestions faites par une délégation dans le domaine de la surveillance, qui, de l'avis de celle-ci, n'a pas reçu l'attention voulue dans les notes de pays. Il a toutefois mentionné plusieurs activités de surveillance et d'évaluation, comme l'examen des objectifs à la fin de la décennie, les enquêtes en grappe à indicateurs multiples dans tous les pays et l'examen périodique des résultats obtenus. Il a également confirmé que l'on accorderait une plus grande attention à la participation des enfants et encouragé les pays à faire connaître leurs vues en la matière. La Directrice exécutive a aussi fait part de ses observations au Conseil d'administration quant au travail de l'UNICEF dans les domaines de l'éducation et de la santé. Elle a convenu qu'il fallait mieux rendre compte des résultats obtenus dans le cadre des programmes.

Asie du Sud

78. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté la note de pays concernant le Bangladesh (E/ICEF/2000/P/L.14) et exposé au Conseil d'administration les tendances régionales récentes et les priorités de l'UNICEF en Asie du Sud. Le Bangladesh avait fait des progrès notables dans maints domaines, mais il demeurait confronté à de nombreux problèmes. L'objectif des principales stratégies intersectorielles proposées pour le nouveau programme était de remédier à l'inégalité entre les

sexes, à développer les capacités des structures nationales et de celles de la société civile chargées de l'exécution du programme et d'appuyer la décentralisation. Le Directeur régional a décrit les approches sectorielles suivies pour les programmes de santé et de nutrition et l'évolution du processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du bilan commun de pays. Il a aussi traité des tendances régionales et abordé brièvement le problème de l'arsenic.

79. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa session de septembre 1999, la Directrice générale a fait un exposé oral sur le problème de la contamination par l'arsenic de l'eau potable au Bangladesh. La Directrice générale et la Directrice générale adjointe ont l'une et l'autre effectué une mission au Bangladesh en 1999. Au cours de sa visite, la Directrice générale s'est entretenue avec le Premier Ministre et avec de hauts fonctionnaires et a pu s'informer elle-même de la situation. Ce problème posait, en raison de sa gravité, de sa complexité et de ses incidences multiples, des risques graves pour la santé. De nombreuses questions d'importance majeure n'avaient pas encore été élucidées et on s'employait à y parvenir. La Directrice générale a déclaré qu'il fallait prendre rapidement les dispositions voulues.

80. Des efforts coordonnés étaient déployés par les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales sous la direction du Gouvernement du Bangladesh par l'intermédiaire du Ministère chargé de l'administration locale, des organismes de développement rural et des coopératives. L'UNICEF présidait le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination qui était en train d'achever l'élaboration d'une monographie sur les techniques les plus récentes permettant de réduire la teneur de l'eau en arsenic. La monographie visait quatre objectifs : recensement et marquage des puits tubés contaminés; installation d'autres réseaux d'approvisionnement; respect du droit de la population à être informée et poursuite des enquêtes scientifiques et médicales. L'UNICEF, qui a été associé à toutes ces activités, a axé ses efforts sur la fourniture d'un appui pour l'analyse de l'eau des puits existants afin de contribuer à la recherche d'autres sources d'approvisionnement en eau salubre, et de renforcer la coordination et la gestion du secteur de la santé. L'UNICEF poursuivrait sa collaboration avec le Gouvernement; d'autres organismes nationaux et locaux tels que le Comité du développement rural du Bangladesh, les hôpitaux de l'agglomération de Dhaka et la Grameen Bank; des organismes comme l'OMS, la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie atomique; ainsi qu'avec des organismes bilatéraux comme le Department for International Development du Royaume-Uni.

81. La Directrice générale a noté qu'au début des années 80, le taux de mortalité infantile au Bangladesh était de 132 pour 1 000 naissances vivantes et que 250 000 enfants mouraient de la diarrhée avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans en raison de la contamination des eaux de surface. Dix ans plus tard, le taux de mortalité infantile avait diminué de moitié grâce à l'aménagement de puits tubés ainsi qu'à l'amélioration de l'assainissement, de l'hygiène et du traitement de la diarrhée. Elle a fait observer qu'il fallait maintenir les progrès remarquables accomplis tout en s'employant à trouver remède en temps voulu et de manière appropriée au phénomène naturel de la contamination de l'eau par l'arsenic. La Directrice générale a assuré le Conseil d'administration que le Fonds était déterminé à résoudre ce problème et qu'elle était certaine que les dispositions voulues seraient prises pour protéger les enfants et les femmes au Bangladesh.

82. Plusieurs délégations ont fait bon accueil à la note de pays concernant le *Bangladesh*; quelques délégations ont toutefois émis des critiques. La partie consacrée aux enseignements tirés était trop générale, n'analysait pas en détail les principales questions, telles que les carences institutionnelles, et abordait trop succinctement l'approche fondée sur les droits ainsi que la stratégie proposée pour le programme sans traiter du développement et des objectifs. En outre, la note de pays n'indiquait pas de quelle manière les mesures prises par l'UNICEF contribueraient à la réalisation des objectifs visés et fournissait peu de renseignements au sujet de la coordination des donateurs, des liens existant entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le rôle de l'UNICEF concernant les approches sectorielles. D'autre part, plusieurs intervenants se sont félicités que la stratégie du programme ait établi des liens entre des questions comme la violence à l'égard des femmes et les soins gynécologiques dès les premiers stades de la grossesse en vue de réduire la mortalité maternelle et le respect des droits des femmes, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'éliminer le travail des enfants et la traite des femmes et des enfants. Ils ont approuvé l'adoption d'une approche intégrée centrée sur les étapes primordiales de la vie et sur le renforcement des capacités. Le secrétariat a été prié de veiller à l'inclusion dans la documentation ultérieure des renseignements supplémentaires fournis par le Directeur régional dans son exposé.

83. Le représentant du Bangladesh a rappelé que son gouvernement avait approuvé les priorités définies dans la note de pays et collaboré à l'établissement des approches sectorielles en matière de santé et de nutrition. Il a en outre mentionné le rôle du Gouvernement touchant les activités centrées sur l'équité entre les sexes, la santé des femmes, la qualité de l'éducation, le processus de décentralisation et la collaboration avec les ONG, tout en insistant sur les contraintes budgétaires auxquelles se heurtait l'UNICEF pour le financement de l'exécution des activités proposées au titre du programme. Le Bangladesh se félicitait de l'importance donnée à la planification préalable afin de mieux faire face aux catastrophes naturelles et de fournir des secours d'urgence, mais considérait qu'il faudrait renforcer les activités concernant la santé en matière de reproduction. Une délégation a félicité l'UNICEF de sa collaboration avec le Gouvernement et avec l'USAID mentionnée dans la note de pays. Un autre intervenant a recommandé d'effectuer des achats plus importants dans le pays.

84. Plusieurs délégations ont approuvé l'importance donnée, dans le cadre d'approches intégrées, à certains volets du programme : l'enregistrement des naissances, les enfants difficiles à atteindre et l'acquisition de compétences en vue d'empêcher les mariages précoces. Ces délégations se sont demandé si certains éléments tels que l'élimination de la discrimination et la participation universelle faisaient partie intégrante du programme d'éducation et s'ils aidaient les enfants à prendre conscience de leurs droits touchant la survie et le développement. Un intervenant a demandé s'il avait été tenu compte dans le programme d'études non seulement des vues des parents mais aussi de celles des enfants. La note de pays aurait dû faire mention également des droits et des besoins spécifiques des enfants handicapés.

85. En réponse à des questions posées par des membres du Conseil d'administration, la délégation du Bangladesh a fourni de plus amples renseignements au sujet des efforts déployés par le Gouvernement en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'encourager la fréquentation scolaire. À propos de la contamination des eaux par l'arsenic, la délégation du Ban-

gladesh a fait observer qu'en dépit de l'aménagement à un coût abordable de puits tubés qui avait contribué à réduire l'incidence du choléra et de la diarrhée, 23 millions de personnes souffraient des conséquences d'un empoisonnement par l'arsenic. Les solutions envisagées n'étaient fondées que sur des hypothèses et non sur des certitudes, et il faudrait donc à l'avenir informer le public des risques encourus, mettre au point un système permettant d'effectuer des analyses complètes, élaborer non seulement des solutions à court terme mais aussi des stratégies à long terme, mieux informer les collectivités et assurer une coordination efficace et un financement adéquat des activités. La délégation du Bangladesh s'est félicitée de l'appui fourni par l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMS, et suggéré l'adoption de modalités permettant à d'autres donateurs de participer à l'exécution du programme. Plusieurs intervenants ont fait l'éloge des efforts qu'avaient déployés l'UNICEF, le Gouvernement assumant un rôle de coordination en vue de résoudre le problème de la contamination de l'eau par l'arsenic. Des délégations ont fait observer que les organismes des Nations Unies ne devraient pas négliger les autres problèmes que posaient l'approvisionnement en eau et l'assainissement et éviter les doubles emplois avec les mesures déjà prises par le Gouvernement.

86. Le Directeur régional a reconnu que la note de pays comportait des lacunes du fait notamment que la partie consacrée aux enseignements tirés des précédents programmes de coopération n'étaient pas suffisamment détaillée et a déploré qu'elle ne reflète pas de manière adéquate les questions de fond traitées lors d'entretiens dans le pays avec de hauts fonctionnaires. Le Directeur régional a assuré le Conseil d'administration que ces questions seraient traitées comme il convenait dans la documentation ultérieure. S'agissant des approches sectorielles en matière de santé et de nutrition, le Directeur régional a indiqué que si l'UNICEF n'avait pas alloué de fonds au titre de la masse commune des ressources, il avait participé aux discussions avec divers partenaires et qu'il était l'un des principaux partenaires pour l'exécution de projets. S'agissant de l'éducation, le Directeur régional a cité des exemples d'interventions financées par l'UNICEF visant à assurer la participation des enfants et l'équité entre les sexes.

87. S'agissant des achats, le Directeur régional a souligné que le volume des achats effectués au Bangladesh au cours des dernières années avait augmenté et indiqué que, pour la seule année 1999, 18 millions de dollars avaient été consacrés à l'achat sur place de médicaments essentiels. Bien que les cycles d'application du Plan-cadre pour l'aide au développement et du programme de pays n'aient pas coïncidé exactement, la stratégie suivie tenait compte du Plan-cadre. Le Directeur régional a fait observer que, si la note de pays ne traitait pas suffisamment des approches intégrées, l'UNICEF veillait à éliminer la compartimentation sectorielle pour la mise en oeuvre du programme.

Europe

88. Le Directeur régional pour l'Europe a donné un aperçu de la situation dans cette région. Le bureau régional de Genève collaborait étroitement avec ses principaux partenaires, les comités nationaux pour l'UNICEF, en vue de faire face aux nombreux problèmes qui se poseraient au cours du nouveau millénaire. En coopération avec la Division du secteur privé, le bureau de Genève avait procédé à une planification conjointe avec huit pays pilotes en vue d'évaluer et de suivre les activités dans tous les secteurs. Ce mécanisme essentiel avait permis d'établir un plan stratégique portant sur plusieurs années qui définissait les objectifs généraux de chaque

comité national et l'appui que devait leur fournir le Fonds. En 2000, ce processus serait appliqué à un deuxième groupe de pays, l'objectif étant d'aboutir à l'inclusion des 37 comités nationaux à la fin de 2001. D'autre part, une étude du marché nordique a été effectuée pour analyser les caractéristiques particulières des quatre comités nationaux ainsi que les intérêts régionaux communs. Le Directeur régional a également indiqué que le bureau de Genève était maintenant chargé des négociations touchant l'allocation des fonds collectés par les comités nationaux et de faire rapport sur leur utilisation conformément au cadre de financement pluriannuel. Le Conseil d'administration a également été informé des activités récentes touchant la coopération avec l'Union européenne et l'Office humanitaire de la Communauté européenne.

89. Une délégation a demandé si l'établissement de liens entre les comités nationaux ainsi qu'entre les activités des comités nationaux et celles de groupes analogues dans les pays en développement avait été envisagé. Le Directeur régional a répondu que les activités étaient axées sur l'exécution du programme de pays et que les rapports établis entre quelques comités nationaux s'inscrivaient dans le cadre de procédures très strictes. Le Conseil d'administration devant être informé des politiques suivies par l'UNICEF en matière de communication et de ventes, un intervenant a fait observer que le Directeur régional devrait continuer à tenir le Conseil au courant des nouvelles activités des comités nationaux. Cet intervenant était également en faveur du renforcement des rapports entre le Conseil et les comités nationaux. Le Directeur régional a assuré les délégations que cette question serait traitée dans le cadre des délibérations du Conseil. Le Fonds, a-t-il déclaré, continuerait de s'employer à resserrer ses liens avec l'Office humanitaire de la Communauté européenne. Les États représentés au Conseil d'administration qui étaient aussi membres de la communauté européenne étaient instamment invités à encourager la collaboration avec l'UNICEF. En réponse à une question posée au sujet du rôle des comités nationaux, le Directeur régional a souligné son importance en ce qui concerne la collecte de fonds tout en reconnaissant que leur contribution dans des domaines comme le programme de plaidoyer, la défense des droits des enfants et l'initiation au développement était également essentielle.

Recommandations relatives à l'approbation d'allocation de fonds supplémentaires pour les programmes de pays approuvés

90. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations touchant l'allocation de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources pour 10 programmes de pays et la prolongation d'une année des cycles de programmation actuels de deux programmes de pays (E/ICEF/2000/P/L.19, voir annexe II, décision 2000/2).

C. Plan de financement pluriannuel

91. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur le projet de plan de financement pluriannuel (E/ICEF/2000/5), dont la Directrice générale, qui l'a présenté, a rappelé qu'il avait été établi en application de la décision 1999/8 (E/ICEF/1999/7/Rev.1) dans laquelle le Conseil d'administration priait la Directrice générale de proposer un plan indiquant les dates auxquelles les divers éléments du cadre de financement pluriannuel seraient présentés au Conseil d'administration, en vue de renforcer les liens qui existaient entre eux. La Directrice générale a indiqué

que la session annuelle rassemblera tous les éléments d'établissement de rapports sur les résultats, et permettra également de présenter et d'examiner des grandes options. La deuxième session ordinaire sera axée sur la planification, tandis que la première session ordinaire sera consacrée au budget, aux ressources financières et aux aspects stratégiques du programme. La Directrice générale a décrit les quatre éléments du document, en faisant observer que la proposition qu'il contenait résultait de discussions intenses et de travaux approfondis. Pour l'UNICEF, l'élaboration du plan de financement pluriannuel était l'occasion de renforcer encore le système de gestion fondé sur les résultats afin de consolider le programme de perfectionnement dans le contexte de l'UNICEF en tant qu'organisation capable d'apprentissage.

92. Les membres du Conseil se sont félicités du projet de plan de financement pluriannuel, qu'ils considéraient comme un progrès majeur; une délégation l'a qualifié de jalon décisif dans le processus de consolidation des méthodes de gestion orientée vers les résultats aux fins de mieux exécuter les programmes de l'UNICEF. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du plan à la fois en tant qu'instrument permettant d'affiner l'objectif stratégique de l'organisation et en tant que moyen de renforcer les mécanismes d'établissement des rapports. D'autres intervenants ont fait valoir que le plan permettait d'assurer des montants de financement appropriés et fixés à l'avance. Un certain nombre de délégations ont insisté sur le fait que le plan de financement pluriannuel était un moyen de parvenir aux résultats recherchés, c'est-à-dire de mieux servir la cause des enfants. Le secrétariat a rappelé que les programmes et les processus appliqués par l'UNICEF étaient depuis longtemps axés sur les résultats, et s'est engagé à continuer de perfectionner ces méthodes.

93. De nombreuses délégations ont dit combien elles appréciaient les travaux approfondis qui avaient été menés pour élaborer le document, en particulier les résultats positifs des vastes processus consultatifs engagés, notamment les consultations avec le FNUAP, le PNUD et les donateurs bilatéraux, les consultations et les séances d'information non officielles organisées avec les membres du Conseil d'administration et les débats organisés au sein de l'UNICEF à tous les niveaux. L'un des orateurs a fait observer que la transparence du processus avait contribué à faire du document un document de qualité supérieure. Plusieurs intervenants ont exprimé l'espoir qu'une collaboration aussi positive continuerait à inspirer les initiatives futures au fur et à mesure de la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel. Le secrétariat a confirmé qu'il souhaitait participer à d'autres efforts de collaboration.

94. Plusieurs orateurs ont noté, en se fondant sur le document examiné, que les principaux éléments du plan étant déjà en place, de nouvelles initiatives pourraient être prises sur la base de ces éléments en vue de créer un système cohérent. Un grand nombre de délégations ont fait état du caractère nécessairement itératif du processus d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel, qui supposerait que l'on procède empiriquement et que l'on en tire les enseignements. À cet égard, les délégations comprenaient et acceptaient que l'UNICEF considère que le plan était toujours en cours d'élaboration.

95. Plusieurs orateurs ont évoqué le défi que représentait la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel, en insistant sur le fait qu'il devait être pleinement compris et adopté au sein de l'UNICEF. Une délégation a indiqué que, dans son cas particulier, la principale leçon retirée de la mise en oeuvre d'un plan similaire était la

nécessité de donner la primauté au programme de pays. Il était donc essentiel que le personnel des bureaux de pays fasse sienne cette approche. Le secrétariat a réaffirmé cette position dans sa réponse.

96. L'établissement de rapports analytiques sur les résultats concernant les objectifs et le budget a été présenté comme un élément essentiel du plan et l'on a convenu que la mise au point d'un système bien conçu d'établissement des rapports – où les résultats effectivement obtenus sont analysés par rapport aux objectifs fixés – devait être progressive et qu'il s'agissait d'une entreprise commune à laquelle participaient d'autres institutions. À cet égard, les délégations attendaient avec intérêt d'examiner les informations par domaine de résultats qui seront présentées sous forme analytique dans la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice générale. Plusieurs orateurs ont reconnu que l'attribution des résultats était un problème complexe et que l'on devait s'efforcer de différencier aussi clairement que possible les résultats les plus directement imputables à l'UNICEF et les changements qui résultaient de processus à plus grande échelle. Dans le même temps, il a été instamment demandé à l'UNICEF, du fait de l'intérêt très vif qu'il accorde aux résultats des programmes, de ne pas méconnaître l'importance de l'analyse et des informations concernant les résultats des processus externes et les effets des tendances plus larges qui touchent les enfants. Le secrétariat a répondu que les questions d'attribution des résultats seraient en partie réglées par la définition plus claire, dans les recommandations relatives aux programmes de pays, des domaines particuliers qui intéressent l'UNICEF, étant entendu que c'était au niveau des activités que l'attribution était la plus évidente. Dans le même temps, le Fonds ne négligera pas d'analyser plus en profondeur les résultats des programmes concernant les enfants qui sont indépendants de sa propre action.

97. Une délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait de présenter les résultats de programmes qui n'étaient que partiellement ou pas du tout exécutés. D'autres délégations s'interrogeaient sur le lien qui existait entre les résultats présentés et les niveaux de financement. Une délégation a avancé que la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel aiderait à déterminer le moment où l'on pourrait décider de poursuivre ou de suspendre un programme au vu de ses résultats. Faisant toutefois observer que l'objet du plan de financement pluriannuel n'était pas d'introduire quelque élément de conditionnalité que ce soit ou de fausser les priorités des programmes, deux orateurs ont souligné que les difficultés rencontrées dans l'obtention des résultats ne devraient pas entraîner une réduction du financement, mais plutôt inciter à réorienter les approches-programmes qui s'avéraient efficaces. En revanche, un autre intervenant a déclaré que les pays affichant des résultats non négligeables ne devraient pas être pénalisés par une réduction des niveaux de financement en raison même des résultats obtenus, la viabilité des programmes dépendant de la reconduction des crédits. Une délégation a déclaré que les pays donateurs aussi bien que les pays de programme conviendraient que la présentation de résultats probants devrait entraîner un financement accru. Le secrétariat a fait part de son intention de présenter des rapports aussi cohérents et complets que possible, s'agissant en particulier de son rapport annuel, notamment en analysant les raisons pour lesquelles certains éléments laissaient à désirer.

98. Quelques délégations ont évoqué les questions relatives à l'agrégation des résultats à l'échelle mondiale sur la base des rapports de pays. Une question a été posée concernant les mesures prises pour institutionnaliser les mécanismes d'établissement des rapports entre les pays, les régions et le siège. Une délégation a

insisté sur l'importance de fonder les rapports mondiaux sur les rapports nationaux et une autre a mis en avant le niveau des activités en tant qu'élément fondamental pour une présentation aussi transparente que possible des résultats. Le secrétariat a confirmé que l'on n'avait pas encore fini d'étudier la question de l'agrégation des résultats.

99. Deux délégations ont accueilli favorablement la proposition qui tendait à identifier les thèmes prévus pour l'établissement de rapports annuels approfondis, et ont proposé que le Conseil d'administration participe au choix de ces résultats. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF comptait bien rencontrer les membres du Conseil pour examiner un programme prospectif relatif aux domaines thématiques devant faire l'objet de rapports, et a fait observer que les rapports régionaux présentés au Conseil au sujet des principales évaluations et des examens à mi-parcours pourraient être examinés de la même façon.

100. Une délégation a exprimé son accord quant à la latitude dont devait disposer la Directrice générale pour pouvoir modifier la pyramide des postes, en faisant ressortir l'importance de la proposition visant à incorporer au plan de financement pluri-annuel un mécanisme de communication des informations pour garantir la transparence.

101. Plusieurs orateurs ont présenté des commentaires et soulevé des questions quant aux indicateurs utilisés pour mesurer les résultats. Quelques délégations ont souligné que l'accent mis sur la mesure des résultats ne devait pas affecter l'évaluation qualitative des processus, et ont demandé instamment que soient définis des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de progrès, en particulier pour ce qui avait trait à la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une délégation a demandé quand le Conseil pensait que ces indicateurs seraient présentés. Un certain nombre d'intervenants ont insisté sur la nécessité d'agir de manière cohérente et en collaboration avec les autres institutions pour définir ces indicateurs, et l'un d'eux a demandé comment le choix des indicateurs s'inscrirait dans la réalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'accent a également été mis sur la nécessité de la simplicité et de la « convivialité » du choix et de l'utilisation des indicateurs et des systèmes d'évaluation des résultats. Le secrétariat a répondu que des processus consultatifs avaient été engagés pour élaborer des indicateurs qualitatifs dans des domaines tels que la communication axée sur la modification des comportements, le renforcement des capacités et la santé des adolescents. D'autres indicateurs, notamment ceux qui avaient trait à la Convention, étaient appliqués à titre expérimental dans le cadre des enquêtes en grappe à indicateurs multiples menées pour évaluer la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants. L'ensemble des indicateurs définis dans le cadre des directives relatives au bilan commun de pays résultait d'un consensus entre les organismes des Nations Unies, y compris l'UNICEF.

102. Les délégations ont convenu que l'actuel plan à moyen terme resterait en vigueur jusqu'en 2001, le prochain plan stratégique à moyen terme, pour la période 2002-2005, devant être énoncé à partir de l'analyse des résultats du premier plan à moyen terme. Quelques délégations ont demandé un complément d'information sur le processus d'identification des objectifs et des domaines de programme prioritaires tournés vers les résultats dans le nouveau plan stratégique à moyen terme et le futur programme mondial en faveur des enfants. Une délégation a fait état de la nécessité de disposer d'objectifs et de produits mieux définis pour mesurer les résultats, ce qui

faisait défaut dans l'actuel plan à moyen terme. Des intervenants ont insisté sur l'importance de mécanismes qui assurent la cohérence entre de tels processus de planification à l'échelle mondiale et les processus de planification des programmes à l'échelle des pays; un orateur a insisté sur le fait qu'il importait que l'action de l'UNICEF soit axée sur les besoins des enfants dans les pays. Deux délégations ont engagé le Fonds à demeurer flexible quant aux objectifs fixés dans le projet de plan stratégique à moyen terme d'une durée de quatre ans, afin de permettre une adaptation à l'évolution de la situation sur le terrain. Le secrétariat a répondu qu'il existait un lien direct entre le programme mondial en faveur des enfants et les domaines de programmes prioritaires tournés vers les résultats, ce qui autorisait une certaine flexibilité et des changements sur le terrain, au moyen de mécanismes éprouvés tels que l'examen à mi-parcours, l'examen annuel et les réunions sur l'élaboration des stratégies étant l'occasion de modifier la structure des programmes de pays selon qu'il convenait. On avait entrepris de définir des objectifs et des indicateurs plus spécifiques pour le prochain plan stratégique à moyen terme, qui faciliteraient la présentation des résultats à l'échelle nationale aussi bien qu'à l'échelle mondiale.

103. Un certain nombre de délégations ont posé des questions quant à l'état d'avancement de la codification des programmes, à l'application des systèmes financiers et à la création de liens avec les programmes. Une délégation a demandé si le système de définition des codes fondé sur les priorités à moyen terme devrait être révisé tous les quatre ans, ou s'il serait suffisamment vaste pour être appliqué sans interruption. La même délégation a demandé des informations sur les progrès accomplis en ce qui concernait les rapports de pays sur les ressources du budget ordinaire et les autres ressources. Le secrétariat a indiqué que le système financier et logistique était en place depuis le début de l'année 1999 et que le système de gestion des programmes avait été opérationnel dans tous les bureaux dès la fin 1999; on s'employait actuellement à résoudre les problèmes qui subsistaient et à faciliter l'intégration. Les délégations ont également été informées que des efforts étaient engagés pour élargir le système actuel de codage de la base de données informatiques des programmes, en partie pour prendre de l'avance sur le prochain plan stratégique à moyen terme et anticiper les questions qui se poseraient; le fait que le système soit informatisé permettrait de le modifier relativement facilement par la suite. Bien que l'on n'ait pas établi de rapports à l'échelle des pays sur les ressources du budget ordinaire indépendamment des autres ressources, l'UNICEF pouvait faire une analyse globale par type de financement.

104. D'une manière générale, les délégations approuvaient le projet de calendrier de présentation des éléments du plan de financement pluriannuel au Conseil d'administration mais quelques questions ont été posées et des délégations ont jugé nécessaire un examen plus approfondi. Une délégation a fait observer que la date à laquelle il était prévu d'organiser la manifestation d'annonces de contributions ne coïncidait pas avec celle que proposait le PNUD ou le FNUAP et ne correspondait pas à la date de présentation du rapport sur les résultats obtenus. Une autre délégation a demandé des précisions sur les conséquences du nouveau calendrier sur l'harmonisation avec d'autres fonds. Quelques délégations ont remis en question l'opportunité de fixer à la première session ordinaire la date d'adoption du budget biennal d'appui, d'autres se demandaient si l'organisation anticipée de cette manifestation tiendrait compte de la variabilité des processus nationaux de budgétisation, en faisant valoir qu'il fallait faire preuve de souplesse à cet égard. Le secrétariat a répondu que l'analyse préliminaire donnait à penser que la date proposée pour la ré-

union d'annonces de contributions constituerait une grande avancée s'agissant de déterminer plus tôt l'existence des ressources, et a assuré les délégations qu'elles seraient tenues informées des résultats des travaux sur les processus budgétaires conduits avec le Comité consultatif pour les questions

D. Réunion d'annonce de contributions

105. La Directrice générale a ouvert la réunion d'annonce de contributions en rappelant que le Conseil d'administration, dans sa décision 1999/8, avait décidé qu'à la première session ordinaire de chaque année, les gouvernements qui seraient en mesure de le faire annonceraient leurs contributions volontaires à la masse commune des ressources de l'UNICEF et le calendrier de leurs versements. Elle a fait observer que la réunion d'annonce de contributions représentait un élément important du plan de financement pluriannuel. Elle s'est référée à la lettre qu'elle avait envoyée à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et dans laquelle elle expliquait que l'objectif était de recueillir des ressources accrues de manière à rendre la masse commune des ressources plus sûre et plus prévisible et à mieux répartir la charge financière entre les gouvernements.

106. Analysant les réponses qu'elle avait reçues de la part des États Membres, la Directrice générale s'est référée au tableau où était indiqué l'état au 28 janvier 2000 des annonces de contributions pour l'année 2000 (E/ICEF/2000/CRP.4). (On trouvera un tableau à jour en se reportant à l'annexe I.) Certains États Membres n'avaient pas été en mesure de faire connaître par écrit leur contribution à la masse commune des ressources, mais la Directrice générale ne doutait qu'ils se manifesteraient à la réunion d'annonce de contributions ou ultérieurement, à une date aussi rapprochée que possible, peut-être même avant le mois d'avril.

107. La Directrice générale a analysé les réponses reçues. Quarante-huit pays avaient annoncé des contributions d'un montant global de 251 millions de dollars, ce qui représentait 68 % du montant projeté dans le plan à moyen terme au titre des contributions des gouvernements. Sur ces 48 pays, 14 avaient indiqué une majoration par rapport à leur contribution précédente. Huit gouvernements avaient indiqué des dates de versements précises. Cinq pays avaient annoncé un montant provisoire pour 2000, et quatre pays pour 2001. Six des 10 principaux donateurs avaient annoncé des contributions représentant 65,5 % de l'objectif de financement fixé par le plan à moyen terme pour l'année 2000. Sept des 21 pays membres du Comité d'aide au développement avaient annoncé des contributions pour l'année 2000. Deux de ces pays avaient annoncé une contribution plus élevée que celle de l'année précédente, un avait annoncé une contribution inférieure et les quatre autres, des contributions du même montant que l'année précédente. Vingt-sept pays bénéficiant d'un programme de pays avaient annoncé une contribution pour l'année 2000.

108. La Directrice générale a remercié de leur appui les pays bénéficiant d'un programme de pays et a indiqué qu'en plus des contributions à la masse commune des ressources, quatre annonces de contributions avaient été faites au titre des dépenses locales de fonctionnement des bureaux de pays. À en juger par les annonces de contributions reçues, il lui semblait que les projections du plan à moyen terme concernant les contributions des gouvernements pour l'année 2000 étaient réalisables.

109. La Directrice générale a ouvert le débat de la réunion d'annonce de contributions. Trente-deux délégations ont pris la parole : 13 délégations de pays bénéficiant d'un programme de pays et 19 délégations de pays donateurs. Compte tenu des contributions fermes et des montants indicatifs annoncés ainsi que des déclarations faites par les pays qui n'étaient pas en mesure à ce stade d'annoncer une contribution, mais qui pensaient pouvoir verser un montant supérieur à celui qu'ils versaient actuellement, les contributions des gouvernements, au taux de change du jour, représentaient 94,4 % du total de 363 millions de dollars qu'il était prévu de recueillir auprès des gouvernements pour l'an 2000 selon les projections du plan à moyen terme.

110. De nombreuses délégations ont approuvé le plan de financement pluriannuel et plusieurs d'entre elles ont lié leur annonce de contribution à leur engagement au titre du plan. En faisant leur annonce, un certain nombre de délégations ont salué les travaux de l'UNICEF. Les délégations des pays bénéficiant de programmes de pays ont fait allusion au caractère symbolique de leur contribution, indiquant que l'intention de leurs gouvernements respectifs était de manifester, par leur soutien, leur sincère gratitude à l'UNICEF et de dire tout le prix qu'ils attachaient à l'oeuvre de cette organisation. En outre, les délégations de certains pays bénéficiant de programmes de pays ont annoncé des contributions au titre des dépenses locales.

E. Rapport de la Directrice générale (première partie) : rapport annuel au Conseil économique et social

111. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté le rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/2000/4 (Part I)]. Il a fait le point des activités qui avaient été menées depuis l'achèvement du rapport et a indiqué qu'un document sur des questions en suspens serait établi à l'intention du Conseil économique et social par le Groupe des Nations Unies pour le développement, avec la participation pleine et entière de l'UNICEF. Ce document ferait également le point sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

112. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de la teneur du rapport, de sa structure et de sa présentation. Une délégation, à laquelle se sont jointes un certain nombre d'autres délégations, a formulé une proposition demandant que davantage d'informations soient fournies concernant le suivi des conférences et sommets internationaux, en particulier le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence internationale de l'éducation. La Directrice générale a informé le Conseil d'administration que le prochain rapport contiendrait davantage d'informations sur le rôle de l'UNICEF dans le suivi des conférences et qu'il serait vraisemblablement moins détaillé au sujet de la réforme, question qui pourrait être incluse dans la liste récapitulative de questions du Groupe des Nations Unies pour le développement et traitée par exemple dans le cadre de la participation d'équipes de pays aux réunions mixtes des conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP.

113. Répondant aux questions posées au sujet de l'appui aux bureaux de pays, la Directrice générale a indiqué qu'un élément d'appui novateur dans le processus des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était l'existence d'un réservoir de 20 à 25 facilitateurs appartenant au Se-

crétariat de l'Organisation des Nations Unies, à des fonds, à des programmes, aux institutions spécialisées et aux commissions régionales, lesquels seraient déployés à la demande des équipes de pays à tel ou tel moment crucial du processus. L'UNICEF avait pour sa part affecté deux fonctionnaires à l'appui aux bureaux de pays. Les facilitateurs en question seraient disponibles quatre semaines par an au maximum et, pendant la durée de leur affectation, seraient considérés comme relevant de l'Organisation des Nations Unies.

114. Un certain nombre de délégations ont posé des questions concernant les rapports entre l'UNICEF et la Banque mondiale et entre, d'une part, les bilans communs et le Plan-cadre et, d'autre part, le Cadre de développement intégré. La Directrice générale a fait observer que la coopération avec la Banque mondiale était importante pour de nombreuses raisons, y compris le fait que la Banque était une partenaire de l'UNICEF au Comité administratif de coordination et au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles, et qu'à ce titre elle était associée à l'établissement du Plan-cadre et des bilans communs, aux programmes de lutte contre la misère et au suivi des conférences. La Banque avait été associée à la plupart des processus du bilan commun et du Plan-cadre établis jusqu'à présent. Le processus du Cadre de développement intégré était encore en pleine évolution et n'était actuellement en place que dans un nombre limité de pays. Il y avait quatre pays où les deux séries de mécanismes existaient et dans deux d'entre eux, le Mali et le Viet Nam, l'UNICEF était en train d'étudier le rapport entre elles. Quelle que fût la relation qui finirait par s'instaurer entre ces mécanismes, il convenait de souligner que le Gouvernement en prendrait la direction. En ce qui concernait les bilans communs, la Banque mondiale avait indiqué qu'elle participerait largement à l'évaluation de la situation dans les pays.

115. Le suivi des conférences au niveau des pays répondait à la nécessité d'assurer une certaine cohérence d'approche de la part des organismes des Nations Unies, et ce essentiellement par le biais du mécanisme du Comité administratif de coordination. Commençant par les trois équipes spéciales interorganisations, y compris l'équipe sur les services sociaux de base pour tous, le Comité avait élaboré des directives détaillées aux fins de la coordination. L'élimination de la misère était le thème général régissant le suivi des conférences. Un des éléments de base des processus du bilan commun et du Plan-cadre, conduits par les gouvernements, était le suivi des conférences.

116. La Directrice générale a déclaré que le renforcement des capacités représentait une priorité majeure pour l'UNICEF et pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Les activités d'évaluation et de contrôle du renforcement des capacités étaient de même nature que pour les programmes et se fondaient sur l'expérience de l'UNICEF et celle de ses partenaires extérieurs, y compris les institutions bilatérales de développement. Le processus d'élaboration d'un cadre conceptuel et d'instruments appropriés de contrôle et d'évaluation aidait à définir plus clairement les diverses interprétations de la notion de renforcement des capacités et, de ce fait, permettait d'axer les efforts sur des programmes efficaces. Faisant observer que le renforcement des capacités ne pouvait se faire programme par programme ou institution par institution, la Directrice générale a indiqué que l'UNICEF s'était associé aux autres organismes des Nations Unies pour élaborer une série de directives valables à l'échelle du système.

117. En ce qui concernait la formation des agents du maintien de la paix aux questions relatives aux droits des enfants, l'UNICEF, étant membre du Comité exécutif pour la paix et la sécurité avait pu défendre cette cause avec vigueur et faire progresser les travaux actuellement menés en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix pour élaborer des programmes de formation à l'intention des agents du maintien de la paix.

118. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par le fait qu'il y avait peu de fonctionnaires de l'UNICEF, en particulier de femmes, affectés à des postes de coordonnateur résident. La Directrice générale a affirmé qu'il s'agissait là d'une question hautement prioritaire pour son organisation. Elle a indiqué qu'en plus des fonctionnaires qui étaient affectés à de tels postes il y en avait qui étaient détachés au Timor oriental ainsi qu'auprès du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'ONUSIDA et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. En ce qui concernait la nomination de femmes à des postes de cette nature, l'UNICEF étudiait en ce moment les moyens d'en accroître le nombre, soit en recourant par une procédure accélérée à des fonctionnaires femmes appartenant actuellement à ses cadres intermédiaires soit en sortant du système et en s'adressant à d'autres organisations et aux gouvernements. Dans ces cas-là, les candidates seraient affectées pendant un certain temps à des postes d'adjointes où elles pourraient se familiariser avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations.

119. À propos de l'harmonisation des procédures, l'UNICEF souhaitait aller au-delà de l'harmonisation de la présentation du budget et de la terminologie budgétaire, qui avait été menée à bien un an plus tôt. Trois nouveaux domaines d'action retenaient actuellement son attention, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement : l'élaboration de directives pour des examens conjoints à mi-parcours; l'adoption d'une présentation commune pour les programmes conjoints; et l'harmonisation de la rémunération du personnel affecté aux projets. Il y avait déjà toute une série de services communs qui étaient harmonisés, à commencer par les voyages et les services de conférence. La Directrice générale a indiqué qu'il existait une base de données d'expérience dans 130 pays. Des fonctionnaires appartenant aux fonds et programmes examinaient actuellement dans neuf pays les bilans communs et le Plan-cadre du point de vue des enseignements tirés de l'expérience (mise en commun des enseignements tirés et des pratiques optimales, suivi des progrès et de l'application des directives, etc.). (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir la décision 2000/4 figurant à l'annexe II.)

F. Rapport de la deuxième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

120. Le rapport de la deuxième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (E/ICEF/2000/7), tenue au siège de l'OMS à Genève les 2 et 3 décembre 1999, a été présenté par deux membres du Comité. Ces derniers ont brièvement décrit la teneur du rapport et mis l'accent sur la grande priorité qui avait été accordée durant la session au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les principaux domaines d'intérêt abordés par le Comité étaient la mortalité maternelle, la santé des adolescents, la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et la vaccination.

121. Selon un sentiment largement partagé, la réunion a été constructive et ouverte, et la présence des chefs de secrétariat des trois organismes était extrêmement précieuse. Pour rendre la réunion plus productive, le Comité est toutefois convenu que l'on pourrait interpréter librement son mandat pour que les réunions soient organisées plus souvent, ce qui accroîtrait la pertinence de l'ordre du jour et assurerait la continuité de la participation et du suivi. Il a également été convenu qu'il fallait inscrire moins de points à l'ordre du jour et que le rapport final devrait proposer moins de mesures à prendre. Il a été suggéré que la majorité des membres du Comité ait une formation technique, proposition appuyée par les délégations. Pendant les délibérations, une équipe de pays devrait faire un exposé pour présenter et évaluer les activités des trois organismes.

122. Il a en outre été convenu que les rapports devraient être présentés sous un même format et que les membres du Comité devraient demander à leurs conseils d'administration de revoir la composition du Comité pour que la même personne puisse continuer à occuper les mêmes fonctions. Par la suite, lors de l'examen du rapport par le Conseil d'administration, un certain nombre de délégations ont déclaré que la tenue d'une réunion tous les deux ans ne permettrait pas d'atteindre les objectifs du Comité. Les délégations se sont déclarées favorables à une certaine continuité dans la composition du Comité.

123. Dans son rapport, le Comité s'est prononcé en faveur d'une planification coordonnée au niveau des pays. Il a mis l'accent sur le renforcement de l'engagement politique et la nécessité pour les principaux pays de montrer la voie à suivre sur le plan national, et proposé la création de groupes thématiques consacrés à la santé maternelle, auxquels participeraient des organismes internationaux et les parties intéressées à l'échelon national. Un certain nombre de délégations se sont toutefois interrogées sur la nécessité d'établir des groupes thématiques pour la santé des adolescents et des femmes.

124. Une délégation a fait observer que les pratiques d'alimentation des nourrissons nés de femmes séropositives soulevaient des questions éthiques. Il s'agissait là d'un domaine très important pour l'UNICEF, qui collaborait étroitement avec l'OMS pour donner suite à des études effectuées l'année précédente. Les conclusions préliminaires donnaient à penser que l'allaitement exclusif présentait moins de risque de transmission de l'infection qu'une alimentation mixte. Certaines délégations ont exprimé le souhait d'avoir des renseignements supplémentaires sur les projets pilotes que l'UNICEF finançait pour prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et promouvoir l'utilisation de médicaments antirétroviraux appropriés. Quelques délégations ont souligné qu'il était important d'avoir une vue d'ensemble pour aborder la question du VIH/sida et demandé comment les responsabilités étaient réparties entre les différents organismes.

125. Les efforts visant à éradiquer la polio ont également été examinés pendant la réunion. Des délégations ont souligné qu'il était important de recueillir très rapidement des fonds supplémentaires si l'on voulait éliminer la maladie d'ici à la fin de l'an 2000. Dans certains pays, les organismes des Nations Unies devraient se pencher sur le déclin de la couverture vaccinale et les efforts nécessaires pour renforcer les capacités. La création de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation a été accueillie avec satisfaction.

126. L'importance des approches sectorielles a été mise en avant par de nombreuses délégations, qui ont souligné que les organismes des Nations Unies appuyaient des

initiatives visant à réformer le secteur de la santé, le but étant d'harmoniser l'aide apportée par les donateurs et les gouvernements et d'accroître la durabilité des efforts de développement.

127. De nombreux orateurs se sont dits satisfaits des efforts déployés par les trois organismes et des activités menées pour préparer et coordonner la session du Comité. Un certain nombre de délégations sont convenues que l'ordre du jour devrait être considérablement réduit car trop de questions avaient été abordées durant la deuxième session. La Directrice exécutive a également affirmé qu'il fallait réduire le nombre de sujets examinés. Cela dit, étant donné que la session avait été consacrée au suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui traitait de sujets très divers, le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour était plus élevé que d'habitude.

128. Certaines délégations ont déclaré que 33 points appelaient un suivi et qu'il serait donc très difficile pour tous les organismes d'établir des rapports sur toutes les recommandations. Il était nécessaire de se concentrer sur les recommandations les plus importantes, et les trois organismes devaient réexaminer la répartition des responsabilités.

129. Les observations du Conseil d'administration seraient communiquées à l'OMS et au FNUAP. La prochaine session du Comité se tiendrait au début de 2001, de préférence à New York (voir annexe II, décision 2000/5, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

G. Questions diverses

130. Constatant que les récentes sessions du Conseil d'administration duraient moins de jours que prévu, une délégation a déclaré que deux sessions de cinq jours seraient préférables à trois sessions, de façon à mettre pleinement à profit le temps imparti.

H. Clôture de la session

131. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive a exprimé sa satisfaction au Conseil d'administration au nom du secrétariat. Elle a déclaré que les débats sur les notes de pays et la gestion des résultats avaient été très constructifs. Bien qu'elle n'ait pas assisté au débat sur la Division du secteur privé, elle savait que lui aussi avait été très utile. Elle s'est dite satisfaite du dialogue engagé et a affirmé qu'elle attendait avec intérêt les réunions informelles qui se tiendraient durant l'année en sus des sessions officielles. Elle a fait référence à une récente séance d'information sur les enfants en période de conflit, indiqué que le secrétariat comptait poursuivre ce type de séance et invité le Conseil d'administration à y participer. Elle espérait que les délégations contacteraient le secrétariat tout au long de l'année pour tout renseignement dont elles auraient besoin.

132. Le Président a pris note du caractère global de la session, au cours de laquelle, pour la première fois, on a examiné le plan de financement pluriannuel et organisé une réunion pour la collecte de fonds. Il a annoncé qu'un projet de déclaration sur la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, qui s'est tenue le 31 janvier avec la participation du Programme alimentaire mondial

(PAM), avait été diffusé et communiqué au PNUD et au PAM. Il a noté que le Président du Conseil d'administration du PAM avait proposé que la prochaine réunion conjointe se tienne à Rome, les trois autres réunions ayant eu lieu à New York.

133. Le Président a transmis une proposition qui lui avait été faite, à savoir que, pendant la session annuelle pour l'an 2000, le Président du Comité des droits de l'enfant devrait s'adresser au Conseil d'administration pour rendre compte des travaux du Comité pendant l'année écoulée. En ce qui concerne la longueur des sessions, il a affirmé que l'on pourrait en réduire la durée à quatre jours.

134. Il a avisé le Conseil d'administration que la session d'organisation du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 se tiendrait la semaine suivante, et il a prié tous les membres d'y participer activement. Le Président du Comité préparatoire avait proposé que l'on organise une réunion conjointe des Bureaux du Comité préparatoire et du Conseil d'administration de l'UNICEF.

III. Réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial

135. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a ouvert la réunion. Il a fait savoir aux membres des conseils d'administration qu'une déclaration du Président serait diffusée avant la fin de la semaine. Le Secrétaire de la Commission de la planification du Gouvernement indien a présenté le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement mis en place pour l'Inde. Il a signalé que le Plan-cadre était susceptible de modifier considérablement le fonctionnement du système des Nations Unies en Inde, dont l'action pourrait être plus efficace et mieux reconnue. Le système des Nations Unies et le Gouvernement indien ont collaboré étroitement dans la mise en place du Plan-cadre. Le Président a souligné que les objectifs essentiels visés au titre du Plan-cadre résultaient de décisions prises collectivement par un grand nombre d'agences gouvernementales, dont la Commission de la planification, qui en a été la cheville essentielle.

136. Le Plan-cadre pour l'Inde visait deux objectifs principaux : l'égalité entre les sexes et la décentralisation, tous deux éléments fondamentaux du neuvième plan quinquennal du Gouvernement indien. Ces objectifs ont été choisis dans la mesure où ils correspondaient aux mandats des institutions des Nations Unies et ont été fixés de façon suffisamment précise pour que soient dûment déterminées la conception, l'application et l'évaluation des programmes. Il a signalé qu'à côté du Gouvernement, certaines parties prenantes – organismes de la société civile, institutions universitaires et milieux d'affaires – avaient également participé au processus.

137. En ce qui concerne l'égalité entre les sexes, il fallait adopter une démarche axée sur le bien-être physique et économique des femmes, étayée dans toute la mesure possible par la société dans son ensemble et les organismes de développement. Pour ce qui est de la décentralisation, la dévolution des responsabilités était un élément clef, les instances prestatrices de services localisés étant responsables auprès des destinataires des services.

138. La coordonnatrice résidente des Nations Unies/représentante résidente en Inde a évoqué les 50 années de coopération du système des Nations Unies avec le Gouvernement indien, au cours desquelles nombre de questions prioritaires du développement avaient été abordées. Elle a rappelé que le Ministre indien des affaires étrangères avait instamment demandé que le thème du développement soit repris dans la totalité des domaines couverts par l'Organisation des Nations Unies et que soient renforcés les organismes de développement des Nations Unies. Elle a souligné que pour l'Inde, qui avait franchi plusieurs étapes sur la voie du développement, la contribution du système des Nations Unies avait représenté moins de 6 % de l'aide publique au développement, laquelle n'était qu'une fraction de l'effort total de l'Inde dans ce domaine. À cet égard, on pourrait considérer que la contribution des organismes de développement des Nations Unies consistait plus particulièrement en des apports d'idées, des échanges de compétences et le lancement de projets pilotes largement repris. Les institutions du système des Nations Unies travaillaient d'ores et déjà en collaboration avec le Gouvernement indien sur les deux objectifs du Plan-cadre. Une synergie accrue entre les institutions devrait se traduire par une plus grande efficacité.

139. Le représentant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde a exposé le processus de mise en place du Plan-cadre, qui a commencé en 1997 par la mise en place d'une équipe spéciale. On a retenu comme objectif principal l'égalité entre les sexes, parce qu'il recoupe les activités de toutes les institutions du système des Nations Unies et exige une approche globale, à laquelle doivent participer le Gouvernement, les ONG et d'autres partenaires. Une réunion de travail tenue au début de 1999 a retenu comme second domaine d'action prioritaire au titre du Plan-cadre la décentralisation, processus qui n'a cessé de prendre de l'importance en Inde depuis 1992 et où l'on voyait en outre un moyen de pallier les inégalités entre les sexes et de promouvoir la démarginalisation des femmes. L'étape suivante a consisté à définir les objectifs à atteindre sur le plan de l'égalité entre les sexes : a) renégocier les relations entre les sexes au sein du ménage et dans la communauté; b) donner aux femmes la possibilité d'accéder plus facilement aux ressources et de les contrôler; c) élargir la participation des femmes dans tous les domaines, notamment dans les décisions en matière de reproduction, dans les institutions politiques et sur le marché; et d) intensifier le débat et le dialogue sur les politiques et les mesures législatives visant l'égalité des droits des hommes et des femmes. En ce qui concerne la décentralisation, les domaines prioritaires suivants ont été définis : a) assurer la participation aux prises de décisions des groupes les moins avantagés, y compris les femmes; b) rendre plus efficace et efficiente la prestation des services sociaux de base, grâce à une gestion communautaire; et c) améliorer la transparence et la responsabilisation dans les programmes des administrations locales.

140. Le représentant du PAM en Inde a examiné les objectifs opérationnels du processus du Plan-cadre, signalant que le système des Nations Unies avait en Inde plus d'organismes que dans tout autre pays, et que l'éventail de leurs mandats était plus large que partout ailleurs. Le processus du Plan-cadre faciliterait l'harmonisation des cycles de programmation et des procédures d'intervention entre les organismes du système des Nations Unies et avec le Gouvernement indien. La première étape de la mise en place du Plan-cadre a consisté à déterminer les domaines de collaboration. En ce qui concerne l'égalité entre les sexes, il a été décidé qu'une analyse des distinctions fondées sur le sexe, avec notamment la mise au point d'outils et d'indicateurs, fournirait un cadre de référence permettant de choisir les domaines

prioritaires. Des actions en collaboration interorganisations, des programmes parallèles portant sur un même problème et des programmes ou projets conjoints mis au point par plusieurs organismes du système des Nations Unies étaient actuellement à l'étude. Le système des Nations Unies travaillerait avec le Gouvernement indien pour veiller à ce que les deux objectifs soient inclus dans le prochain plan quinquennal.

141. Le représentant de l'UNICEF en Inde a mentionné que le dialogue, en tant que moyen d'améliorer la collaboration et l'action en faveur du développement, était une des caractéristiques les plus intéressantes du processus du Plan-cadre. Dans les domaines de coopération concertée, il y avait lieu de signaler une note conjointe d'information sur le travail des enfants, la lutte contre le VIH/sida grâce à l'ONUSIDA, des activités concernant l'enseignement primaire et, à la suite du super cyclone d'Orissa en octobre 1999, des efforts menés en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe. Des organismes du système des Nations Unies commençaient à revoir leurs programmes, en prenant en considération la promotion de l'égalité entre les sexes et l'intensification de la décentralisation et en s'efforçant d'affecter tout particulièrement des ressources aux actions menées collectivement. Il a signalé que dans un pays aussi étendu que l'Inde, où la contribution financière du système des Nations Unies est relativement modeste, ce qui importait particulièrement c'était la mesure dans laquelle le système pouvait promouvoir des idées nouvelles, susciter le soutien public et encourager l'affectation de ressources publiques vers des domaines particulièrement délicats. Les partenaires bilatéraux avaient répondu très positivement au processus du Plan-cadre. L'établissement de partenaires avec d'autres organismes de développement avait été également très efficace, notamment quand il s'est agi de permettre aux femmes de se faire entendre dans la vie publique et d'apporter une attention croissante aux filles désavantagées.

142. Le Président du Conseil d'administration du PAM a pris la présidence. De nombreuses délégations se sont félicitées des exposés et des informations concernant le processus du Plan-cadre en Inde; il s'agissait là d'un exemple positif de collaboration au niveau du pays. Des intervenants se sont félicités de la clarté avec laquelle les objectifs étaient énoncés et ils ont noté que le Gouvernement en avait la pleine maîtrise et que ceux-ci étaient harmonisés avec le neuvième plan quinquennal.

143. Certaines délégations ont soulevé un certain nombre de questions à la suite des exposés. Étant donné les vastes dimensions du pays, certains intervenants se sont demandé si les activités de l'équipe de pays des Nations Unies pouvaient avoir un effet durable en ce qui concerne la promotion d'une égalité entre les sexes et la décentralisation. On a demandé des informations sur la mise en place du Plan-cadre au niveau national, au niveau des États et au niveau des collectivités locales.

144. De nombreuses questions ont porté sur le processus de programmation des organismes du système des Nations Unies en Inde, et on a voulu savoir notamment comment l'Équipe de pays s'était adaptée au long cycle de planification du Gouvernement indien, et si les programmes de pays de telle ou telle organisation en avaient été affectés. Plusieurs délégations ont souligné la haute qualité du bilan commun de pays en Inde. Certains participants ont posé des questions sur les problèmes concernant la programmation conjointe; le maintien de l'identité particulière des organismes participants; le cadre temporel de l'action en collaboration; l'incorporation

d'objectifs globaux dans le Plan-cadre; et la suppression progressive des activités moins stratégiques. Certains intervenants ont demandé des renseignements spécifiques sur les programmes, y compris sur la coopération dans les situations de crise et sur le point de savoir si les femmes désavantagées participaient aux processus de planification. Une délégation a demandé si les enfants participaient à la prise de décisions dans les programmes les concernant et si les personnes handicapées se voyaient accorder les droits à la santé et à l'éducation. Le même intervenant a demandé des renseignements sur le point de savoir si l'approche de l'UNICEF axée sur les droits de l'homme avait affecté la programmation dans d'autres organisations. Une délégation a demandé si la présentation des rapports par les bureaux de pays avait été simplifiée par suite de la mise en place du Plan-cadre.

145. Quelques délégations ont voulu savoir quelle était la ventilation, en pourcentage, des financements accordés par chaque fonds et programme au Plan-cadre. D'autres se sont enquis du montant des économies réalisées. Une délégation a voulu savoir si on avait procédé à une mobilisation conjointe des ressources. En ce qui concerne la coopération avec le Gouvernement, certains intervenants ont posé des questions sur la coordination interne entre départements et ministères et la coordination entre l'administration centrale et les administrations locales, ainsi que sur l'incidence du Plan-cadre sur l'activité des ministères.

146. Plusieurs intervenants ont demandé des informations sur le rôle d'autres organisations, notamment la Banque mondiale, dans le processus du Plan-cadre. De nombreuses délégations ont mentionné le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale. Certains intervenants ont voulu savoir si les donateurs bilatéraux pourraient collaborer davantage au processus. Une délégation a souligné la nécessité de partenariats stratégiques allant au-delà du Plan-cadre et incluant le secteur privé, notamment pour ce qui est des techniques de l'information.

147. Plusieurs délégations ont souligné qu'il ressortait des exposés sur le travail effectué en équipe que beaucoup de progrès pourraient être réalisés. D'autres ont demandé des renseignements sur le suivi de l'évolution du Plan-cadre. Certains intervenants ont demandé dans quelle mesure les enseignements tirés en Inde pourraient bénéficier à d'autres pays où le Plan-cadre a été mis en place, y compris des petits pays.

148. La présidence du Conseil d'administration du PAM a noté l'intérêt que les membres du Conseil d'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ceux du Conseil d'administration du Fonds international de développement agricole portaient aux processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre. Le Conseil d'administration du PAM avait mentionné lui aussi de nombreux aspects positifs de ces processus, en signalant les économies résultant de la coordination des activités des Nations Unies. La clarté avec laquelle les problèmes soulevés par le processus du Plan-cadre ont été exposés, par écrit et oralement, a été très utile. La Présidente a noté que de grands progrès avaient été réalisés en Inde sur le plan de la sécurité alimentaire, encore que le problème continue à se poser dans certaines zones. Elle a formulé l'espoir que le problème de la sécurité alimentaire continuera d'être au premier plan de toute politique concernant les besoins des groupes vulnérables du pays.

149. Le Secrétaire de la Commission de la planification du Gouvernement indien a souligné que le Plan-cadre ne devrait pas être mesuré au montant de dollars dépensés, vu que les subventions ne représentaient qu'une part très modeste du budget an-

nuel de l'Inde en faveur du développement. Ce qui importait davantage c'était d'intégrer les objectifs – égalité entre les sexes et décentralisation – et de maximiser les effets envisagés. Il a signalé la synergie opérée entre les donateurs multilatéraux et les agences bilatérales, ainsi que la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Les enseignements tirés et les informations échangées étaient des facteurs particulièrement importants dans le processus du Plan-cadre. En ce qui concerne les objectifs spécifiques du Plan-cadre en Inde, il a signalé que les efforts visant à parvenir à une plus grande égalité entre les sexes et à accentuer la décentralisation doivent tenir compte de la nature des problèmes et que les fonds, politiques et projets devraient être intégrés de manière à bénéficier au maximum aux groupes visés. Des comités de planification avaient été mis en place pour coordonner les efforts déployés en faveur du développement par les ministères participant au processus du Plan-cadre. Il a signalé que le Plan-cadre ne devrait pas être considéré comme un programme appelé à remplacer d'autres efforts de développement, mais devait être plutôt vu comme un outil permettant d'obtenir de meilleurs résultats et de plus grands effets.

150. La coordonnatrice résidente des Nations Unies/représentante résidente a fait mention de la coopération avec la Banque mondiale tout au long du processus du Plan-cadre et a noté que l'Inde ne mettait pas au point un cadre de développement intégré. Elle a fait savoir aux membres des conseils d'administration que la Banque mondiale intégrait actuellement une dimension sexospécifique dans sa politique et qu'elle avait participé au processus du Plan-cadre, en faisant part de ses compétences dans l'établissement d'une carte de la scolarisation par sexe, en participant à des exercices interinstitutions et copatronant des groupes d'étude. Elle a répondu à un certain nombre d'autres questions, affirmé l'intention de travailler avec le secteur privé dans le domaine des techniques de l'information, souligné la nécessité d'un processus nouveau, non fondé sur la procédure d'appel pour les secours en cas de catastrophe, et a souligné les effets positifs de l'approche par « capacités » dans l'évaluation de l'égalité entre les sexes.

151. Le représentant de l'UNICEF a souligné l'action en retour positive dont a bénéficié l'équipe de pays dans sa gestion de la catastrophe à la suite du cyclone d'Orissa. Il a noté que l'harmonisation des cycles de programme avec le dixième plan quinquennal du Gouvernement en 2003 supprimait la disparité entre le cycle de planification du Gouvernement indien et les programmes de pays des différents fonds et programmes. Il a souligné que le fait de travailler avec une structure gouvernementale décentralisée, où les fonds et programmes opèrent au niveau des États, avait été une cause du succès obtenu. À cet égard, il a signalé qu'une part importante des financements avait été canalisée directement par l'intermédiaire des États. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, il a déclaré que le Groupe des Nations Unies comprenait des organisations bilatérales et multilatérales, dont la Banque mondiale, oeuvrant de concert avec le Gouvernement. Un des enseignements à tirer a été qu'il n'était pas nécessaire que toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies relèvent du Plan-cadre, mais qu'il pourrait être plus rentable de se concentrer sur des thèmes stratégiques. L'expérience avait démontré qu'une collaboration rapide et efficace était possible, même au sein des procédures en place dans chaque organisation.

152. Le représentant du FNUAP a souligné que le nombre important d'organismes du système des Nations Unies en Inde a ralenti quelque peu le processus par rapport à d'autres pays où le Plan-cadre avait été mis en place. L'action en collaboration

avait permis d'obtenir de nombreux résultats et on peut prévoir qu'elle en obtiendra davantage au cours des deux à trois années à venir, avant le lancement du prochain cycle de planification. La campagne contre la violence à l'égard des femmes a été un exemple excellent des résultats que peuvent obtenir les institutions des Nations Unies quand elles travaillent ensemble. Il a déclaré que l'on avait quantifié les économies faites dans certains domaines opérationnels. Il a noté que des organisations bilatérales pouvaient intervenir, tant au niveau national qu'à celui des États, en vue de la réalisation de chacun des objectifs du Plan-cadre, la participation bilatérale à la lutte contre le VIH/sida étant un bon exemple.

153. Le représentant du PAM a déclaré que l'on avait lancé certaines programmations conjointes, par exemple dans la gestion en cas de catastrophe. Il a mentionné les bases de données et les indicateurs communs mis au point dans le cadre de processus interinstitutions comme étant des exemples positifs de collaboration, y compris au niveau des districts. Le problème de la sécurité alimentaire serait pris en considération dans le processus du Plan-cadre et placé par les objectifs prioritaires.

154. Le Président du Conseil d'administration PNUD/FNUAP a clos la réunion conjointe en résumant les débats. Il a rendu hommage au dynamisme du Gouvernement indien dans sa direction et dans sa maîtrise du processus du Plan-cadre. Au cours de la réunion, des débats animés et approfondis ont donné lieu à des suggestions et des commentaires de poids. Il a rappelé les objectifs stratégiques du Plan-cadre en Inde, à savoir la promotion de l'égalité entre les sexes et la décentralisation, qui a été étayée par une formulation satisfaisante du bilan commun de pays, conformément aux dispositions de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale. Les groupes de travail interinstitutions au niveau du pays ont été renforcés grâce à l'intervention directe du Gouvernement et des organismes de développement bilatéraux. Le processus du Plan-cadre en Inde a été très ouvert et a bénéficié d'un esprit de collaboration solidement implanté. On a pris note des commentaires concernant le travail en coopération étroite avec les institutions de Bretton Woods. En résumé, la réunion a été très positive, et on envisagera de futures réunions conjointes lorsque les points prévus à l'ordre du jour appelleront des échanges de vues dont tireront parti les organisations intéressées.

Deuxième partie

Session annuelle de 2000

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 22 au 25 mai 2000**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

155. Le Bureau du Conseil d'administration se composait comme suit :

<i>Président :</i>	S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh)
<i>Vice-Présidents :</i>	Mme Lala Ibrahimova (Azerbaïdjan) S. E. M. Alberto Salamanca (Bolivie) M. Luc Schillings (Pays-Bas) S. E. M. Mubarak Hussein Rahmtalla (Soudan)

Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux délégations venues participer à la première session annuelle du nouveau millénaire, notant qu'il s'agissait d'un tournant décisif pour l'UNICEF et tous ceux qui défendaient la cause des enfants à travers le monde. L'an 2000 était celle du dixième anniversaire du Sommet mondial pour les enfants et donnait à la communauté internationale l'occasion de mesurer le travail accompli en faveur des enfants au cours de la dernière décennie. Cette année prenait une importance encore plus grande car elle marquait le début des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendrait en septembre 2001, pour évaluer dans quelle mesure les promesses faites par les dirigeants des divers pays lors du Sommet mondial pour les enfants avaient été mises en pratique.

156. Le Président a noté que les recommandations et les conclusions issues des discussions sur les questions nouvelles concernant les enfants au XXI^e siècle, sujet principal des travaux du Conseil, seraient résumées dans un rapport publié par le Président et transmis au Comité préparatoire de la session extraordinaire qui devait se réunir la semaine suivante. À ce sujet, il a demandé la tenue d'un débat centré sur des questions concrètes. À ce moment crucial de son histoire, l'UNICEF devrait être bien placé pour jouer un rôle de premier plan, puisqu'il devait assurer les fonctions de secrétariat technique lors de la session extraordinaire. Le Président a souligné que, alors que l'UNICEF poursuivait ses efforts inlassables visant à faire du respect des droits de l'enfant le fondement même de tous les efforts de développement, les défis posés par le nouveau siècle imposaient de placer les enfants au centre de toutes les entreprises en faveur d'une culture de la paix.

157. La Directrice générale a fait remarquer que l'UNICEF avait peut-être atteint le tournant le plus important dans ses 54 ans d'existence. Dix ans auparavant, les gouvernements avaient pris l'engagement solennel d'assurer à chaque enfant un avenir meilleur; il y avait lieu de se réjouir des nombreux progrès accomplis depuis, le défi consistait maintenant à agir au niveau de la collectivité, c'est-à-dire mobiliser des millions de personnes qui pourraient mener la lutte pour les droits des enfants à tous les niveaux de la société. La notion de rôle de chef de file lancée par l'UNICEF en matière des droits de l'enfant était très large; la Directrice générale a cité des exemples de quelques partenariats qui permettraient d'obtenir un appui universel pour les initiatives futures en faveur des enfants. Elle a mentionné en particulier le rôle direct et personnel joué par M. Nelson Mandela et Mme Graça Machel pour convaincre les responsables de la société à tous les niveaux que « si nous voulons une société prospère, plus juste et plus équitable, il faut investir dès maintenant dans la jeunesse ». Elle a annoncé à ce propos que le texte de leur lettre commune serait distribué au Conseil d'administration.

158. Elle a passé en revue les questions inscrites à l'ordre du jour de la session, en évoquant en particulier les fonctions de secrétariat que l'UNICEF allait assumer auprès du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants et l'occasion que donnait le Comité à l'UNICEF de réaffirmer qu'il se préoccupait de « l'enfant dans son intégrité ». Pour terminer, elle a rappelé que les gouvernements restaient les acteurs principaux du développement et devaient montrer l'exemple, car ils avaient défini des objectifs et pris des engagements. En réaffirmant ces engagements, ils devaient maintenant s'engager dans une action en faveur des enfants qui primait tout le reste.

B. Adoption de l'ordre du jour

159. L'ordre du jour provisoire, le calendrier et l'organisation des travaux de la session contenus dans le document E/ICEF/2000/9, ont été adoptés. L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
- Point 3 : Rapport de la Directrice générale (Part II)
- Point 4 : Questions nouvelles concernant les enfants au XXI^e siècle
- Point 5 : Suivi du Sommet mondial pour les enfants
- Point 6 : Session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies
 - a) Rapport oral sur la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies
 - b) Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF à l'appui de la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies
- Point 7 : Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays
- Point 8 : Principaux engagements de l'UNICEF en cas d'urgence
- Point 9 : Modifications proposées au mode d'établissement du budget
- Point 10 : Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000
- Point 11 : Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration
- Point 12 : Questions diverses
- Point 13 : Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

160. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, la Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 66 délégations ayant statut

d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, un organisme des Nations Unies, quatre institutions spécialisées, deux ONG, six comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

II. Travaux du conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (Part II)

161. Le Conseil d'administration était saisi de la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice générale [E/ICEF/2000/4 (Part II)], qu'elle a elle-même présentée. Dans son introduction, elle a souligné qu'il s'agissait du second rapport sur la mise en oeuvre du plan à moyen terme (PMT) pour 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1), dans lequel étaient définis les priorités et les principaux domaines d'activité de l'UNICEF, avec une importance particulière accordée à la consolidation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et à l'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce rapport constituait une étape supplémentaire dans le processus d'apprentissage de la gestion et de l'établissement de rapports axés sur les résultats, guidé par le PMT, et contenait une réelle tentative de réponse aux demandes que le Conseil d'administration avait formulées dans sa décision 1999/7 concernant cette question (E/ICEF/1999/7/Rev.1). Les commentaires des membres du Conseil sur le rapport de l'année précédente [E/ICEF/1999/4 (Part II)] et les discussions de la première session ordinaire de 2000 consacrée au plan de financement pluriannuel (E/ICEF/2000/5 et E/ICEF/2000/8 (Part I), décision 2000/3), ainsi que les consultations avec des organismes des Nations Unies et des organisations bilatérales ont servi à l'élaboration de ce rapport.

162. Ce processus de participation à l'élaboration du rapport a permis à l'UNICEF d'enrichir l'approche analytique des résultats atteints, y compris par le biais de rapports récapitulatifs régionaux de bilans de pays et d'évaluations. Dans la même optique, des encadrés ont également été utilisés pour des comptes rendus plus détaillés sur des thèmes particuliers, et les contraintes rencontrées et les enseignements tirés ont été identifiés. Les matrices récapitulatives des résultats créées pour deux des quatre priorités d'organisation et présentées dans l'annexe I du rapport, ont permis l'agrégation des résultats. Ces matrices avaient aussi pour but d'accroître la visibilité des liens entre les priorités, les grands domaines d'activité, les principaux résultats, les contraintes et les enseignements tirés. Afin de renforcer les liens entre les activités et les dépenses, la matrice récapitulative des résultats sur les priorités des programmes contenait une estimation des dépenses pour chaque domaine d'activité. En outre, un compte rendu spécifique a été établi sur l'utilisation du montant global de 7 % prélevé sur la masse commune des ressources disponibles pour les programmes, conformément à la décision 1997/18 (E/ICEF/1997/12/Rev.1). La Directrice générale a noté que les chiffres révisés des recettes totales de l'UNICEF en 1999 étaient même plus élevés que ceux mentionnés dans le rapport. Toutefois, elle a constaté avec préoccupation que les recettes au titre des autres ressources avaient augmenté plus vite que celles issues de la masse commune des ressources, qui ne représentait que 52 % des ressources totales de l'UNICEF.

163. La Directrice générale a reconnu que l'UNICEF devait affiner encore ses méthodes pour rendre compte des résultats et elle a indiqué des domaines d'action particuliers, tels que la définition d'objectifs spécifiques dans le prochain plan stratégi-

que à moyen terme de manière à fournir une base plus solide pour mesurer les progrès accomplis et identifier les résultats importants à mentionner dans les rapports; l'application des enseignements tirés de l'agrégation dans le processus actuel d'établissement des rapports; des améliorations continues en matière de définition des objectifs et de préoccupations organisationnelles, ainsi que la planification dynamique d'évaluations thématiques permettant de traiter les questions complexes d'attribution; et la mise au point d'un système de codification révisé permettant de suivre et d'analyser plus précisément les dépenses autour des priorités organisationnelles et des grands domaines d'action. Elle a encouragé le Conseil d'administration à continuer la discussion et à faire des propositions à ce sujet, ainsi qu'à poursuivre les consultations et faire bénéficier d'autres organismes de son expérience en vue d'améliorer encore le compte rendu des résultats.

164. De nombreux intervenants ont félicité l'UNICEF d'avoir, cette année, nettement amélioré son rapport qui, ont-ils estimé, représentait une étape importante dans l'application de la décision 1999/7. Plusieurs délégations ont salué le caractère détaillé, complet et informatif du rapport qui était beaucoup plus analytique et présentait des liens clairs entre les activités et les priorités du PMT. On a reconnu que le processus participatif d'établissement de rapport représentait un investissement considérable de la part du personnel et avait enrichi la culture axée sur les résultats au sein de l'UNICEF. De l'avis général, l'annexe I contenant les matrices récapitulatives des résultats, était l'un des éléments les plus utiles du rapport car elle permettait d'améliorer le compte rendu des résultats. Plusieurs intervenants ont suggéré que les matrices récapitulatives soient aussi utilisées pour offrir une image claire et concise des progrès accomplis, des principaux obstacles rencontrés, des enseignements tirés et des orientations futures, y compris au moyen d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et de tableaux. Ils ont dit par ailleurs combien ils appréciaient les encadrés qui offraient une analyse détaillée.

165. Parallèlement, de nombreuses délégations considéraient que le rapport était « inachevé », et que l'on pouvait encore en améliorer la forme et le contenu. À ce propos, elles ont pris note des domaines identifiés par la Directrice générale, lesquels rencontraient leur agrément, et ont fait de nouvelles observations et suggestions. Il faudrait notamment, à leur avis, établir des liens plus clairs entre tous les composants du plan de financement pluriannuel; insister davantage sur les liens entre les actions et les résultats d'une part, et les enseignements tirés et les orientations futures d'autre part; analyser plus en détail les obstacles et les contraintes; donner davantage d'informations sur l'affectation et la distribution des fonds aux domaines prioritaires; et rendre le rapport plus concis et plus analytique.

166. Certaines délégations ont fait des remarques sur la longueur du rapport, que beaucoup trouvaient trop long, détaillé et descriptif. Quelques intervenants ont suggéré de présenter les actions principales, les résultats et les enseignements tirés sous forme résumée et par section, afin d'offrir une image plus claire, ce qui permettrait ainsi au Conseil de mieux exercer son contrôle. Un intervenant estimait qu'on devrait être plus sélectif dans le choix des questions analysées. Toutefois, un autre intervenant a déclaré que la longueur n'était pas excessive pour un document d'une telle qualité et que les détails du rapport permettaient d'éclairer le propos plutôt que de l'alourdir. On reconnaissait cependant qu'il n'était peut-être pas justifié d'établir un rapport aussi détaillé chaque année. Une autre délégation s'est félicitée de la disponibilité du document sur le réseau Extranet, mais a demandé qu'on fasse davantage attention au format pour la lisibilité. Plusieurs autres délégations ont rappelé la

nécessité de traduire le document dans d'autres langues en temps voulu et demandé instamment que des décisions soient prises conjointement avec d'autres organisations concernées, aux niveaux appropriés, pour résoudre le problème.

167. La Directrice générale a remercié les délégations pour leurs observations et leurs suggestions utiles concernant la structure, le contenu et la longueur du rapport, et affirmé qu'elles seraient prises en considération dans les efforts continus que faisait l'organisation pour établir un document utile à la fois aux membres du Conseil d'administration et à l'UNICEF. Elle a mentionné en particulier que l'on continuerait d'utiliser des matrices récapitulatives des résultats, encouragé en cela par les commentaires positifs reçus à ce sujet.

168. Sur les questions de fond, plusieurs délégations ont constaté avec préoccupation que le rapport ne mentionnait ou n'analysait pas suffisamment les partenariats de l'UNICEF, particulièrement dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, mais aussi dans le cadre de la coopération avec des institutions bilatérales et multilatérales; la participation des communautés, des ONG et de la société civile; le travail avec les médias; la coopération avec les comités nationaux et surtout, le transfert de la responsabilité des programmes aux gouvernements qui les mettent en oeuvre. Certains intervenants ont demandé en particulier plus d'informations sur la participation de l'UNICEF, avec d'autres acteurs, aux programmes sectoriels d'investissement et aux approches sectorielles. Beaucoup d'entre eux ont fait remarquer que les buts et les objectifs des actions menées en faveur des enfants ne pouvaient être atteints par l'UNICEF à lui seul, mais dépendaient de la coopération et de la coordination des efforts, ce que le rapport devrait mieux refléter. On a également reconnu la complexité des questions liées à l'attribution dans le compte rendu des résultats atteints par le biais de partenariats.

169. La Directrice générale est convenue que la collaboration avec tous les partenaires était indispensable et faisait partie intégrante de toutes les activités de l'UNICEF. Elle a indiqué que l'on s'était efforcé d'éviter les doubles emplois en ce qui concernait les informations sur les partenariats présentées dans la première partie du rapport, en particulier celles relatives aux bilans communs de pays au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le processus de programmation par pays permettait de faire en sorte que les programmes de pays reposent sur des partenariats avec les gouvernements et tiennent compte des priorités nationales. L'UNICEF renforçait continuellement ses partenariats, notamment en participant au processus de réforme de l'ONU, aux bilans communs de pays et à l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et en établissant des directives aux fins de sa participation à l'application du Cadre de développement intégré et des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale. La Directrice générale a cité plusieurs pays où l'UNICEF participait à des programmes d'investissement sectoriel et à des approches sectorielles et a fait observer qu'en abordant dans une perspective de plus en plus multisectorielle la question de l'enfant dans son intégrité l'UNICEF ne pourrait que renforcer l'intérêt de ces programmes et approches. Elle a appelé l'attention sur les paragraphes 13 à 18 du rapport relatifs aux partenariats, qui contenaient des informations sur ceux qui venaient d'être conclus avec des jeunes, ainsi que sur les groupes de discussion constitués dans le cadre des partenariats conclus au niveau des programmes. Elle a indiqué à quel point il était difficile de rendre compte des résultats de

l'UNICEF sans paraître sous-estimer les partenariats et d'évaluer l'apport de l'organisation dans des partenariats de plus en plus larges.

170. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités nationales de progrès durable et demandé instamment que le rapport annuel soit davantage axé sur l'expérience de l'UNICEF et les enseignements qu'il en tirait. La Directrice générale est convenue que le renforcement des capacités était essentiel et a ajouté que l'UNICEF l'appuyait dans ses programmes. L'UNICEF s'employait actuellement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes, à suivre et évaluer les résultats concrets des stratégies de renforcement des capacités, sur la base de l'expérience acquise dans sept pays.

171. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir réussi à mobiliser des ressources d'un montant supérieur au montant prévu pour l'année mais ont constaté avec préoccupation, comme la Directrice générale, que la masse commune des ressources n'augmentait pas aussi rapidement que les autres ressources, ce qui pouvait nuire à la cohérence de la programmation. Plusieurs intervenants ont demandé instamment aux gouvernements, en particulier ceux dont la participation financière n'était pas satisfaisante, de continuer à verser des contributions au budget ordinaire de l'organisation ou d'en accroître le montant, ce qui permettrait d'assurer un financement de base aux programmes, et d'autres se sont engagés à continuer à apporter un appui financier. Deux intervenants se sont félicités de la priorité accordée au financement des dépenses au titre des programmes en faveur des pays les moins avancés, en particulier dans l'Afrique subsaharienne. Cependant, comme l'ont fait observer un certain nombre de délégations, le flux des contributions financières ne reflétait pas toujours cette priorité. L'UNICEF pourrait fournir des informations plus précises sur les contributions du secteur privé, et il a été instamment prié de continuer à mobiliser des ressources auprès de ce dernier, sans pour autant négliger de solliciter les gouvernements afin d'alimenter son budget ordinaire.

172. Comme suite à la demande de plusieurs intervenants, le secrétariat a distribué la version révisée des tableaux 3 et 4 du rapport, qui indiquaient respectivement les sources et le type de financement des recettes de l'UNICEF (ressources ordinaires et autres ressources). La version initiale avait été établie à titre provisoire, les comptes financiers n'ayant pas été clos au moment où l'on avait mis la dernière main au rapport.

173. Se référant à la description de la situation mondiale qui est faite dans le rapport, un certain nombre d'intervenants ont relevé des évolutions positives, en particulier en ce qui concernait les normes relatives aux droits de l'enfant, mais ont déploré l'augmentation de la pauvreté, de la dette, et de la marginalisation sociale, la propagation du VIH/sida et l'impact de plus en plus important des conflits armés, qui faisaient gravement obstacle à de nouveaux progrès. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites des progrès manifestes qui ont été accomplis en dépit d'une situation difficile; d'autres, en revanche, ont fait état du travail qui restait à faire et demandé aux gouvernements et à toutes les parties intéressées de continuer à s'employer à atteindre les objectifs fixés.

174. On a félicité l'UNICEF d'avoir renforcé sa méthode de programmation fondée sur les droits et on l'a encouragé à poursuivre les travaux qu'il avait entrepris dans ce domaine, notamment pour aider les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations concernant les droits, pour faire connaître les pratiques optimales et pour fa-

miliariser son personnel avec les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Un intervenant a dit que la matrice récapitulative des résultats des programmes dans les domaines prioritaires ne rendait pas pleinement compte de la méthode de programmation fondée sur les droits et un autre, qu'elle ne rendait pas compte, en particulier, des efforts qui étaient faits pour réduire la mortalité des nourrissons et des enfants. Pour un certain nombre de délégations, la protection de l'enfant était une question prioritaire. On a souligné la nécessité d'accorder davantage d'attention aux enfants handicapés et l'UNICEF a été instamment prié d'élargir ses programmes de prévention des handicaps chez l'enfant de manière à englober la promotion et la défense des droits des enfants handicapés. Un intervenant s'est félicité de la déclaration que la Directrice générale avait faite devant le Conseil de sécurité au sujet de la nécessité de protéger les enfants contre les effets des sanctions. D'autres intervenants ont souligné qu'il fallait continuer à lutter contre l'exploitation sexuelle, les enlèvements, la maltraitance et la traite des enfants et leur utilisation comme soldats. En ce qui concernait ce dernier point, plusieurs intervenants se sont déclarés satisfaits que la communauté internationale, grâce aux activités de sensibilisation, s'intéresse de plus en plus au sort des enfants se trouvant dans des situations de conflit armé; d'autres ont demandé plus de précisions sur les activités que l'UNICEF menait en coopération avec d'autres entités, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé. La Directrice générale s'est référée au paragraphe 14 du rapport annuel, où l'UNICEF présente le Représentant spécial comme l'un de ses principaux partenaires, et a indiqué que celui-ci participait à la réunion du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Elle a également souligné que le Fonds participait aux activités d'un certain nombre de mécanismes et s'occupait en collaboration avec des partenaires divers des questions humanitaires et des problèmes relatifs à la paix et à la sécurité.

175. Abordant d'autres questions relatives au programme, plusieurs délégations ont évoqué l'importance de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, notant avec préoccupation que les taux de couverture vaccinale diminuaient, en particulier en Afrique, et elles ont demandé instamment à l'UNICEF de continuer à aider les systèmes sanitaires à vacciner systématiquement les enfants. On a évoqué l'insuffisance des stocks de vaccins poliomyélitiques buccaux qui faisait obstacle à l'élimination de la maladie. La Directrice générale a signalé que l'évolution actuelle au sein de l'Alliance mondiale allait dans le sens de vaccinations systématiques et elle est convenue que le renforcement des capacités était indispensable pour assurer la durabilité des résultats obtenus. Elle a reconnu que les stocks de vaccins poliomyélitiques buccaux étaient insuffisants, en raison, en partie, de l'ampleur considérable qu'avaient prise les journées nationales de vaccination, et ajouté qu'on s'efforçait de régler le problème et de veiller à ce que l'on dispose de stocks de vaccins suffisants jusqu'en 2005.

176. Plusieurs intervenants se sont félicités des succès obtenus dans le domaine de la supplémentation en vitamine A mais d'autres ont fait observer qu'il fallait absolument s'occuper des problèmes persistants de malnutrition pour continuer à réduire la mortalité des nourrissons et des enfants, en les abordant notamment sous l'angle du cycle de vie, des relations intergénérationnelles et des moyens de subsistance durables, comme le faisaient un certain nombre de partenaires. La Directrice générale est convenue que la malnutrition était en grande partie responsable de décès d'enfants qui auraient pu être évités.

177. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait d'axer les efforts sur l'éducation, notamment l'éducation préscolaire et les activités d'éveil du jeune enfant, l'éducation des filles, l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'éducation intégrée, l'éducation dans les situations d'urgence, des programmes de préparation à la vie active à l'intention des adolescents et les programmes scolaires consacrés à la santé, notamment ceux visant à prévenir le VIH/sida. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a mis l'accent sur quelques-uns des grands éléments du cadre d'action issu du Forum mondial sur l'éducation de Dakar, notamment la reconnaissance de l'éducation comme droit fondamental et moyen indispensable d'assurer un développement et une paix durables. La Directrice générale a convenu du rôle déterminant de l'éducation et s'est félicitée de la poursuite de la collaboration entre l'UNICEF et l'UNESCO dans ce domaine.

178. Un certain nombre d'intervenants se sont félicités que le programme fasse une place de plus en plus large à l'adolescence et ont instamment demandé à l'UNICEF de jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine. Ils ont ajouté qu'il fallait accorder davantage d'attention à l'ampleur de plus en plus grande que prenaient la toxicomanie et la violence chez les adolescents et canaliser l'énergie de ces derniers vers les activités de développement. Une délégation s'est félicitée que, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, on mette désormais l'accent sur les changements de comportement plutôt que sur l'accès et a souligné qu'il fallait se préoccuper davantage d'hygiène et d'assainissement en ce qui concernait les soins à donner aux jeunes enfants. On s'est félicité de la priorité accordée au VIH/sida, ainsi d'ailleurs que des activités de sensibilisation menées par l'UNICEF dans ce domaine. Un intervenant a fait observer que la collaboration avec le Programme alimentaire mondial serait utile pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant; un autre a demandé instamment que l'on fasse davantage de recherches sur la question et sur l'allaitement et que l'on insiste davantage sur la prévention primaire, en particulier au moyen de l'éducation. Un certain nombre de délégations ont émis le désir de voir l'UNICEF mettre davantage l'accent sur la réduction de la mortalité maternelle et, en particulier, analyser avec soin les causes de ce phénomène, notamment les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions, et faire en sorte que les accoucheuses reçoivent la formation voulue. Des questions relatives au congé de maternité ont également été posées.

179. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait continuer à recentrer les activités du Global Movement for Children (mouvement mondial en faveur des enfants); un orateur a fait observer que la qualité des analyses figurant dans le rapport annuel montrait bien quel rôle l'UNICEF pouvait jouer à cette fin.

B. Résumé des examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays

Introduction

180. Le Directeur de la Division des programmes a donné un aperçu des 41 examens à mi-parcours effectués au cours de l'année 1999. Il a indiqué que ces rapports offraient la possibilité de faire le point de la situation concernant les droits de la femme et de l'enfant et d'apporter les ajustements stratégiques nécessaires au niveau de la formulation et du contenu des éléments des programmes. Les examens per-

mettaient en outre de tirer, pour le prochain cycle de programmation par pays, des enseignements précieux sur les principales questions liées aux programmes et à la gestion. Le Directeur a souligné que les examens à mi-parcours avaient grandement facilité l'établissement par le Fonds de rapports axés sur les résultats, dans le cadre du plan de financement pluriannuel, en mettant à la disposition du Conseil d'administration de grandes évaluations et des rapports sur la coopération aux programmes réalisés à l'échelle des pays. Tout en se félicitant de l'amélioration de la qualité des examens à mi-parcours, il a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels des améliorations demeuraient nécessaires : il faudrait notamment faire une plus large place aux évaluations, veiller à ce que le temps consacré au processus d'examen soit proportionné aux avantages obtenus et élargir, au besoin, la consultation et la participation à chacun des examens sous ses différents aspects.

181. Le Directeur de la Division des programmes a souligné que malgré la situation très difficile du point de vue politique et économique, les rapports des examens à mi-parcours montraient que des progrès avaient pu être réalisés, notamment en ce qui concernait la couverture vaccinale. Parmi les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre des programmes, on a cité le fait que les pays ne fixaient pas un ordre de priorité pour le financement des services de base, que l'obligation redditionnelle n'était pas suffisamment respectée et qu'il était difficile de mettre en place les capacités voulues pour l'exécution des programmes. À propos des enseignements tirés, il a signalé que ces examens permettaient à un éventail plus large de partenaires de participer à l'analyse de la situation des enfants et des femmes. Les modifications apportées aux objectifs initiaux des programmes avaient permis de concentrer davantage l'attention sur un nombre limité de domaines de projet avec des objectifs mieux définis. De plus, les examens montraient qu'un partenariat efficace entre les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux était essentiel pour assurer la programmation de qualité qui permettrait de combattre les facteurs entravant le respect des droits de la femme et de l'enfant.

182. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a donné un aperçu des principales évaluations. Elle a constaté qu'il y avait eu des améliorations sur le plan des capacités d'évaluation, de la gestion axée sur les résultats et de l'échange mutuellement bénéfique de données d'expérience, et que les activités de traitement et d'analyse de données en vue de l'examen de fin de décennie s'étaient intensifiées. Les études et les évaluations portaient essentiellement sur les conflits armés, le VIH/sida, la pauvreté, la marginalisation et la discrimination sexuelle. Elle a fait observer que les études et évaluations réalisées en 1999 étaient d'une importance critique pour ce qui était des modifications à introduire et de l'orientation des décisions de politique générale visant à promouvoir l'exercice universel des droits de l'enfant et pour permettre de progresser régulièrement dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Ces évaluations seraient à leur tour très précieuses pour préparer la session extraordinaire consacrée aux enfants prévue en 2001 et pour définir les nouvelles mesures qui devraient être prises en faveur des enfants.

183. En réponse à ces exposés, une délégation a fait remarquer que l'examen à mi-parcours pour le Soudan portait essentiellement sur les activités menées par l'UNICEF dans le sud du pays alors qu'il aurait dû passer en revue les projets exécutés dans l'ensemble du pays. Elle a en outre mis en doute l'impartialité du rapport. Le Président a indiqué que le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord répondrait dans le courant de la session aux questions soulevées.

184. Une autre délégation a fait valoir qu'il serait utile d'étudier de plus près le problème des enfants handicapés, de l'exploitation sexuelle et de la sensibilisation aux problèmes des femmes. Elle a demandé des précisions sur l'utilisation des apports du Comité des droits de l'enfant dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours. On a fait observer que les domaines d'action choisis pour l'évaluation étaient analogues à ceux qui étaient énoncés dans le rapport E/ICEF/2000/13 sur les nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle, et on a demandé comment le Comité préparatoire de la session extraordinaire tirerait parti des résultats de ces évaluations.

185. Le Directeur de la Division des programmes a signalé que les rapports du Comité des droits de l'enfant avaient été très précieux aux différentes étapes de la programmation par pays, y compris pour les analyses de situation et les examens à mi-parcours. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a fait observer que les enseignements tirés des évaluations permettraient d'améliorer les résultats des programmes et qu'ils joueraient un rôle déterminant dans l'examen des nouveaux problèmes et les activités menées en vue de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

186. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a présenté le rapport E/ICEF/2000/P/L.21. Elle a passé en revue les différents problèmes rencontrés dans la région, de même que les initiatives qui avaient permis d'améliorer le sort des enfants et des femmes, en donnant un aperçu de la situation dans les huit pays (Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Nigeria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo) qui avaient effectué des examens à mi-parcours en 1999. Elle a signalé que l'UNICEF avait pu tirer de nombreux enseignements des examens à mi-parcours et des évaluations. La prise en charge croissante des programmes de coopération par les gouvernements témoignait de leur volonté de placer les enfants au coeur de l'action menée pour lutter contre la pauvreté et mettait en relief le besoin de créer des capacités à l'échelle nationale et au plan local. Les examens à mi-parcours montraient également que les gouvernements, les communautés, les ONG et les institutions bilatérales devaient forger une alliance pour un partenariat mondial en faveur des enfants. La coopération entre l'UNICEF et les gouvernements s'était trouvée renforcée dès lors que les programmes multisectoriels avaient ciblé les groupes de population particulièrement exposés, dont la participation était d'une importance cruciale. Il était en outre apparu qu'il fallait définir des objectifs de programme contribuant à la réalisation d'objectifs nationaux quantifiables. La Directrice régionale a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le fait qu'il importait de se concentrer sur les nouveaux problèmes (pandémie de VIH/sida, paludisme, mutilations sexuelles infligées aux femmes et aux filles et traite des enfants), qui prenaient des proportions alarmantes dans la région. Elle a noté que la nouvelle la plus prometteuse était la participation des jeunes à l'action menée pour défendre leurs droits.

187. Un grand nombre de délégations se sont félicitées de la qualité de ce document et du mode de présentation des informations, en particulier pour ce qui était de la clarté des enseignements tirés. Plusieurs délégations ont souligné l'importance que continuaient de revêtir les efforts faits par les pays pour répondre aux besoins de milliers de réfugiés et l'appui que la communauté internationale devait leur apporter. Une délégation a noté avec satisfaction l'échange croissant de données

d'information et s'est félicitée d'avoir eu la possibilité de participer à la réunion de l'équipe de gestion régionale. Une autre délégation a fait observer que les rapports des examens à mi-parcours ne faisaient pas tous état des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs mondiaux et a indiqué qu'il serait utile d'uniformiser les méthodes d'établissement des rapports. De nombreux orateurs ont salué les efforts entrepris pour faire en sorte que le processus d'examen à mi-parcours se fonde sur une plus large participation.

188. Il ressortait de ce document que la prise en charge des programmes de l'UNICEF par les Gouvernements ivoirien et sénégalais était insuffisante, ce dont plusieurs délégations se sont inquiétées, elles ont estimé que le Fonds et les autres partenaires devraient s'attacher davantage à renforcer les institutions locales dans les domaines critiques de la planification et de la gestion, du contrôle et de l'évaluation, et des statistiques. On a estimé que ce problème pouvait devenir un obstacle majeur à la mobilisation des ressources et d'autres formes d'engagements nécessaires pour remédier aux problèmes que les enfants de la région pourraient connaître au XXI^e siècle.

189. Évoquant les nouveaux problèmes qui sont apparus, une délégation a demandé dans quelle mesure l'UNICEF avait adapté son processus de programmation par pays en vue d'y faire face. Une autre délégation souhaitait obtenir davantage de précisions sur la manière dont les nouvelles questions et en particulier, l'épidémie de VIH/sida, seraient prises en compte dans les recommandations formulées dans le cadre des examens à mi-parcours. Les intervenants se sont félicités que certains programmes de pays de la région mettent l'accent sur les activités liées au VIH/sida, tout en s'inquiétant de l'ampleur de ce problème qui risquait fort de dépasser les capacités des gouvernements et de leurs partenaires.

190. Plusieurs délégations étaient d'avis que l'Initiative de Bamako n'occupait pas une place assez importante dans les examens à mi-parcours et les évaluations. Une délégation a demandé si l'Initiative de Bamako était compatible avec des approches sectorielles. D'autres délégations ont constaté avec préoccupation que certains bureaux de pays de l'UNICEF étaient peu enclins à participer à des activités sectorielles.

191. Un certain nombre de délégations ont indiqué brièvement les observations qu'elles envisageaient de faire au titre du point de l'ordre du jour relatif aux nouveaux problèmes, à propos du service de la dette et de ses répercussions sur la vie des enfants et des femmes, de l'impact du VIH/sida, de la persistance des conflits, des personnes déplacées et des réfugiés, de la pauvreté et des inégalités.

192. En réponse aux remarques qui ont été faites, la Directrice régionale a appelé l'attention sur la situation qui prévalait en Côte d'Ivoire et en Guinée, pays qui avaient ouvert leurs frontières et leurs coeurs aux réfugiés venant des pays voisins, et a demandé l'avis des membres du Conseil d'administration à ce sujet. Elle a souligné que ces pays, comme d'autres, avaient besoin de l'aide de la communauté internationale.

193. La Directrice régionale a indiqué que la compatibilité de l'Initiative de Bamako avec les programmes sectoriels d'investissement et les approches sectorielles avait été démontrée au Ghana, où le programme sectoriel d'investissement dans la santé s'appuyait sur ce qu'avaient fait les communautés dans le cadre de l'Initiative de Bamako. Cette Initiative serait encore renforcée au cours de l'année à venir lors-

que des activités spécifiques de lutte contre le VIH/sida seraient intégrées et mises à l'essai dans certains programmes de pays. La Directrice régionale a souligné que le VIH/sida était à la fois un problème de notre temps et une menace pour l'avenir et elle a déclaré que le Bureau régional avait aidé les ministres de la santé à élaborer des plans d'action et des stratégies de plaidoyer pour lutter contre la pandémie. Ces derniers étaient encouragés à mobiliser toutes les ressources disponibles, y compris celles d'autres ministères.

194. Faisant allusion à la diminution du nombre des cas de transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant en Côte d'Ivoire, la Directrice régionale a exprimé l'espoir que cette tendance positive s'étendrait au Burkina Faso et à d'autres pays de la région. À propos de la traite des enfants, phénomène très répandu dans la région, elle a souligné que des succès avaient été enregistrés et a fait état notamment du rapatriement récent au Mali de plus de 1 000 enfants se trouvant en Côte d'Ivoire. À la suite d'une réunion sur la traite des enfants organisée à Libreville (Gabon), l'UNICEF envisageait d'appuyer une autre réunion portant sur des dispositions législatives destinées à interdire cette pratique. On tirait des activités menées par l'UNICEF pour lutter contre ce trafic au Burkina Faso et au Sénégal des enseignements qui mettaient l'accent sur l'information, la sensibilisation et l'éducation.

195. Quant à la question de savoir si les objectifs du programme du Sénégal avaient été trop ambitieux, la Directrice régionale a déclaré que, sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours, le programme serait restructuré conformément aux recommandations faites et que les activités d'appels de fonds seraient renforcées.

196. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a présenté le rapport (E/ICEF/2000/P/L.20) qui résume les bilans d'étape effectués pour l'Afrique du Sud, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Zambie et fait le point des principales évaluations entreprises dans la région. La présentation audiovisuelle du Directeur régional a porté principalement sur les effets catastrophiques du VIH/sida en Afrique de l'Est et en Afrique australe, qui est la région la plus touchée sur la planète. Bien qu'elle ne compte que 4,8 % de la population mondiale, cette région totalise 14,8 millions d'individus porteurs du VIH/sida, soit 48 % de la population atteinte dans le monde. Près de 11 millions d'enfants y sont orphelins du sida et leur nombre ne fait qu'augmenter. Le Directeur régional a déclaré que la situation était devenue explosive dans la plupart des pays de la région.

197. Tout en évoquant les multiples causes du faible impact des programmes de lutte et de prévention contre le VIH/sida mis en oeuvre jusqu'ici, le Directeur régional a également souligné certains des résultats les plus encourageants, comme le développement de la stratégie de prévention de la transmission de la mère à l'enfant et la protection de milliers d'enfants contre l'infection par le VIH/sida, ainsi que de bons exemples de participation des enfants par le biais d'activités de soutien réciproque entre jeunes. Il a fait observer que plus de 30 millions de dollars avaient été alloués directement aux programmes de lutte contre le VIH/sida financés par l'UNICEF dans la région en 1999-2000. Il a indiqué que l'UNICEF s'apprêtait à déclarer une « guerre de libération » contre le VIH/sida dans la région en 2000-2001, qui consisterait à mobiliser les diverses fractions de la société, notamment les chefs religieux et les responsables de la société civile, le secteur privé, etc., à réaffecter des ressources financières et humaines à cet objectif et à renforcer les alliances in-

ternes et externes contre la maladie. Il a souligné que bien que le VIH/sida constitue un problème sous-régional, il exigeait une action de portée mondiale.

198. Les délégations ont félicité le Directeur régional pour son remarquable exposé, notamment pour l'accent mis sur la pandémie du VIH/sida qui était l'un des problèmes les plus critiques frappant les enfants de la région. Elles se sont déclarées tout à fait favorables à la stratégie qu'il leur a présentée. L'UNICEF a été invité à prendre la direction de la lutte contre le VIH/sida et à partager des informations et des données d'expérience avec d'autres organismes intervenant dans ce domaine. À cet égard, il était indispensable qu'il collabore avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Une délégation a suggéré que l'UNICEF joue aussi un rôle moteur dans le cadre de l'intervention d'urgence interorganisations qui s'était mise en place pour lutter contre la sécheresse dans la corne de l'Afrique en coordonnant les interventions dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, de la santé et de la nutrition.

199. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de l'accès aux médicaments pour les populations pauvres infectées par le sida dans les pays en développement. Ils ont proposé l'organisation d'une réunion tripartite entre l'ONU, les pays en développement et les compagnies pharmaceutiques privées pour dégager d'éventuelles solutions.

200. En réponse à une délégation souhaitant connaître les vues de l'UNICEF sur les besoins de financement du programme mondial de lutte contre le VIH/sida dans la région, le Directeur régional a déclaré qu'il fallait s'éloigner du modèle actuel, qui reposait sur des donateurs privés, et rechercher un appui de niveau intergouvernemental afin de mobiliser 2 milliards de dollars environ par an pendant les deux années à venir. Il a souligné que l'on ne pouvait suivre les modalités habituelles pour mobiliser des ressources au profit de la lutte contre le VIH/sida à cause de la formidable ampleur de la pandémie. Un autre orateur a souligné la nécessité de financer le programme mondial de lutte contre le VIH/sida de sorte qu'il devienne prioritaire pour tous.

201. Le représentant d'ONUSIDA a déclaré que l'exposé du Directeur régional démontrait le rôle de premier plan que jouait l'UNICEF en faveur des enfants et des adolescents, et que c'était par sa capacité à forger des partenariats aux niveaux mondial et national qu'il devait se distinguer. Il a fait remarquer que le Fonds collaborait activement avec le Partenariat international contre le sida en Afrique. ONUSIDA était en faveur d'une plus grande participation des individus infectés par le VIH/sida. Le représentant a engagé l'UNICEF à accélérer l'action en faveur des orphelins du sida. À ce sujet, un autre orateur a prié l'UNICEF de fournir un complément d'information sur l'expérience acquise dans la région dans le cadre des programmes visant à répondre aux besoins particuliers des orphelins du sida. Le Directeur régional a répondu que les orphelins du sida étaient de plus en plus stigmatisés et marginalisés. Aussi l'UNICEF avait-il pour politique d'aider les orphelins sans opérer la moindre distinction, en donnant la priorité aux plus nécessiteux. Il a indiqué que l'UNICEF avait pu constater que les meilleures solutions provenaient du sein même des communautés, d'où l'absolue nécessité de renforcer les moyens dont ces dernières pouvaient disposer.

202. De nombreuses délégations ont évoqué la part prise par l'UNICEF dans les programmes d'investissement sectoriel et les approches sectorielles, qui variaient d'un pays à l'autre. Une délégation a déclaré que si l'UNICEF devait mettre en oeuvre

vre les programmes suivant l'approche axée sur les résultats comme convenu lors de l'adoption du plan de financement pluriannuel, il ne lui serait pas toujours possible de contribuer au panier commun des programmes d'investissement sectoriel et des approches sectorielles. Le Directeur régional a informé le Conseil qu'un groupe de travail régional avait été établi pour évaluer l'expérience acquise à ce jour par l'UNICEF et lui recommander les meilleures modalités à suivre à l'avenir pour prendre part à ces programmes et approches.

203. Répondant à un intervenant souhaitant savoir la part que l'UNICEF avait prise dans l'étude sur la pauvreté réalisée au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres les plus endettés (IPPE), le Directeur régional a déclaré que tous les pays de la région avaient participé aux travaux d'évaluation et d'étude sur la pauvreté, en collaboration avec d'autres partenaires, en mettant l'accent sur la question de la survie de l'enfant.

204. S'agissant du *Lesotho*, de la *Namibie* et du *Rwanda*, les orateurs ont dit qu'ils étaient d'accord pour qu'au lendemain de l'examen à mi-parcours, on recentre les programmes de pays en faveur de la prévention et du traitement du VIH/sida et de l'aide aux orphelins du sida.

205. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à participer davantage aux programmes d'investissement sectoriel et aux approches sectorielles au *Malawi* et en *République-Unie de Tanzanie* et à assumer un rôle directeur si nécessaire dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

206. L'approche conjointe suivie pour l'examen à mi-parcours en *Afrique du Sud* a été saluée par tous les participants qui ont souligné que cette bonne pratique, dont on devait s'inspirer dans les autres pays, permettrait de mieux unifier les travaux de l'ONU, en particulier là où les programmes avaient déjà été harmonisés. Ils se sont également félicités de l'accent mis sur les problèmes du VIH/sida et de la violence contre les femmes.

207. Concernant l'examen à mi-parcours pour la *Zambie*, le VIH/sida et le fardeau de la dette ont été cités comme principaux freins au développement social et économique du pays. On a constaté que beaucoup d'intervenants avaient participé au processus d'examen. Une délégation a souligné qu'il faudrait prendre en compte à l'avenir l'absence de moyens à l'échelle des pays dont le rapport faisait mention. Par exemple, le programme pourrait être plus sélectif au moment de fixer des priorités. La même délégation a déclaré que le commentaire défavorable qui était fait au sujet du programmes d'investissement sectoriel et des approches sectorielles au paragraphe 54 du rapport ne se justifiait pas. En conséquence, elle a engagé l'UNICEF à jouer un rôle plus constructif dans ce domaine.

Amériques et Caraïbes

208. Le Directeur régional a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2000/P/L.22 qui couvrait les programmes de pays ci-après : Argentine, Belize, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Jamaïque, Nicaragua, Panama, République dominicaine et Uruguay. Il a fait observer qu'il s'agissait des premiers examens à mi-parcours effectués dans la région pour évaluer les programmes de pays élaborés suivant une approche axée sur les droits de l'enfant. Dans l'ensemble, ces examens énonçaient non seulement les résultats positifs des travaux soutenus de programmation axée sur les droits – en termes de législation, de réforme

institutionnelle et d'engagement public en faveur des droits des enfants et des adolescents – mais aussi de l'appui solide et constructif que recueillait l'approche axée sur les droits auprès des homologues des administrations publiques et d'autres interlocuteurs.

209. Le Directeur régional a évoqué les principaux enseignements tirés des examens, notamment le fait que la programmation axée sur les droits des enfants devenait la norme dans toute la région des Amériques et des Caraïbes, que les réformes juridiques constituaient une mesure nécessaire et qu'il était indispensable de forger de solides partenariats. Il a rappelé les principaux enseignements tirés concernant la gestion des programmes de l'UNICEF, à savoir la volonté de changer les programmes et la nécessité de restructurer certains bureaux de l'UNICEF pour mieux promouvoir les droits de l'enfant dans les pays en transition (comme le cône Sud). Pour ce qui était des grandes évaluations effectuées en 1999, le Directeur régional a noté que dans de nombreux cas, l'accent avait été mis sur les problèmes d'actualité, ce qui constituait un bon trait d'union avec le processus d'examen à mi-parcours.

210. De nombreuses délégations ont dit beaucoup de bien du rapport et se sont félicitées de la grande diversité de thèmes et de problèmes évoqués. Les délégations ont souligné le problème des disparités de revenu considérables observables dans de nombreux pays et ont noté avec satisfaction que l'on avait aidé en priorité les groupes et les régions les plus pauvres. Des délégations ont noté que l'application d'une approche axée sur les droits donnait de bons résultats. Parmi les préoccupations régionales mises en relief par certaines délégations figurait le problème de la dette, qui empêchait de nombreux pays de répondre aux défis anciens ou plus récents comme le VIH/sida, la mortalité maternelle et les grossesses des adolescentes. Une délégation a appelé l'attention des membres du Conseil d'administration sur la cinquième Réunion ministérielle sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques, qui se tiendrait en octobre 2000, et le dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, prévu pour novembre 2000, qui contribuerait à la mise en place d'actions prioritaires pour les enfants et les adolescents pendant le siècle à venir.

211. Plusieurs délégations ont évoqué le grave problème de l'absence de registre des naissances et demandé à l'UNICEF d'initier une action dans ce domaine, notant qu'il y avait quelques 30 millions d'enfants sans papiers dans la région. Dans sa réponse, le Directeur régional a noté que l'UNICEF contribuait déjà activement aux efforts menés dans de nombreux pays pour enregistrer tous les enfants car c'était une mesure essentielle pour assurer aux enfants leurs droits. Cette question était en cours d'examen aux plus hauts niveaux, ayant été inscrite à l'ordre du jour de diverses instances, notamment du Sommet ibéro-américain, d'une réunion de premières dames et de la Conférence épiscopale latino-américaine.

212. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux efforts en cours dans la région pour faire participer les enfants et les adolescents aux travaux de la manière la plus opérante, dans un domaine où l'Amérique latine et l'UNICEF entreprenaient des travaux de pointe. À cet égard, le Directeur régional a mentionné la participation active des enfants aux campagnes électorales sur un certain nombre de problèmes liés aux droits de l'enfant, et il a donné l'exemple du Mexique, où plus de 6 millions d'enfants étaient engagés dans un processus leur permettant d'exprimer leurs propres points de vue au sujet des priorités à suivre en matière d'éducation et de santé. De même, plusieurs délégations se sont félicitées de l'importance croissante accordée aux partenariats dans les travaux menés par l'UNICEF dans la région.

213. Des délégations se sont également déclarées en faveur des progrès globaux réalisés dans la défense des droits de l'enfant et de la Convention sur les droits de l'enfant en général. Une délégation a demandé des éclaircissements sur ce que signifiait la notion « d'approche axée sur les droits de l'enfant » dans le contexte des actions sanitaire et éducative. Le Directeur régional a donné l'exemple du Venezuela, où, s'appuyant sur les lois récemment adoptées, les ONG qui travaillaient avec des enfants handicapés utilisaient le Code de l'enfant pour assurer que tous ces enfants aient le même droit à l'éducation que les autres. Les très nombreux enfants ayant contribué à la fixation de priorités en matière de santé et d'éducation illustraient aussi l'approche axée sur les droits.

214. Pour ce qui était de l'examen à mi-parcours du *Belize*, une délégation a fait siennes les vues exprimées dans le rapport selon lesquelles des succès avaient été remportés en matière de promotion des réformes juridiques et institutionnelles, mais que des efforts conséquents s'imposaient pour renforcer les moyens institutionnels si l'on voulait obtenir des résultats concrets. La délégation a estimé que les difficultés et les obstacles auxquels le Belize se heurtait n'étaient pas suffisamment soulignés dans le rapport.

215. Évoquant le rapport sur l'examen à mi-parcours effectué dans son propre pays, la délégation *chilienne* a fait observer que cet exercice démontrait la nécessité de mobiliser la société civile à l'appui des efforts que l'UNICEF et le Gouvernement déployaient pour protéger les droits des enfants et encourager la participation des adolescents au programme. Cette délégation a été surprise, toutefois, de lire dans le rapport que les répercussions de la crise financière asiatique en 1999 avaient remis en question la validité du modèle actuel de développement. Cette affirmation ne s'appuyait sur aucune preuve, en particulier du fait que le rapport disait aussi que l'économie chilienne avait connu un taux de croissance annuel de 7,8 % de 1990 à 1997, et que le nombre de pauvres avait diminué de moitié. Le Directeur régional a répondu que le nouveau Président du Chili lui-même avait indiqué dans son discours d'investiture la nécessité d'une réforme du modèle de développement économique chilien. Les résultats économiques n'étaient pas en cause; en revanche, les répercussions en termes de développement social étaient à l'examen.

216. S'agissant de la *République dominicaine*, une délégation a estimé que les plans provinciaux de santé en matière de reproduction, de santé infantile et de VIH/sida devaient être intégrés dans un plan d'action social plus vaste de sorte que des objectifs rationnels puissent être fixés. La nouvelle initiative de réforme du secteur sanitaire offrait un bon cadre de concertation avec les efforts de décentralisation appuyés par l'UNICEF.

217. S'agissant du *Guatemala*, tout en approuvant les conclusions selon lesquelles la durabilité et la cohérence du programme de pays laissaient à désirer, plusieurs délégations ont estimé que l'examen à mi-parcours n'avait pas donné lieu à une analyse suffisamment complète et n'énumérait pas les réalisations à l'actif du pays. Une délégation a confirmé la nécessité d'une restructuration interne du programme, comme il était mentionné dans le rapport. Une autre délégation s'est félicitée des données figurant dans le rapport, de la franchise des conclusions et des enseignements tirés et du fait que les rapports soulignaient la nécessité de renforcer les prestations en direction de la population maya. Certains ont manifesté l'espoir qu'un plan de suivi et d'évaluation concret soit mis au point pour permettre à l'UNICEF et au Gouvernement de mesurer les progrès accomplis dans des domaines spécifiques

et en assurer l'impact et la durabilité. Une autre délégation a estimé que les ressources de l'UNICEF se dispersaient dans un trop grand nombre de projets, dont l'impact se trouvait limité. Elle estimait qu'il fallait renforcer la coopération inter-institutions et améliorer le suivi et l'évaluation afin de répondre aux priorités et aux plans du gouvernement.

218. Une délégation, se référant au programme de la *Jamaïque*, a estimé que la diminution des taux de vaccination et l'incidence croissante du VIH/sida montraient qu'il fallait mettre davantage l'accent sur le suivi des résultats des programmes pour s'assurer d'un impact maximal. La délégation du pays a assuré les membres du Conseil que son gouvernement n'ignorait rien de ces chiffres et prenait des mesures pour faire en sorte que la couverture vaccinale soit rétablie à son niveau antérieur. Une autre délégation a déclaré que l'UNICEF était l'organisme des Nations Unies le plus efficace dans le pays, mais a contesté l'affirmation énoncée dans le rapport selon laquelle l'accès à l'assainissement était presque total.

219. Se référant à l'examen à mi-parcours du *Nicaragua*, plusieurs délégations ont souligné le rôle actif de l'UNICEF dans le secteur sanitaire, tout en se félicitant de la coordination entre donateurs à l'appui du Code de l'enfant et de l'étude des enseignements tirés. Une délégation s'est félicitée des éléments d'information fournis localement à son ambassade sur les activités de collecte de fonds organisées à la suite de l'ouragan Mitch. Une autre délégation a prié l'UNICEF de s'attacher à accélérer la réalisation des objectifs du Sommet mondial. Des objectifs devraient être fixés pour en suivre de près la progression. Une autre délégation a félicité l'UNICEF pour avoir promu l'approche axée sur les droits de l'enfant dans le secteur des soins de santé primaires.

220. Se référant aux élections récentes tenues en Haïti, la délégation du pays a exprimé l'espoir que l'UNICEF rencontre moins de difficultés dans l'accomplissement de ses activités dans ce nouveau climat de stabilité. La délégation a noté, toutefois, que l'UNICEF aurait besoin de tous ses partenaires pour aider les autorités haïtiennes à améliorer l'accès aux soins de santé, à l'immunisation et à l'éducation.

Asie orientale et Pacifique

221. La Directrice régionale par intérim pour l'Asie orientale et le Pacifique a présenté le rapport (E/ICEF/2000/P/L.23), qui porte sur les bilans d'étape réalisés au Cambodge, en Malaisie, en Mongolie, en République démocratique populaire de Corée et dans les pays insulaires du Pacifique ainsi que sur trois grandes évaluations de programme de pays. Elle a souligné que si les pays susmentionnés étaient très différents sur les plans géographique, social et économique, ils avaient en commun tout un ensemble de problèmes (disparités sociales et économiques, malnutrition, problèmes concernant l'enfance, évolution des modes de vie, etc.) et que c'était pour cela que les bilans d'étape proposaient que l'on accorde davantage d'attention à des questions telles que les effets de l'évolution des modes de vie, la traite des filles, les soins à donner aux jeunes enfants, les besoins des grands pays les moins avancés de la sous-région et la mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour financer les programmes en faveur des enfants.

222. La Directrice régionale par intérim a également abordé la question des plans de suivi et d'évaluation intégrés par pays. Elle a assuré le Conseil d'administration qu'ils allaient être consolidés par un plan régional de suivi et d'évaluation renforcé, qui prévoyait des procédures améliorées d'examen des programmes et d'évaluation

par thème ainsi qu'un système efficace de mise à jour des analyses de situation concernant les enfants et les femmes.

223. S'agissant du bilan d'étape réalisé au *Cambodge*, une délégation s'est félicitée que l'UNICEF se soit occupé des problèmes d'éducation et ait appliqué son approche fondée sur les droits à la réforme de l'éducation nationale. Elle a dit souhaiter que l'on établisse des documents sur cette expérience et que l'on en fasse connaître les résultats. La Directrice régionale par intérim a convenu de l'importance des initiatives prises par l'UNICEF en matière d'éducation au Cambodge et assuré le Conseil d'administration que l'organisation était favorable à une démarche fondée sur les droits dans ce domaine, précisant que l'importance qu'elle accordait aux collectivités était très précieuse à cet égard. Elle a ajouté qu'au Cambodge, l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec les banques de développement multilatérales, dont la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, dans le domaine de l'éducation et dans d'autres domaines, comme le voulaient les approches sectorielles.

224. En ce qui concernait le bilan d'étape effectué dans les *pays insulaires du Pacifique*, une autre délégation a demandé instamment à l'UNICEF d'accorder une attention prioritaire à Kiribati, qui avait besoin d'un appui dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la gouvernance, et qui, a-t-elle précisé, bénéficiait de l'aide de son gouvernement. La Directrice régionale par intérim a confirmé que Kiribati était considéré comme prioritaire dans le programme des pays insulaires du Pacifique et fait observer que l'UNICEF participait à l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur place. Elle a remercié le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa contribution au développement de la région.

Asie du Sud

225. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté le rapport sur les bilans d'étape réalisés au Bhoutan, au Népal et à Sri Lanka ainsi que sur les quatre grandes évaluations effectuées dans la région en 1999 (E/ICEF/2000/P/L.24). Il a résumé les points communs aux résultats des bilans d'étape (maintien du taux d'exécution élevé du programme de vaccination élargi, poursuite des progrès en matière d'iodation du sel, nécessité d'adopter une nouvelle méthode fondée sur certains droits pour réduire la mortalité maternelle, effet positif de la programmation décentralisée et des stratégies de prestation de services et de diffusion de connaissances pratiques à l'échelle des collectivités) et fait état de certains résultats propres à chaque bilan d'étape ainsi que des conclusions des évaluations. Il a conclu en déclarant que le suivi et l'évaluation intégrés faisaient désormais partie intégrante des programmes de coopération de l'UNICEF dans toute la région et que la base de données sur les enfants, de plus en plus étoffée, permettait de disposer de davantage de données désagrégées sur les femmes et sur eux.

226. Une délégation a remercié le Directeur régional d'avoir fait connaître les résultats des activités de lutte contre les troubles dus aux carences en iode et des journées nationales de vaccination organisées au *Bhoutan* et au *Népal*, dont elle estimait qu'elles pouvaient être reproduites dans son pays. Une autre s'est dite préoccupée par le fait qu'il n'était pas fait état du rôle du gouvernement dans le programme du Népal qui, a-t-elle ajouté, semblait inefficace contre la pauvreté et mal coordonné.

Bien que les approches sectorielles s'appliquent à l'éducation primaire, l'UNICEF ne recourait toujours pas à des programmes sectoriels dans ce domaine, utilisant plutôt des programmes verticaux. Il y avait en outre un déséquilibre entre l'appui apporté aux administrations locales et les engagements pris à cet égard par les administrations centrales. Une autre délégation a fait l'éloge de la stratégie d'appui à la décentralisation des plans concernant le développement de l'enfant adoptée par l'UNICEF, auquel elle a par ailleurs instamment demandé de continuer à axer ses efforts sur les programmes nationaux prioritaires, considérant que son autorité était indispensable dans ce domaine. Répondant aux observations relatives au manque de coordination des activités menées dans le cadre du programme du Népal, le Directeur régional a déclaré qu'il considérait ce dernier comme un modèle en matière de coordination et de collaboration, notamment avec le Département du développement international du Royaume-Uni et divers organismes des Nations Unies, et il a proposé de débattre de la question sur une base bilatérale. L'UNICEF estimait que l'appui à la décentralisation permettrait de surmonter certaines des difficultés rencontrées et était restée en contact étroit avec des organes centraux tels que la Commission nationale de planification. Le Directeur régional a rappelé tout l'intérêt que l'UNICEF accordait aux programmes nationaux.

227. D'aucuns se sont déclarés favorables à la méthode fondée sur le cycle de vie dont fait état le bilan d'étape réalisé au *Sri Lanka*. Une délégation a demandé un complément d'information sur ce que l'UNICEF fait pour appuyer l'éducation primaire, l'approche fondée sur certains droits et la qualité des services de base. La même intervenante s'est félicitée de la large place accordée à l'iodation universelle du sel, aux soins à donner aux jeunes enfants et aux besoins psychosociaux des enfants se trouvant dans une situation de conflit armé. Elle a également demandé un complément d'information sur les adolescents et encouragé l'UNICEF à faire connaître l'enseignement tiré du programme participatif visant à améliorer la nutrition. Répondant à ces questions et observations, le Directeur régional a confirmé que le programme était de plus en plus axé sur la formation des enseignants parce que cela permettait d'améliorer la qualité de l'éducation. Pour ce qui était du programme participatif visant à améliorer la nutrition, il a indiqué que dès le début, la formation avait amélioré la condition des femmes au niveau des collectivités et que des efforts étaient faits pour en réduire les coûts. Il s'est dit d'accord pour faire connaître les enseignements tirés du programme dans d'autres pays.

228. Évoquant l'évaluation du projet de développement communautaire intégré dans les Chittagong Hill Tracts au *Bangladesh*, une délégation a remercié l'UNICEF d'être venu en aide aux populations vivant dans cette région. La mise en oeuvre du projet avait progressé et avait eu un effet positif sur la vie sociale de ces populations difficiles à atteindre mais elle avait été ralentie par les barrières linguistiques et par la diversité des pratiques culturelles. Il fallait maintenant redoubler d'efforts dans le domaine des soins de santé primaires et de l'éducation de base. Considérant que le Gouvernement avait accéléré les activités dans la région, la délégation susmentionnée a demandé à l'UNICEF ainsi qu'aux donateurs d'accroître leur appui et de mener leurs activités en synergie de manière à favoriser le développement durable. Une autre a demandé un complément d'information au sujet de partenaires de l'UNICEF dans l'exécution du projet tels que l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il a été demandé comment l'UNICEF allait évaluer l'impact du renforcement de ses activités de sensibilisation. Le Directeur régional a assuré les délégations que

l'organisation continuerait à s'efforcer en priorité à atteindre ceux qui n'avaient pu l'être.

229. S'agissant de l'évaluation de l'appui apporté par l'UNICEF dans les domaines de l'adduction d'eau et de l'assainissement en *Inde*, la délégation indienne a reconnu que des pompes à main de type Mark II avaient été mises en place et que cela avait contribué à réduire la charge de travail des femmes rurales ainsi que les taux de morbidité et de mortalité. Elle a par ailleurs fait l'éloge du partenariat qui s'est institué entre l'Inde et l'UNICEF pour promouvoir les pompes à main susmentionnées, ajoutant qu'elle souhaitait voir ce type de collaboration s'élargir au domaine de l'assainissement. Une autre délégation a dit vouloir en savoir davantage sur le fait que l'UNICEF privilégiait désormais l'assainissement par rapport à l'adduction d'eau. Le Directeur régional a convenu que la mise en place de pompes à main du type Mark II était le meilleur résultat que la collaboration ait permis d'obtenir dans le domaine de l'approvisionnement en eau. La qualité de l'eau obtenue à l'aide de ces pompes posait problème, non seulement en Inde, mais aussi dans la région, et un réseau régional chargé de suivre la question et de la résoudre avait été constitué. Le Directeur régional a reconnu que des progrès avaient été accomplis dans le domaine de l'adduction d'eau mais que l'assainissement restait une gageure et que la modification des comportements à cet égard exigeait un effort de communication considérable et soutenu. Il a ajouté qu'il aimerait pouvoir rendre compte à la prochaine occasion de nouveaux progrès dans ce domaine.

230. Une délégation a souligné qu'il y avait lieu d'adopter une démarche globale en matière d'adduction d'eau et d'assainissement au *Pakistan* et, en particulier, d'utiliser des technologies simples à faible coût. Une autre délégation a fait des observations positives au sujet de la participation de l'UNICEF à l'élaboration du plan national d'action sociale et à la mise en oeuvre des réformes. Elle a souligné qu'il fallait améliorer l'éducation de base et les soins de santé primaires et constaté avec plaisir que l'appui fourni par l'UNICEF était conforme dans son orientation à la politique du Gouvernement. Elle s'est déclaré d'accord avec les résultats de l'évaluation concernant l'adduction d'eau et l'assainissement, selon lesquels la coordination intersectorielle aux niveaux fédéral et provincial est insuffisante, et s'est félicitée de l'appui que l'UNICEF apporte au Gouvernement pakistanais pour la renforcer. Un intervenant a souligné les efforts que fait le Pakistan dans le domaine de la santé, en particulier pour dispenser des soins aux adolescents, et a souligné l'importance de la formation pour le renforcement de la capacité des administrations et collectivités locales. Il a déclaré que l'assistance apportée par l'UNICEF, qui était complémentaire, jouait un rôle de catalyseur dans le domaine du développement social et que maintenant qu'un nouveau gouvernement était en place, l'UNICEF devait continuer sur sa lancée. Il a également indiqué que si le Pakistan était faiblement touché par la pandémie de sida, ce n'en était pas moins un pays à haut risque sur ce point. Le Directeur régional a remercié les délégations de leurs observations positives au sujet de l'appui que l'UNICEF apporte au plan national d'action sociale et du dialogue qu'il a engagé dans ce domaine avec le Gouvernement pakistanais, qui, a-t-il dit, faisait de gros efforts pour atteindre ses objectifs sociaux.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

231. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté le rapport (E/ICEF/2000/P/L.25) ainsi que les résultats des bilans d'étape concernant le

Liban, le Maroc, l'Oman, le Soudan, la Tunisie et le programme en faveur des Palestiniens et souligné l'importance de la situation de chaque pays en ce qui concerne les ajustements stratégiques au programme de coopération. Le bilan d'étape concernant le Soudan montrait que des progrès avaient été accomplis, même s'il n'avait pas été pleinement tenu compte de la guerre civile. Au Liban, au Maroc et en Tunisie, pays qui avaient atteint la plupart des objectifs, les bilans d'étape permettaient de procéder aux ajustements nécessaires pour gommer les disparités, renforcer les mesures prises et en adopter de nouvelles et développer les activités de sensibilisation. Le bilan d'étape concernant l'Oman permettait d'examiner de nouvelles modalités de coopération, l'Oman ayant atteint le seuil de reclassement défini dans la décision 1997/18 du Conseil d'administration relative au système révisé d'allocation aux programmes des fonds prélevés sur la masse commune des ressources. Le Directeur régional a par ailleurs fait état des utilisations variées qui avaient été faites des évaluations : un groupe d'évaluations avait servi à influencer les politiques nationales et un autre à améliorer la conception des programmes et à accroître l'impact de ces dernières.

232. Des délégations ont dit au Directeur général le bien qu'elles pensaient des résultats obtenus dans la région et ont demandé instamment que l'UNICEF maintienne et accroisse son appui. Plusieurs délégations ont recommandé qu'il accroisse son appui financier et technique à des pays à revenu moyen tels que le Maroc, la République islamique d'Iran et la Tunisie. Il a été noté que même les pays concernés par la décision 1997/18 du Conseil d'administration continuaient d'avoir besoin de l'aide de l'UNICEF pour assurer la durabilité des résultats obtenus et atteindre les enfants restés hors d'atteinte.

233. Certaines délégations ont soulevé la question de la participation des partenaires de l'UNICEF aux bilans d'étape. Il a été estimé que la participation des ONG au bilan d'étape concernant le *Maroc* aurait pu être davantage soulignée et qu'il était souhaitable d'associer des partenaires tels que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) aux bilans d'étape. Il a été débattu de la nécessité d'adopter des stratégies d'action telles que le renforcement des capacités et la sensibilisation – en particulier en ce qui concerne le programme en faveur des Palestiniens mis en oeuvre en Cisjordanie et à Gaza –, compte tenu de leur importance pour la protection des enfants et des femmes.

234. Le Directeur régional a assuré les délégations que leurs recommandations au sujet des stratégies de mise en oeuvre des programmes étaient déjà prises en compte dans les programmes de pays récemment approuvés et le seraient également dans les nouveaux. Les bureaux extérieurs de la région allaient s'occuper des activités de participation plus importantes auxquelles donnaient lieu les bilans d'étape. Le Directeur régional a souligné que l'UNICEF espérait obtenir dans tous les pays de la région les résultats qu'elle avait obtenus en Oman, qui lui servait de modèle et de source d'inspiration.

235. La Directrice générale a annoncé que le paragraphe 3 du document E/ICEF/2000/P/L.25 ne rendant pas compte avec précision de l'état de la coopération avec le Gouvernement soudanais, un rectificatif (E/ICEF/2000/P/L.25/Corr.1) avait été établi.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

236. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté le rapport concernant sa région (E/ICEF/2000/P/L.26). Ce rapport comportait des résumés du bilan d'étape relatif à la République de Moldova et de sept grandes évaluations des programmes de pays. Il est ressorti du bilan d'étape pour la République de Moldova que le pays continuait de subir de plein fouet le contrecoup du processus de transition, la pauvreté expliquant la situation difficile de la plupart des familles. Bien qu'un certain nombre de problèmes aient été identifiés au cours de la réalisation du bilan d'étape, il s'est avéré que les modèles d'excellence sur lesquels le programme de pays se fondait ne s'appliquaient plus désormais uniquement à des projets isolés. Le Directeur régional a également mis l'accent sur les aspects positifs de l'appui apporté par l'UNICEF aux divers projets faisant l'objet d'une évaluation ainsi que sur les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les mesures qu'il était prévu de prendre. Il a, pour conclure, rendu hommage à Erieta Avdyli, mère et fonctionnaire de l'UNICEF à Tirana, qui avait été enlevée et tuée. Cette tragédie permettait de mieux saisir le problème grave que constituait la violence à l'égard des femmes, y compris la violence dans la famille.

237. Une délégation a évoqué les difficultés que devait affronter le Gouvernement de la *République de Moldova* en cette période de transition. Il était évident que lorsque l'on s'efforçait de surmonter les obstacles les plus fondamentaux, c'était avant tout les couches vulnérables de la société, notamment les enfants, qu'il fallait protéger des problèmes entraînés par la transition. Pleinement conscient de ce fait, le Gouvernement, avec le plein appui de la société civile, avait mis au point un plan d'action national très détaillé pour le développement et la protection des enfants. Le processus de transition et les effets négatifs de la crise économique et financière internationale n'avaient fait qu'accroître le nombre d'enfants sans abri ou non scolarisés et de mendiants. Le Gouvernement avait, par conséquent, pris des mesures appropriées pour réviser la législation relative aux droits de l'enfant. L'orateur a exprimé l'espoir que le Gouvernement de la République de Moldova, en coopération avec l'UNICEF, serait en mesure de prendre d'autres initiatives afin d'adopter l'approche plus cohérente et intégrée qui s'imposait dans les divers secteurs. Certaines délégations se sont associées aux vues exprimées dans le rapport concernant la nécessité de renforcer le bureau de l'UNICEF en vue de faciliter la gestion et la mise en oeuvre du programme de pays. Le Directeur régional a assuré les délégations que l'UNICEF, ses partenaires et le Gouvernement s'efforceraient d'élaborer une approche plus cohérente et intégrée susceptible de mieux répondre aux nouveaux besoins. Le pays continuait de traverser une période difficile de déclin économique et le programme de l'UNICEF faisait l'objet d'une évaluation et serait ajusté pour tenir compte de la situation.

238. Une autre délégation a confirmé la description faisant état, dans le bilan d'étape, d'une dégradation des normes sanitaires et nutritionnelles dans le pays et noté que le nombre croissant de cas de VIH/sida était lié à une augmentation de la prise de drogues par voie intraveineuse. Compte tenu du fait que les causes des décès n'étaient, selon toute probabilité, pas toujours bien définies, il convenait par conséquent de disposer de données ventilées. La délégation a également abordé le problème des enfants non scolarisés, phénomène imputable à la privatisation et à la pauvreté. Il convenait que l'UNICEF et les autres donateurs examinent cette question plus avant. Il fallait également que les programmes mis en place par les dona-

teurs tiennent davantage compte du problème de l'alphabétisation. L'UNICEF devait en outre aborder, dans son programme, la question du travail et des sexes/pécificités pour ce qui est du VIH/sida. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF ferait porter ses efforts sur le processus de privatisation et la baisse de fréquentation des établissements scolaires qui en résultait. Le pays continuait de souffrir d'un déclin économique et le programme de l'UNICEF avait été ajusté en conséquence. Le Directeur a ajouté que, lors de l'établissement de la note d'un pays devant être présentée au Conseil d'administration en 2001, l'UNICEF examinerait soigneusement la situation des enfants non scolarisés. D'autres questions mentionnées dans le cadre du travail et des sexes/pécificités seraient également étudiées.

239. La même délégation a évoqué l'absence des ONG internationales dans le secteur de la société civile et ajouté qu'il s'agissait là d'un problème auquel le Département du développement international (Dfid) s'efforcerait de remédier en organisant une série de conférences. Cette initiative permettrait de créer des liens entre ces ONG et de faire en sorte qu'elles aient plus facilement accès à des projets de renforcement des capacités au niveau du programme et au fonds « Challenge » pour la société civile du Dfid. L'orateur a également estimé que l'UNICEF avait, tout comme les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays, un rôle à jouer pour attirer des ONG internationales. Le Directeur régional a indiqué que, dès le début, la stratégie de l'UNICEF avait notamment consisté à collaborer dans le pays avec le Dfid et d'autres partenaires afin de renforcer la participation des ONG.

240. Le même orateur a mentionné l'évaluation commune UNICEF/Dfid concernant *les secours et services d'urgence fournis par l'UNICEF au cours de la crise concernant les réfugiés du KOSOVO en 1999*. Il a noté que, bien que cette évaluation ait permis de dresser le bilan des points faibles, elle n'avait donné aucune information sur ce que l'UNICEF se proposait de faire pour remédier aux problèmes. Le Directeur régional a reconnu que le rapport ne contenait pas de renseignements sur le suivi apporté, car il venait juste d'être publié. Il a toutefois assuré les délégations que toutes les observations faites à l'occasion d'un examen de l'évaluation avaient été soigneusement notées. Il a également indiqué qu'il était prêt à en communiquer les détails avec toutes les délégations intéressées.

Bureau pour l'Europe

241. Le Directeur régional pour l'Europe a donné un aperçu des réalisations les plus remarquables du Fonds dans la région au cours de l'année écoulée. Il a d'abord mentionné l'accord de coopération révisé avec les comités nationaux pour l'UNICEF qui se fondait sur une approche novatrice tenant compte des différents stades de développement, des défis à relever et des capacités des comités et prévoyait l'utilisation de formulaires standard pour la présentation des rapports financiers.

242. Il a, en deuxième lieu, évoqué le processus de planification commun, qui était déjà utilisé avec cinq comités nationaux et allait l'être avec 18 autres, et permettrait à ces comités d'être aussi performants que possible sur les plans tant quantitatif que qualitatif et à l'UNICEF de soutenir leurs activités, en se fondant sur des indicateurs stratégiques et de résultats de base. Le processus avait également un impact sur le fonctionnement interne de l'UNICEF et avait permis de mieux définir les responsabilités des diverses divisions oeuvrant en collaboration avec les comités. La stratégie mondiale de collecte de fonds auprès du secteur privé, qui avait été approuvée et fi-

gurerait dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, constituait la troisième grande réalisation et les efforts déployés pour améliorer les partenariats avec les institutions européennes, la quatrième.

243. Le Directeur régional a indiqué que les comités nationaux jouaient un rôle de premier plan dans le *Global Movement for Children* (Mouvement mondial pour les enfants). Ils participeraient à la session de fond du Comité préparatoire et s'efforceraient, en coopération avec l'UNICEF, de mettre au point une stratégie mondiale de communication. Enfin, une série d'indicateurs supplémentaires destinés aux pays industrialisés avait été mise au point et pourrait être utilisée lors du processus d'examen de fin de décennie.

244. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur régional pour l'Europe et indiqué que son groupe était très satisfait du nouvel accord de coopération qui avait été mis en place à l'issue du processus de planification commun.

C. Engagements collectifs de l'UNICEF dans les situations d'urgence

245. La Directrice générale a présenté le rapport sur les engagements collectifs pris par l'UNICEF dans les situations d'urgence publié sous la cote E/ICEF/2000/12. Elle a souligné le fait que ces engagements représentaient pour l'UNICEF un minimum face aux besoins des enfants et des femmes se trouvant dans des situations instables.

246. De manière générale, les délégations ont exprimé leur appui aux activités menées par l'UNICEF, fournissant dans de nombreux cas des exemples, tels que le cyclone d'Orissa en Inde et le séisme en Turquie. Elles ont félicité l'UNICEF d'être tourné vers l'avenir et ajouté que le rapport était clair et concis et décrivait bien les engagements pris par le Fonds. Il serait toutefois bon que le document comporte une section recensant aussi bien les grandes lacunes que les principaux points forts de l'UNICEF.

247. Un certain nombre de délégations ont abordé la question de la transition entre la situation d'urgence, la période d'après conflit et le développement à long terme et ont demandé des informations sur les plans de l'UNICEF à cet égard. Elles ont encouragé le Fonds à mettre en place des mécanismes permettant d'assurer la soudure entre les activités de secours et de développement.

248. L'importance de la coordination entre l'UNICEF et ses partenaires a également été abordée, en particulier pour ce qui est du Comité permanent interorganisations. Une délégation a demandé si la coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) serait renforcée. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par les problèmes de chevauchement des activités entre organisations. Une délégation a indiqué que l'UNICEF ne s'intéressait pas suffisamment aux « catastrophes sociales » et n'utilisait pas comme il convenait les capacités locales.

249. Certaines délégations ont demandé quels étaient les liens existant entre l'UNICEF et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. D'autres ont voulu obtenir des éclaircissements et un complément d'information sur la stratégie adoptée par l'UNICEF pour mettre en oeuvre les principaux engagements pris. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait élaboré des procédures spéciales pour les situations d'urgence. Il a également

été demandé des précisions sur les plans et mesures adoptés à ce jour par l'UNICEF pour mettre au point des arrangements prévisionnels à l'échelon mondial et les procédures d'appel global.

250. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance des efforts déployés par l'UNICEF dans le domaine de l'éducation lors des situations d'urgence et s'y sont associées. Il a été demandé au Fonds d'améliorer et de développer encore ses stratégies de plaidoyer humanitaire et de s'intéresser davantage à la situation des enfants dans les conflits armés.

251. Une délégation a soutenu les mesures prises par l'UNICEF pour s'assurer que ses capacités d'intervention en cas d'urgence constitueraient l'un des principaux éléments dont il lui faudrait rendre compte lorsqu'on évaluerait la façon dont il répondrait aux besoins des femmes et des enfants se trouvant dans des situations de crise. L'oratrice a réaffirmé l'appui de sa délégation à l'adoption des protocoles facultatifs et demandé des éclaircissements sur la répartition des activités concernant les initiatives de sensibilisation et la programmation afin d'éviter tout chevauchement. Elle a demandé à l'UNICEF de mieux définir ses responsabilités lors des crises prolongées et encouragé le Fonds à prendre des mesures pratiques visant à ce que ses programmes en faveur des femmes et des enfants ne soient pas interrompus. La délégation a encouragé le déploiement dans les délais voulus du personnel et des ressources et demandé s'il faudrait des ressources complémentaires pour mettre en oeuvre les principaux engagements collectifs.

252. Une délégation s'est déclaré intéressée par la formation aux activités de maintien de la paix actuellement mise au point par l'UNICEF et a exprimé son soutien à une programmation axée sur les droits de l'enfant. Une autre délégation a défendu le rôle joué par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans l'adoption de mesures de protection et voulu obtenir des éclaircissements sur les activités de l'UNICEF en la matière. Une autre délégation encore a demandé s'il était approprié que l'UNICEF s'occupe de domaines ne relevant habituellement pas de son mandat, tels que l'eau, l'assainissement, la santé et la nutrition.

253. Dans sa réponse, la Directrice générale a indiqué que l'UNICEF était conscient du fait que les mesures qu'il prenait ne convenaient pas parfaitement dans toutes les situations d'urgence, mais qu'il s'efforçait d'éviter tout chevauchement. Dans de nombreux cas, l'UNICEF était sur le terrain avant qu'une crise ne se produise et il avait par conséquent un rôle particulier à jouer. Pour ce qui était du Représentant spécial du Secrétaire général, ses activités de plaidoyer et celles de l'UNICEF étaient complémentaires. Le Fonds avait coopéré avec lui afin d'encourager la signature des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant au cours de l'Assemblée du Millénaire, en septembre 2000. La Directrice générale a souligné le rôle important du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

254. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que le Comité permanent interorganisations (CPI) examinait les questions relatives aux capacités d'intervention en cas d'urgence. S'agissant des effectifs et des ressources, le personnel en poste bénéficiait actuellement d'une formation. Pour ce qui est de la formation, l'UNICEF avait mis au point un processus permettant d'utiliser les enseignements tirés des situations d'urgence. Des programmes étaient élaborés dans certains bureaux régionaux pour aborder, par exemple, la question des mines terrestres. La coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires était extrêmement étroite et certains membres du personnel de l'UNICEF jouaient le rôle

de coordonnateurs humanitaires. Pour ce qui était des procédures trop lourdes, l'UNICEF prenait un certain nombre de mesures et priait les États Membres de fournir leurs contributions en temps opportun. L'UNICEF collaborait également avec le CICR pour les situations d'après conflit dans le cadre du CPI.

255. Le Directeur du Bureau de liaison du HCR au Siège de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration. Il a mentionné le renforcement de la coopération entre son organisation et l'UNICEF, devenu plus crucial du fait de l'accroissement du nombre de conflits et de leur aggravation. Il a souligné les domaines dans lesquels les deux organisations avaient récemment collaboré, à savoir les activités de plaidoyer, les capacités d'intervention en cas d'urgence, le rôle de l'armée dans les opérations humanitaires et la sécurité du personnel.

D. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

256. Le Conseil d'administration était saisi du rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/2000/11), présenté par la Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification, qui a particulièrement insisté sur le processus d'examen de fin de décennie et sur son importance pour les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui devait avoir lieu en 2001.

257. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de la qualité du rapport et de sa présentation. Il donnait un aperçu très utile des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration du Sommet mondial et du Plan d'action, et constituait une contribution importante aux travaux de la prochaine session de fond du Comité préparatoire. Les efforts déployés sur le plan national pour améliorer la collecte de données, notamment en renforçant les capacités dans ce domaine ont été très appréciés. Le Conseil d'administration a cependant noté les lacunes que comportaient les enquêtes par sondages et la nécessité pour les pays de veiller à la qualité des données et de s'employer à développer les capacités voulues pour assurer la collecte des données infranationales.

258. Plusieurs délégations ont approuvé le schéma proposé pour le processus d'examen de fin de décennie. Des précisions ont été demandées au sujet du calendrier, des examens prévus dans les différentes régions et des enseignements tirés des examens précédents. Les membres du Conseil d'administration ont souscrit à l'importance croissante accordée aux problèmes des enfants dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi qu'au renforcement des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé.

259. Plusieurs délégations ont noté les progrès importants accomplis depuis le Sommet mondial, tout en s'inquiétant de l'insuffisance des résultats obtenus touchant notamment les taux de mortalité maternelle et de malnutrition infantile, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation. Il a également été souligné que les progrès ne se faisaient pas au même rythme dans les régions, voire au sein d'une même région, en zone rurale et en zone urbaine, dans le nord et le sud. La lenteur des progrès en Afrique était particulièrement inquiétante. Après avoir rappelé qu'un grand nombre de filles n'avait toujours pas accès à l'éducation, une délégation s'est félicitée de l'initiative portant sur 10 ans lancée par le Secrétaire général à l'échelle du système en faveur de l'éducation des filles que le Fonds se soit engagé à élaborer des programmes et des stratégies d'investissement pour ce secteur.

260. Les délégations ont approuvé l'analyse de l'UNICEF consacrée aux principaux problèmes cruciaux qu'il faudrait résoudre en vue d'atteindre les objectifs fixés pour remédier aux conséquences de la pauvreté, des conflits armés, de la propagation du VIH/sida et de la discrimination. Les données fournies sur la pandémie du VIH/sida étaient particulièrement alarmantes, de même que la persistance de l'extrême pauvreté, dont les enfants étaient les premières victimes. Une délégation a fait valoir que le rapport insistait trop sur des problèmes largement contextuels et sur le processus d'examen de fin de décennie et n'analysait pas suffisamment les facteurs qui à l'origine favorisent ou entravent la réalisation d'un objectif. En ce qui concerne l'éducation par exemple, le Fonds avait recensé, dans d'autres rapports, les obstacles spécifiques à la scolarisation des filles. À cet égard, on a de nouveau insisté sur la nécessité de promouvoir l'accès universel à une éducation de qualité et de réduire les inégalités existant entre filles et garçons.

261. Les délégations ont exprimé l'espoir que l'examen de fin de décennie serait pour l'UNICEF l'occasion de mieux analyser les facteurs explicatifs des différents phénomènes afin de pouvoir mettre au point des stratégies plus efficaces. En ce qui concerne la mortalité maternelle, une délégation a souligné qu'il était fondamental, dans le cadre d'un renforcement global des services de santé, d'améliorer l'accès à l'information sur l'espacement des naissances et les accouchements assistés par un personnel médical qualifié. D'autre part, il fallait par l'adoption de mesures préventives briser le cercle vicieux existant entre mortalité maternelle, mortalité infantile et santé de l'adolescent, ainsi que coordonner les initiatives prises en vue de réduire la mortalité maternelle lors de l'examen quinquennal de la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

262. La plupart des intervenants ont souligné que l'élaboration de mesures prioritaires devrait être fonction de deux considérations fondamentales : l'aggravation de la pauvreté et la nécessité de réduire les disparités. Une délégation a fait observer que la réalisation des droits des enfants était compromise par l'accroissement des disparités, principal défi se posant au XXI^e siècle, qui exigeait l'adoption d'une action concertée contre la pauvreté de la part du système multilatéral pour le développement. Des délégations ont demandé des précisions au sujet de la contribution de l'UNICEF à la formulation de stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans les pays pauvres très endettés. Il a été souligné que les gouvernements concernés ne pouvaient se contenter de débloquer des fonds sur le service de la dette ou d'améliorer les services sociaux de base, mais qu'ils devaient également adopter des mesures efficaces dans différents domaines en vue de mettre fin à la perpétuation de la pauvreté de génération en génération.

263. De nombreuses délégations ont demandé que des ressources plus importantes soient mobilisées et que les donateurs mettent fin au déclin de l'aide publique au développement (APD). Il a été proposé d'amender l'alinéa 4 du projet de recommandation, tel que figurant au paragraphe 78, en ajoutant un membre de phrase tendant à prier les pays donateurs de respecter leurs obligations en matière d'aide publique au développement. Même si de remarquables progrès avaient été accomplis pour mieux assurer la fourniture de services de base, il a été recommandé que l'UNICEF collabore avec les gouvernements et les donateurs pour atteindre les objectifs de l'Initiative 20/20.

264. On a considéré que l'exploitation économique et sexuelle des enfants était un problème qui devait retenir davantage l'attention. La Convention No 182 de

L'Organisation internationale du Travail (concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination) et l'adoption et la ratification diligentes des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant ont à cet égard été considérées comme fondamentales. Les activités de l'UNICEF en la matière ont été saluées et l'accent a été mis sur la responsabilité des gouvernements dans l'instauration d'un environnement propice à la mise en oeuvre de ces instruments, notamment par la réforme des législations en vigueur et le renforcement de la coopération internationale. L'appel à la ratification de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a été l'occasion de souligner le lien entre la vente et la traite des enfants et les adoptions.

265. Une délégation a souligné que les problèmes posés par le paludisme n'étaient pas suffisamment abordés dans le rapport, par rapport à la place faite au VIH/sida, et a proposé d'apporter un amendement à l'alinéa 3 du projet de recommandation. Il a également été suggéré de traiter de façon plus approfondie le problème de la malnutrition.

266. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait qu'on ne pouvait se contenter d'élaborer des statistiques et que le moment était venu d'engager un véritable débat sur la qualité des services. Il a été suggéré que l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé continuent de chercher à améliorer la précision et la fiabilité des données, dont une nouvelle collecte devrait être organisée chaque année. La mise au point de nouveaux indicateurs mondiaux avait permis des progrès notables, mais les mesures prises pour inciter et encourager les pays à produire des données à l'échelle nationale et régionale à partir d'indicateurs communs n'étaient pas suffisantes.

267. Des délégations ont félicité le Fonds d'avoir établi des indicateurs concernant les enfants exclus et pris des mesures en leur faveur, et ont exprimé l'espoir que ces efforts continueraient d'avoir un impact significatif et d'influencer les initiatives prises à l'échelle nationale et internationale. D'importantes mesures avaient été adoptées pour favoriser la participation des enfants durant la dernière décennie, mais d'autres progrès pourraient être faits notamment pour ce qui était de la participation des adolescents et de la nécessité de s'assurer le concours des enfants et des adolescents à des activités ayant trait à la survie et au développement, à l'éducation et à l'accès aux soins de santé.

268. La pandémie de VIH/sida a été considérée comme le plus grave problème – touchant en particulier les pauvres, les femmes et les enfants – et de nombreuses délégations ont déclaré qu'il fallait mieux concerter et coordonner les efforts, en mettant davantage l'accent sur les stratégies préventives, comme par exemple l'éducation en matière de santé et les compétences pratiques, à l'intention notamment des enfants et des adolescents. Une délégation, rappelant que l'Assemblée générale s'apprêtait à examiner la question de la tenue d'une session extraordinaire consacrée au VIH/sida, a exprimé l'espoir qu'un nouvel ordre du jour serait proposé et a demandé à l'UNICEF d'appuyer cette initiative. Une autre délégation a souligné qu'il était nécessaire de parvenir à mieux définir les liens existant entre le VIH/sida et l'allaitement, afin de pouvoir formuler des stratégies plus pertinentes.

269. Les délégations ont souligné que les gouvernements jouaient un rôle de premier plan dans l'organisation d'examen à l'échelle nationale, qui leur donnaient l'occasion de montrer qu'ils étaient résolus à créer un environnement propice pour les enfants, même en période de difficultés économiques. Le Conseil

d'administration a été informé des dispositions prises pour inciter les missions de l'Agency for International Development des États-Unis dans divers pays à fournir leur concours pour les processus d'examen nationaux. De nombreuses délégations ont demandé à l'UNICEF d'apporter un large soutien aux gouvernements pour la réalisation des examens nationaux. Il a été suggéré d'ajouter une phrase à l'alinéa 5 du projet de recommandation tendant à demander à l'UNICEF d'accorder une aide technique aux gouvernements des pays les moins développés et d'entreprendre des enquêtes nationales pour évaluer la mise en oeuvre des objectifs fixés lors du Sommet mondial. Une délégation a souligné l'utilité des enquêtes en grappes à indicateurs multiples et de la base de données sur les indicateurs pour les femmes et les enfants. En ce qui concerne les examens régionaux, des délégations ont mentionné les initiatives qu'elles avaient prises et les activités d'information organisées. Les réunions ou consultations techniques prévues, comme le Forum mondial sur l'éducation à Dakar et une consultation ayant pour objectif de mettre en évidence le rôle important des adolescents dans le processus d'examen de fin de décennie ont été mentionnées à plusieurs reprises.

270. Le secrétariat a remercié les délégations des suggestions importantes qu'elles avaient faites et a noté qu'il était essentiel de prendre en compte la pauvreté et l'endettement, l'accroissement des inégalités, le VIH/sida et la marginalisation si l'on souhaitait inverser les tendances négatives ou les atténuer. Les pays prévoyant de consacrer une importante part de leur budget à l'amélioration de la situation des enfants constituaient à cet égard un exemple positif. En vertu d'une décision récente du Groupe des Nations Unies pour le développement, les organisations collaboreraient avec l'OMS, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la Banque mondiale afin de formuler et de mettre en oeuvre des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté dans 15 pays pilotes. Les données collectées par les pays à revenu intermédiaire (PRI), ainsi que par le Bilan commun de pays, seraient à cet égard d'une importance cruciale.

271. Le secrétariat a souligné que si un tiers seulement du rapport portait sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés, c'était parce qu'à ce stade, l'analyse du processus mis en place pour l'examen de fin de décennie était apparue comme étant prioritaire. La tenue des réunions et des consultations prévues permettrait sûrement d'enrichir l'analyse des progrès effectués et serait incluse dans le rapport l'année suivante. Les examens régionaux en Afrique n'étaient pas traités en détail dans le rapport dans la mesure où, bien que de nombreuses activités aient révélé la force de l'engagement en faveur des enfants dans la région, on ne disposait que de très peu d'information au moment de la rédaction.

272. En ce qui concerne le VIH/sida, il a été fait mention de la nouvelle publication d'ONUSIDA « Les orphelins du sida », qui jetait la lumière sur ce phénomène alarmant.

273. Après avoir souligné que le rapport abordait le problème de l'éducation des filles, le secrétariat s'est félicité des commentaires qui avaient été faits à propos de l'importance d'une éducation de qualité et réaffirmé que l'enseignement devait s'adresser aux deux sexes. L'école devait promouvoir la culture de paix et apprendre aux enfants à exercer leurs droits.

274. Le secrétariat a réaffirmé que l'élaboration de données était fondamentale pour le Fonds. Le renforcement de la capacité des pays à assurer la collecte et le traitement des données et l'uniformisation des instruments de mesure, revêtaient une im-

portance majeure. Il a été fait mention des travaux actuels et futurs des ateliers régionaux d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Sans pouvoir remplacer la collecte de données à l'échelle nationale, ce type d'enquêtes permettait de combler les lacunes aux niveaux national et infranational et donc de mieux cibler les interventions. (Voir annexe II, décision 2000/9, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

E. Les nouveaux problèmes des enfants au XXIe siècle

275. La Directrice générale a présenté le rapport intitulé « Les nouveaux problèmes des enfants au XXIe siècle » (A/AC.256/3-E/ICEF/2000/13). Ce document de travail établi pour la première session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants qui doit avoir lieu en septembre 2001, s'est employé à dégager les perspectives de réels progrès s'offrant dans ce domaine et à recenser les obstacles. La Directrice générale a exprimé l'espoir que le Comité préparatoire contribuerait à susciter l'enthousiasme des pays unis dans leur détermination à rompre le cycle de la pauvreté en l'espace d'une seule génération. Pour l'UNICEF, a-t-elle déclaré, il s'agissait d'une évolution qui, à ce titre, nécessitait l'adoption de mesures pratiques et judicieuses pouvant être suivies de contrôles et d'évaluations. Le rapport avait pour but d'encourager les responsables à respecter les engagements pris lors du Sommet mondial pour les enfants, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience au niveau national et des conseils des experts. La Directrice générale comptait que les débats du Conseil enrichiraient les délibérations du Comité préparatoire. Pour conclure, elle a déclaré que toutes les initiatives dans ce sens dénotaient une volonté de définir de nouvelles actions à mener en faveur des enfants et se réjouissait de bénéficier de la clairvoyance du Conseil au sujet des problèmes soulevés dans le rapport.

276. Les délégations ont, d'une manière générale, estimé que le rapport était clair, détaillé et constituait un excellent document de travail pour les délibérations du Comité préparatoire. L'analyse de l'évolution de la situation depuis 1990, le recensement de nouveaux problèmes et les possibilités d'améliorer la situation des enfants saisissaient l'essence même des questions qui devraient être examinées lors de la session de fond.

277. La plupart des délégations ont approuvé le cadre théorique du document. L'approche des droits et du bien-être de l'enfant et de l'adolescent fondée sur le cycle de la vie a été qualifiée d'utile pour les futures initiatives en faveur des enfants, et les trois domaines fondamentaux dans lesquels on s'efforçait d'obtenir des résultats reflétaient bien les principales questions en jeu. Un intervenant a noté que l'on s'écartait de l'analyse sectorielle, et qu'il conviendrait à son avis de s'y intéresser à nouveau.

278. Plusieurs intervenants ont résolument appuyé l'objectif tendant à rompre le cycle de la pauvreté en une seule génération, et une délégation a suggéré que l'on s'engage également à rompre le cycle des violations des droits des enfants. Le rapport faisait parfaitement écho au rapport du Secrétaire général consacré au Millénaire et renforçait ainsi la convergence de vues au sein du système des Nations Unies.

279. Le Conseil d'administration a exhorté l'UNICEF à poursuivre ses travaux en vue de déterminer les mesures spécifiques, concrètes et quantifiables à prendre dans

les trois grands domaines concernés. De l'avis de plusieurs délégations, l'un des moyens d'affiner l'analyse et de choisir des initiatives réalistes était de créer des groupes de travail spécialisés, composés d'experts dans les différents domaines définis, qui seraient chargés de débattre des multiples aspects d'un nouveau programme et de soumettre des recommandations au Comité préparatoire. Il serait également nécessaire de préciser les rôles respectifs des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies, des organismes issus des accords de Bretton Woods et des organisations de la société civile.

280. Des délégations ont demandé qu'il soit procédé à une analyse plus poussée dans les chapitres IV – « Problèmes d'avenir » – et V – « Futures initiatives en faveur des enfants » – du rapport et qu'une meilleure corrélation soit établie entre eux. Une délégation a suggéré de définir les approches réalistes et concrètes permettant de toucher tous les enfants afin d'utiliser au mieux le peu de ressources disponibles. Selon un autre intervenant, il serait judicieux d'opérer une distinction entre le débat sur la question et les nouvelles priorités propres à l'UNICEF. Le Directeur général adjoint chargé des alliances et des ressources a convenu que les priorités de l'UNICEF devraient être plus sélectives que le débat plus général dans lequel l'UNICEF n'était qu'un protagoniste parmi d'autres. Il était toutefois convaincu que les trois domaines fondamentaux mentionnés dans le rapport vaudraient non seulement pour l'UNICEF, mais aussi pour le débat plus général.

281. Il a été fait mention de la nécessité de poursuivre le programme de la dernière décennie pour que soient atteints les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants tout en s'occupant des nouveaux problèmes tels que le VIH/sida et la protection des enfants. Un intervenant a suggéré que les objectifs définis lors du Sommet soient actualisés; un autre intervenant a souligné combien il importait de maintenir les résultats déjà obtenus. Sans vigilance et sans efforts résolus, on risquait d'enregistrer des reculs sur la voie parcourue. Pour que les enfants puissent exercer pleinement leurs droits, les responsables devaient montrer qu'ils étaient déterminés à n'épargner aucun effort à cette fin.

282. S'intéressant à ce qui reste à accomplir, le Directeur général adjoint a fait remarquer que tous les partenaires s'accordaient sur la nécessité de respecter les engagements pris lors du Sommet mondial pour les enfants; de ce fait, les objectifs définis lors du Sommet restaient d'actualité. Il a exprimé le souhait que le Comité préparatoire et la session extraordinaire réaffirment la nécessité d'achever la tâche commencée. Il a toutefois remarqué que toute action devait tenir compte des nouveaux problèmes pour être en intelligence avec le monde moderne. Quant à la raison pour laquelle les objectifs n'avaient pas été atteints – efforts insuffisants ou objectifs trop ambitieux – le Directeur général adjoint a déclaré qu'il pensait que les deux facteurs avaient joué, le manque d'efforts ayant toutefois eu un impact plus déterminant. En effet, les objectifs, examinés avec la plus grande attention en 1990, avaient alors été qualifiés de réalisables. Toutefois, un certain nombre d'obstacles étaient venus depuis entraver leur bonne réalisation. Les conséquences de l'épidémie de VIH/sida, par exemple, n'avaient pas été évaluées à leur juste mesure, tout comme le nombre de conflits grandissant et l'escalade de la violence dans le monde. Par ailleurs, l'aide publique au développement (APD), qui augmentait actuellement, avait accusé une baisse dans les années 90. Enfin, pour ne citer que l'Initiative 20/20, bon nombre de pays en développement n'étaient pas parvenus à respecter les pourcentages définis et, parallèlement, certains objectifs fixés s'étaient révélés plus difficiles à atteindre que prévu.

283. Plusieurs délégations ont souligné que les droits de l'enfant devraient être gardés à l'esprit tout au long des délibérations et devraient étayer toute initiative en faveur des enfants, à la lumière des excellents résultats obtenus avec l'approche fondée sur le respect des droits de l'enfant choisie par l'UNICEF pour sa programmation. Une délégation a suggéré d'établir une meilleure corrélation entre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et l'approche axée sur les droits de l'enfant. De telles approches, la surveillance du respect des droits des enfants et les enseignements sur la manière de créer une société soucieuse de l'intérêt des enfants qui en découlent devraient être étudiés plus en détail.

284. Selon plusieurs délégations, l'analyse de la mondialisation présentée dans le document restait sur un plan trop général. L'une d'elle a signalé que seuls les aspects négatifs de la mondialisation avaient été traités. Or, il y avait lieu d'en étudier les aspects positifs tels que la possibilité pour les jeunes de nouer des liens par-delà les frontières. D'autres délégations auraient souhaité que soit engagé un débat sur les enjeux de la mondialisation, la façon dont elle a affecté la capacité des pays à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et sa corrélation avec les droits et l'équilibre de l'enfant. De même, l'impact des technologies nouvelles aurait dû être analysé dans le document.

285. De nombreuses interventions ont porté sur l'importance majeure que revêtait l'élimination de la pauvreté dans toutes les mesures qui seraient prises en faveur des enfants. Davantage de ressources étaient nécessaires, et l'on devait tirer meilleur parti des ressources existantes. L'importance de l'aide publique au développement (APD) a également été mentionnée. Une délégation a signalé une récente remontée de l'APD (« 5 % en termes réels ») qui, bien qu'inférieure encore à l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies, dénotait peut-être une conjoncture positive. Il était regrettable, selon un autre intervenant, que le document n'ait pas abordé la question de l'annulation de la dette. On a également souligné combien il importait de canaliser l'aide vers les pays et les peuples les plus nécessiteux ainsi que vers les pays en transition ou en proie à une crise économique.

286. Bon nombre d'intervenants ont accueilli avec satisfaction la nouvelle approche qui mettait l'accent sur la participation des enfants, tout en attendant une réponse concernant les moyens de renforcer leur participation à toutes les étapes de leur cycle de vie. La question de l'exclusion et de l'égalité des droits pour tous les groupes marginalisés victimes de discrimination a également été soulignée, de même que l'importance d'un plus large accès à l'éducation, en particulier pour les filles. L'éducation, qui devrait mettre l'accent sur la qualité et les résultats obtenus, était la clef du développement futur de l'être humain.

287. Plusieurs délégations ont recommandé que soit approfondie la question du VIH/sida, suggérant la mise en place d'un mécanisme qui garantirait une meilleure diffusion des informations relatives aux succès rapportés dans le document, et soulignant qu'il importait d'éviter aux différents organes des Nations Unies le chevauchement de leurs activités. L'accès aux services de santé et à un traitement d'un coût abordable a été mentionné comme le nouvel impératif prioritaire.

288. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'être à l'avenir plus attentifs aux problèmes de la protection des enfants. Des efforts particuliers devraient être consentis pour protéger les droits des enfants qui travaillent; des enfants en proie à l'abus des drogues; des enfants, des filles en particulier, victimes de la vio-

lence sexuelle et psychologique; des enfants handicapés; des enfants réfugiés; et des enfants prisonniers – l'objectif principal restant la prévention.

289. La nécessité de prendre de nouvelles mesures prioritaires concernant la situation des enfants dans les pays industrialisés, atteints par des problèmes d'ordre psychologique et social – isolement, dépression, pauvreté –, a été signalée par certaines délégations. D'autres problèmes touchant les enfants vivant dans les pays industrialisés ont également été mentionnés : conditions de garde des enfants, les conséquences pour les enfants de l'absence de la mère dans les familles où les deux parents travaillent.

290. Une délégation a mentionné une importante étude effectuée sous l'égide du Gouvernement, qui traitait des multiples conséquences de la pauvreté sur les droits et le bien-être de l'enfant dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Elle a proposé de communiquer les résultats de cette étude au Comité préparatoire.

291. Plusieurs délégations ont appuyé la campagne en faveur de l'enregistrement universel des naissances, qui touche au droit fondamental de l'enfant à un nom et à une nationalité.

292. En conclusion, le Directeur général adjoint a déclaré que le nombre d'interventions et les réactions favorables des délégations étaient encourageants. Il a reconnu que, sur certains points, il restait encore à faire; il était reconnaissant aux délégations des suggestions faites concernant les domaines à approfondir, garantissant que le secrétariat les examinerait avec la plus grande attention. Certes, les enfants avaient de grands besoins en matière de santé, d'éducation, d'hygiène et autres, mais la paix leur était tout autant indispensable, d'où la place importante accordée aux conflits, à la pauvreté, à la discrimination et au VIH/sida dans le document. Le Directeur général adjoint a souligné que le débat sur les nouveaux problèmes des enfants ne se limitait pas à un échange entre les États Membres et l'UNICEF, mais concernait plus largement les États Membres et leurs partenaires, l'UNICEF ayant pour vocation d'affiner les objectifs.

293. La Directrice générale a ajouté que si le débat actuel laissait présager de ce qui allait suivre, les résultats des délibérations sur la question étaient encourageants pour l'UNICEF. Le Président du Conseil d'administration a signalé qu'un résumé du débat consacré à cette question serait présenté au Comité préparatoire lors de sa session devant avoir lieu du 30 mai au 2 juin 2000.

F. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (2001)

Exposé

294. La Directrice générale a fait un bref exposé sur les plans et l'état actuels des préparatifs de la session extraordinaire de 2001 consacrée aux enfants et s'est référée au rapport intitulé « Les nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle » (E/ICEF/2000/13). Elle a expliqué que le rapport était soumis au Conseil pour information.

**Activités et budget de l'UNICEF en sa qualité de secrétariat
de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies
qui sera consacrée en 2001 aux enfants et activités complémentaires**

295. La Directrice générale adjointe à la gestion interne, à l'administration et aux finances a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2000/AB/L.2 et rappelé aux délégations qu'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies avait été créé pour aider les pays les moins avancés à participer aux sessions du Comité préparatoire. Elle a précisé que les préparatifs se dérouleraient sous la conduite de la Directrice générale adjointe aux alliances et aux ressources.

296. Plusieurs délégations ont approuvé les préparatifs et demandé un complément d'information et des précisions concernant certains éléments du budget et des activités prévues. De nombreuses délégations ont indiqué que leurs interventions seraient brèves car elles entendaient participer activement à la session de fond du Comité préparatoire la semaine suivante.

297. Deux délégations se sont engagées à participer au financement du budget des services techniques de secrétariat. Une autre délégation a proposé que la Directrice générale établisse un rapport intérimaire et un rapport final sur la façon dont les fonds avaient été utilisés pour préparer la session extraordinaire, et qu'elle les incorpore dans ses rapports annuels pour 2001 et 2002, respectivement, et demandé que le projet de résolution figurant au paragraphe 28 du document E/ICEF/2000/AB/L.2 soit modifié en conséquence.

298. Une délégation a indiqué qu'il serait utile que les rapports nationaux portant sur des questions concrètes soient présentés pendant la phase préparatoire et que des experts techniques soient engagés à cette fin. Elle souhaiterait que sa contribution facilite la participation de ces experts aux préparatifs. Elle souhaiterait également recevoir le calendrier des diverses manifestations prévues, ainsi que des précisions quant aux incidences que ces manifestations auraient sur les activités préparatoires.

299. Une délégation s'est informée de l'état actuel du Fonds d'affectation spéciale créé pour promouvoir la participation des pays les moins avancés aux préparatifs de la session extraordinaire. Une autre délégation a voulu savoir si les consultations techniques prévues porteraient essentiellement sur les trois résultats mentionnés dans le document consacré aux nouveaux problèmes. On a demandé s'il existait une proposition concrète concernant la prise en charge des frais de participation des enfants et des organisations de la société civile, et si l'UNICEF comptait organiser des manifestations spéciales à l'intention des enfants. On s'est également interrogé sur la nature des activités d'information envisagées et sur la répartition des dépenses de personnel entre l'UNICEF et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation a voulu savoir si une manifestation spéciale précéderait bien la session extraordinaire et si le Conseil d'administration y participerait.

300. La Directrice générale adjointe à la gestion interne, à l'administration et aux finances a répondu qu'on n'avait toujours pas reçu de contributions au Fonds d'affectation spéciale. S'agissant des dépenses de personnel, elle a précisé que l'UNICEF assurerait les services techniques de secrétariat de la session extraordinaire et que, du fait qu'il s'agissait là d'une situation unique, toutes les dépenses de personnel seraient prises en charge par l'UNICEF. Elle a fait observer qu'on s'était prononcé, lors de la session d'organisation de la session extraordinaire, sur la participation des ONG et que 2 900 groupes avaient déjà été invités.

301. Elle a indiqué que le Comité préparatoire déciderait de la participation du Conseil d'administration aux activités susmentionnées et souligné que les États Membres prendraient part aux préparatifs au niveau des pays. Elle a remercié les délégations qui s'étaient engagées à verser des contributions et noté que les 2 millions de dollars inscrits au budget initial approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1999 (E/ICEF/1999/7/Rev.1, décision 1999/12) avaient été fournis par les comités nationaux pour l'UNICEF.

302. La Directrice générale a fait remarquer que l'UNICEF serait aussi créatif que possible lors de la mise au point d'une stratégie de communication et qu'il examinait un certain nombre de possibilités pour ce qui était de la participation des enfants et d'autres manifestations. (Voir annexe II, décision 2000/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

G. Modifications proposées au mode d'établissement du budget

303. Le Conseil d'administration était saisi du rapport intitulé « Modifications proposées au mode d'établissement du budget » (E/ICEF/2000/AB/L.3), ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires consacré au rapport sur le plan de financement pluriannuel présenté au Conseil à sa première session ordinaire de 2000 (E/ICEF/2000/5) et au document susmentionné relatif au budget (E/ICEF/2000/AB/L.4).

304. La Contrôleuse a résumé les points sur lesquels portaient les modifications proposées au mode d'établissement du budget comme suit : a) le calendrier régissant la présentation du budget d'appui au Conseil d'administration; et b) la souplesse de la gestion de la pyramide des postes. Elle a déclaré que ces modifications constituaient une évolution logique par rapport au plan de financement pluriannuel. Pour ce qui était du premier point, le calendrier actuel exigeait de l'UNICEF qu'il présente le projet de budget biennal au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre, une année sur deux. Cela ne laissait pas suffisamment de temps pour élaborer le plan stratégique à moyen terme et signifiait que le budget d'appui et le plan de gestion des programmes de pays devaient être mis au point avant que ne soient arrêtés les programmes de pays. La Contrôleuse a expliqué comment la pratique actuelle allait à l'encontre du principe selon lequel le « plan dictait le budget ». La première modification permettrait de présenter le budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, soit en janvier 2002. Cette modification avait été appuyée par le Comité consultatif, étant entendu que le secrétariat chercherait une meilleure solution pour la présentation des budgets à l'avenir.

305. La seconde modification permettrait à la Directrice générale, dans la limite des crédits approuvés au titre du budget d'appui, de gérer les postes d'appui d'une manière plus souple pendant la période intérimaire qui sépare les réunions du Conseil d'administration. La Contrôleuse a résumé les recommandations du Comité consultatif qui figuraient dans le document E/ICEF/2000/AB/L.4 et qui prévoyaient les deux restrictions suivantes : a) les postes D-1 et D-2 devraient être approuvés par le Conseil d'administration; et b) les ressources financières inscrites au budget au titre des dépenses de personnel ne devraient pas dépasser le montant autorisé par le Conseil d'administration. Elle a expliqué comment la seconde restriction créerait une contrainte qui n'existait pas actuellement dans le budget d'appui, puisque le

Conseil d'administration y approuvait un crédit en montant brut dans deux catégories : appui aux programmes et gestion et administration de l'organisation.

306. Plusieurs orateurs ont souscrit à la proposition visant à modifier l'ordre d'établissement des plans et du budget à l'UNICEF dans le cadre du plan de financement pluriannuel déjà entériné. Certains intervenants ont recommandé que l'UNICEF poursuive ses consultations avec le Comité des conférences pour trouver d'autres solutions avant l'adoption du budget du prochain exercice biennal. Ils se sont dits préoccupés par l'idée selon laquelle on pourrait approuver le budget pendant l'exercice biennal sur lequel il portait, surtout si le projet de budget présentait des difficultés. Ils ont prié le secrétariat de trouver, d'ici à 2001, des moyens d'approuver le budget avant l'exercice biennal. Certains orateurs ont en outre demandé à l'UNICEF de définir les domaines où il serait possible d'établir moins de rapports.

307. Les délégations ont estimé que la proposition tendant à promouvoir une gestion plus souple des postes de rang inférieur à D-1 dans les limites des montants alloués était justifiée. Un intervenant a prié l'UNICEF de mentionner la nécessité de modifier le classement des postes dans les futurs documents relatifs au budget. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles resteraient vigilantes pour ce qui était de la part représentée par le budget d'appui et exigeraient de l'UNICEF qu'il rende compte des dépenses. Les orateurs sont convenus que les responsables devaient disposer de marges de manoeuvre, à condition toutefois que l'UNICEF respecte le montant total approuvé dans le modèle de présentation harmonisé du budget d'appui. Ils ont dans l'ensemble reconnu qu'une plus grande souplesse dans le classement et le nombre des postes de rang inférieur à P-5 ne compliquerait pas l'exécution des programmes et renforcerait la capacité de l'UNICEF de gérer plus efficacement ses ressources pour faire face aux priorités.

308. La Directrice générale adjointe à la gestion interne, à l'administration et aux finances a résumé les principaux points de discussion et expliqué comment les postes budgétaires n'apparaissaient pas dans le modèle de présentation harmonisé du budget. L'UNICEF appliquait des procédures rationnelles de gestion interne du budget pour contrôler les dépenses imputables aux différents postes budgétaires correspondant aux deux enveloppes budgétaires approuvées par le Conseil d'administration. La Directrice a indiqué que le rapport entre le budget d'appui et le budget des programmes ne changerait pas du fait des modifications proposées et confirmé que, même s'il approuvait le budget en janvier après le début de l'exercice biennal, le Conseil aurait encore la possibilité de le modifier. Elle a répété que, conformément à la pratique établie, le secrétariat engagerait des consultations avec les membres du Conseil intéressés pendant la période précédant l'établissement de la version finale du projet de budget. Elle a déclaré que le secrétariat chercherait la date qui se prêtait le mieux à l'approbation du budget après les consultations avec le Comité des conférences. (Voir annexe II, décision 2000/7, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

H. Rapport concernant les visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

309. Les rapports concernant les visites sur le terrain effectuées au Ghana et en Namibie par des membres du Conseil d'administration du 4 au 17 mars 2000

(E/ICEF/2000/CRP.5) et en Chine du 19 mars au 1er avril 2000 (E/ICEF/2000/CRP.6) ont été présentés par des représentants des deux équipes.

Visite effectuée au Ghana et en Namibie

310. Le rapport concernant la visite sur le terrain effectuée au Ghana et en Namibie a été présenté par le représentant de la France, qui a déclaré que la visite avait permis de dresser un bilan des choix de programmation faits par l'UNICEF et que tous les membres de l'équipe avaient été très favorablement impressionnés par le travail de l'organisation dans ces deux pays. Il a précisé que les autorités ghanéennes et namibiennes jouaient un rôle central dans la réalisation des objectifs des programmes. Pendant la visite, les membres de l'équipe s'étaient intéressés à quatre domaines : les plans d'action nationaux; la décentralisation; la politique générale de développement; et le rôle des collectivités. De l'avis de l'intervenant, les deux programmes étaient exécutés de manière ouverte et adaptée à la situation sur le terrain. Les membres de l'équipe avaient estimé que la démarche de l'UNICEF était pertinente et réaliste, mais également fragile dans la mesure où la réussite des programmes de pays était subordonnée à un contrôle et à une évaluation continus de la part des autorités locales et du Fonds. L'intervenant a remercié les autorités locales des deux pays de leur hospitalité, des conseils techniques et de l'assistance qu'elles avaient offerts, tous éléments qui avaient contribué à faire des visites un succès.

311. La délégation de l'un des pays hôtes a souligné l'importance du travail de l'UNICEF dans les régions dévastées par un conflit, indiqué que son gouvernement était prêt à collaborer dans un esprit de transparence avec les divers partenaires et réaffirmé qu'aucun enfant ne devait être privé de ses droits. Elle a félicité le Fonds de faire porter son action sur les populations défavorisées et a demandé aux membres du Conseil d'étoffer les mécanismes de contrôle et d'évaluation et de se servir des données obtenues pour appuyer les interventions jugées nécessaires par les pays.

Visite effectuée en Chine

312. Le rapport a été présenté par le représentant de la Bolivie, qui a jugé la visite « fructueuse » et remercié au nom de l'équipe les autorités chinoises et le bureau de l'UNICEF à Beijing pour l'excellent travail entrepris en vue de faire appliquer les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'aider les femmes et les enfants en Chine. L'équipe avait non seulement été frappée par l'immensité du pays mais également par la grande diversité de ses habitants. Selon l'intervenant, les objectifs fixés par la Chine dans le cadre du programme de pays avaient dans une large mesure été atteints. Eu égard à la modestie des ressources de l'UNICEF et à l'ampleur des problèmes auxquels devait faire face une population aussi nombreuse, l'équipe avait jugé que les réalisations et les résultats étaient très satisfaisants. L'intervenant a décrit certains problèmes, notamment ceux concernant les disparités entre les régions, les questions relatives aux femmes et la qualité des résultats, et expliqué comment les autorités chinoises avaient entrepris d'y remédier. Il a également abordé les problèmes que posaient le trafic des enfants et la pandémie de VIH/sida dans le pays et les mesures prises par le Gouvernement pour y faire face. La collaboration avec d'autres organismes, notamment au titre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, donnait par ailleurs d'excellents résultats. En conclusion, l'intervenant a exprimé sa gratitude aux membres du personnel de l'UNICEF en poste en Chine et au Secrétaire

du Conseil, qui avaient accompagné l'équipe et lui avaient apporté une assistance précieuse.

313. La délégation du pays hôte a indiqué que son gouvernement avait été heureux de recevoir les membres du Conseil d'administration de l'UNICEF et d'échanger des vues avec des représentants de divers pays. Elle a confirmé le tableau brossé par le représentant de la Bolivie pour ce qui était des disparités en matière de développement économique et social entre l'est et l'ouest du pays et entre les zones rurales et les zones urbaines. Elle a noté que le Gouvernement mettait au point une stratégie nationale de développement de la région occidentale et souligné que celui-ci était conscient des difficultés auxquelles la population féminine devait faire face et prenait des mesures concrètes afin d'y remédier. Elle a remercié l'équipe des recommandations présentées et précisé qu'elles seraient incorporées dans le plan du prochain programme de coopération avec l'UNICEF actuellement en cours d'élaboration.

Observations générales

314. Les délégations ont débattu de la question des visites sur le terrain sur un plan général. L'une d'elles a proposé que des visites conjointes soient arrangées avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le PNUD, eu égard à l'importance des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays. Elle a par ailleurs estimé que les visites sur le terrain devaient être prévues lors de la planification des programmes et que l'on devait organiser des visites dans les pays débouchant sur la présentation de notes de pays l'année suivante. Une autre délégation a cependant dit que le Conseil ne devait pas imposer de limites quant au choix des pays.

315. Le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré qu'il importait que le cadre régissant les visites de pays ne soit pas être trop restrictif. Les délégations devaient pouvoir se rendre dans les pays exécutant des projets importants, même si aucun programme les concernant n'était en cours d'élaboration. Le Secrétaire a fait observer que le Conseil avait déjà tenu compte de cette suggestion puisque le Ghana et la Chine disposeraient d'une note de pays en janvier. S'agissant des visites conjointes, il a estimé que les enfants, qui étaient la raison d'être de l'UNICEF, risqueraient de ne pas recevoir l'attention voulue. Il a prié les membres du Conseil représentant des pays dans lesquels des programmes de pays étaient en cours d'exécution d'informer le Bureau du Secrétaire du Conseil des dates de leurs prochains voyages dans leurs pays respectifs de sorte qu'il soit possible d'organiser des visites leur permettant de se rendre compte par eux-mêmes des activités de l'UNICEF.

316. Une délégation a préféré que l'on abandonne l'idée des visites conjointes pour lui substituer une discussion à la prochaine réunion des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP qui porterait sur les visites organisées sur le terrain par les différentes organisations, l'objectif étant de mettre en commun les enseignements tirés. Elle a recommandé que l'UNICEF fasse une proposition en ce sens lors de la réunion commune de janvier 2001. Une autre délégation a déclaré que les membres du Conseil d'administration de l'UNICEF devaient préserver l'orientation des travaux du Fonds sur le terrain et qu'il n'y avait absolument pas chevauchement entre les programmes des différentes organisations.

317. Le Président a noté que les rapports présentés au Conseil fourmillant d'enseignements, il serait souhaitable d'en incorporer les conclusions dans le pro-

cessus de programmation. Il a proposé que le Bureau examine la question et recommandé que, dans un premier temps, le Conseil prenne acte des deux rapports. Un autre intervenant a estimé que les rapports concernant les visites dans les pays devaient être traduits dans les six langues officielles (voir annexe II, décision 2000/8, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

I. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

318. Comme le veut l'usage à la session annuelle du Conseil d'administration, le Président du Conseil a invité la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF à prendre la parole. Celle-ci a rendu hommage aux membres du personnel qui avaient trouvé la mort pendant l'année écoulée, certains dans l'exercice de leurs fonctions. Elle a déclaré que des progrès étaient intervenus sur le plan de la communication et de la collaboration entre le Fonds et l'Association mondiale du personnel, mais que le personnel était encore malheureusement assez démoralisé. Elle espérait cependant qu'une coopération accrue avec l'administration permettrait de consolider les progrès accomplis depuis 1997.

319. Une délégation a abordé la question de la mise en valeur des ressources humaines et estimé que le moral du personnel influait considérablement sur les résultats obtenus par l'UNICEF. Elle a demandé que le secrétariat établisse des rapports périodiques rendant compte des progrès accomplis. La Directrice générale a convenu que le moral du personnel était un problème majeur et déclaré qu'à la première session ordinaire de 2001, elle présenterait un exposé sur les mesures prises et les domaines dans lesquels les progrès étaient encore insuffisants. Elle aborderait également la question dans son rapport annuel en 2001.

J. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000

320. La Directrice générale a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2000/10, dans lequel elle recommandait, avec l'assentiment du Bureau, que le Prix Maurice Pate soit décerné en 2000 à l'organisation non gouvernementale jamaïcaine Rural Family Support Organization (RuFamSo, Association d'appui aux familles rurales), pour sa contribution à la survie, à la protection et au développement des jeunes enfants et des adolescents en Jamaïque grâce à un programme global et intégré d'appui à la famille.

321. Le Prix a été remis à Mme Joyce Jarrett, Directrice générale de RuFamSo, qui s'est dit très honorée de voir son association reconnue par une organisation qui, en sa qualité de porte-parole des droits des enfants, jouissait de la considération générale. Elle a remercié l'UNICEF de son appui et rendu hommage à la Fondation Bernard van Leer, qui avait été la première à épauler l'action de RuFamSo. Elle a déclaré que le partenariat entre la Fondation, l'UNICEF et RuFamSo était la preuve d'une collaboration remarquable et symbolisait la force de l'unité.

322. Un certain nombre de délégations ont félicité RuFamSo. L'une d'elles a déclaré qu'il importait que les organisations non gouvernementales locales soient appuyées et reconnues au niveau international. Une autre a dit qu'il était tout à fait justifié que ce type d'organisation obtienne le Prix parce qu'elle contribuait au ren-

forcement de la société civile dans son ensemble. En décernant le Prix à une petite organisation locale, on reconnaissait l'importance de ce type d'entité. Une autre délégation encore a dit qu'elle s'attacherait avec les autres membres du Conseil à faire en sorte que le Prix joue véritablement un rôle dans la promotion de la cause des enfants (voir annexe II, décision 2000/10, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

K. Questions diverses

323. La Directrice générale a informé le Conseil que l'Assemblée générale venait d'adopter les deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant : le premier concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le second la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Elle a ajouté qu'il s'agissait d'une avancée importante et qu'il appartenait maintenant aux gouvernements de ratifier les protocoles. Elle a précisé que l'Assemblée du Millénaire en septembre offrirait une excellente occasion à cet égard.

324. Le Président du Conseil a déclaré que l'Assemblée générale avait fait un grand pas en avant en adoptant les Protocoles facultatifs et noté que cette décision avait coïncidé avec la session annuelle du Conseil d'administration de l'UNICEF. Il a présenté un projet de décision, qui a par la suite été adopté par le Conseil (voir annexe II, décision 2000/11, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

325. Le Directeur général adjoint chargé des programmes et de la planification des stratégies a fait un exposé sur le Forum mondial sur l'éducation, qui s'était tenu à Dakar du 26 au 28 avril 2000. Il a fait observer que les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les institutions bilatérales y avaient dépêché des représentants de très haut niveau. Il a déclaré que le Fonds avait été associé très tôt aux préparatifs de la réunion – réalisation de plusieurs études ayant trait à l'éducation, participation à des conférences régionales et à des tables rondes – et contribué à trois études thématiques mondiales.

326. Le Directeur général adjoint a dit qu'il y avait eu convergence entre les objectifs de la réunion de Dakar et les thèmes traités dans le rapport sur les nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle, document dont était saisi le Conseil. Il a précisé que l'UNICEF donnerait la priorité aux thèmes suivants : accès à l'éducation des enfants exclus et marginalisés; diminution du taux d'abandon scolaire; éducation des filles; incidence du VIH/sida sur l'éducation. Il a fait observer qu'à Dakar, le Secrétaire général avait confirmé le rôle majeur que le Fonds devait jouer dans les domaines de la formation et de l'encadrement. Il a décrit l'importance attachée par l'UNICEF à l'éducation en période de conflit et d'instabilité, question que le Fonds maîtrisait de mieux en mieux au fil des années.

327. Le Directeur général adjoint a décrit la volonté manifeste qui était apparue à Dakar au sujet du suivi au niveau des pays. L'UNICEF jouerait un rôle de chef de file pour aider les pays à élaborer des plans d'action d'ici à la fin de 2002. Il s'attacherait à renforcer les partenariats entre les organismes de développement, les organisations bilatérales, les organisations non gouvernementales et la société civile. Le Directeur général adjoint a souligné que le Fonds prendrait l'avis de l'UNESCO et insisté sur l'importance des liens unissant les deux organisations.

328. Une délégation a relevé la pertinence de l'exposé sur la réunion de Dakar pour les travaux du Conseil et noté avec satisfaction les activités de suivi prévues par l'UNICEF. Elle a approuvé sans réserve les domaines prioritaires décrits par le Directeur général adjoint.

329. Le représentant de l'UNESCO à New York a félicité l'UNICEF des activités entreprises depuis la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de 1990. Il a dit que son organisation appréciait le travail remarquable du Fonds et constaté avec plaisir que la coopération entre les deux organisations s'était avérée fructueuse et durable.

330. La Directrice de la Division de l'évaluation des politiques et de la planification a fait une déclaration ayant trait à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (résolution 53/25 de l'Assemblée générale adoptée en date du 10 novembre 1998), laquelle avait un rapport direct avec les travaux de l'UNICEF. Cette décennie donnerait lieu à de nombreuses manifestations et conférences et aurait une incidence indéniable sur les travaux de la session extraordinaire consacrée aux enfants. La justice et la paix pourraient devenir une réalité si des partenariats plus ambitieux étaient constitués. Le Comité des droits de l'enfant et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés étaient des partenaires naturels de l'UNICEF. La Convention relative aux droits de l'enfant fournissait, avec deux grandes considérations, à savoir le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et l'importance de l'éducation, un cadre clef orientant les travaux du Fonds dans ce domaine. L'UNICEF avait fait porter ses efforts sur deux domaines : les activités de sensibilisation à l'échelon mondial; et la participation à des manifestations internationales majeures.

331. La Directrice de la Division a souligné l'importance des deux Protocoles facultatifs adoptés par l'Assemblée générale, notant qu'ils avaient vu le jour avec la participation des enfants et grâce aux efforts de l'UNICEF. L'Agenda mondial de la paix et de la sécurité présenté au Conseil de sécurité pouvait jouer un rôle dans la prévention des méfaits de la guerre et la promotion de la réinsertion sociale. L'oratrice a réaffirmé que le Fonds continuait à faire des programmes son activité majeure. Elle a terminé son intervention en décrivant le rôle joué par l'UNICEF pour faire des enfants des ambassadeurs de la paix et a notamment cité l'exemple du Mouvement des enfants pour la paix en Colombie, qui par deux fois avait figuré parmi les finalistes du Prix Nobel de la Paix. Elle s'est félicitée que le Mouvement soit membre d'un groupe de travail qui participerait la semaine suivante à la session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

332. Le représentant de l'UNESCO a fait observer que l'éducation, particulièrement au cours de la petite enfance, était la pierre angulaire d'une culture de la paix. Il a déclaré que son organisation coopérerait avec l'UNICEF à l'établissement du rapport que le Secrétaire général présenterait à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale aux fins d'informer cette dernière des mesures prises à tous les niveaux pour donner suite à la résolution 53/25. Il a exprimé le vœu que les États Membres répondent positivement et prennent les mesures nécessaires pour que la paix et la non-violence soient enseignées à l'ensemble de la société.

333. Le Président a informé le Conseil qu'une note du Président résumant la teneur des débats sur les nouveaux problèmes avait été établie et serait distribuée la se-

maine suivante à la session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire.

L. Clôture de la session

334. La Directrice générale a dit qu'il n'était pas utile qu'elle prenne congé des délégations dans la mesure où elle serait amenée à travailler de nouveau avec celles-ci la semaine suivante durant la session de fond du Comité préparatoire. Elle a estimé que la session du Conseil d'administration avait été très fructueuse à bien des égards. Les délégations avaient formulé des observations importantes sur son rapport et des remarques constructives sur les bilans d'étape et les évaluations des programmes de pays, et avaient fait part avec intérêt et enthousiasme de leurs commentaires sur le rapport consacré aux nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle. La Directrice a remercié les représentants de la Suède et du Royaume-Uni d'avoir annoncé le versement de contributions généreuses visant à permettre à l'UNICEF d'assurer les services techniques de secrétariat de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

335. Elle a par ailleurs remercié les partenaires de l'UNICEF au sein du système des Nations Unies, notamment l'UNESCO et ONUSIDA, de leurs commentaires avisés. Elle a dit combien elle avait apprécié les vues des représentants qui s'étaient déplacés jusqu'à New York afin de rendre compte de la situation dans leur pays. Elle a constaté que la réunion annuelle du Conseil d'administration donnait l'occasion aux Comités nationaux pour l'UNICEF de participer en plus grand nombre. Ces comités jouaient un rôle crucial dans la mobilisation des ressources mais aussi dans les activités entreprises en vue de la session extraordinaire. La Directrice générale a remercié le Président du Conseil, les membres du secrétariat, les interprètes et les membres du Conseil de leur contribution.

336. Se faisant l'écho de la Directrice générale, le Président du Conseil d'administration a déclaré que la session avait été très fructueuse. Il a remercié les délégations d'avoir circonscrit leurs interventions. Le Conseil avait adopté des décisions importantes, certaines inhabituelles. Les discussions relatives aux visites sur le terrain avaient été constructives et avaient débouché sur des propositions et des idées novatrices. L'intervenant a exprimé l'espoir de voir les délégations participer la semaine suivante à la session de fond du Comité préparatoire. Il a remercié la Directrice générale et ses collaborateurs ainsi que le Secrétaire et le Secrétaire adjoint du Conseil et leur équipe de leur appui et de leur assistance.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2000

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 18 au 20 septembre 2000

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

337. Le Bureau du Conseil d'administration se composait comme suit :

Président :	S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh)
Vice-Présidents :	Mme Lala Ibrahimova (Azerbaïdjan) S. E. M. Alberto Salamanca (Bolivie) M. Luc Schillings (Pays-Bas) S. E. M. Mubarak Hussein Rahmtalla (Soudan)

Le Président du Conseil d'administration a fait porter ses remarques liminaires sur les questions de fond à examiner pendant la session, en particulier les recommandations de programmes de pays qui devaient être approuvées par le Conseil. En outre, il a noté que le Conseil passerait en revue les initiatives prises dans le domaine de la santé, notamment l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins ainsi que des campagnes de vaccination menées par l'UNICEF avec ses partenaires. Les délégations pourraient ainsi voir comment la synergie de ces initiatives avait fait progresser les programmes de l'UNICEF sur le terrain. Il a également mentionné la diffusion prochaine sur la chaîne CNN d'un documentaire sur le Mouvement des enfants pour la paix de Colombie intitulé « Soldiers of Peace: A Children's Crusade » et a invité le Conseil d'administration à prendre part à cette initiative.

338. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice générale a souligné que la session se tenait à un moment où les espoirs et les attentes étaient immenses, compte tenu particulièrement du succès du Sommet du Millénaire, qui avait redynamisé et recentré les activités du système des Nations Unies afin de relever les défis à venir. Elle a également rendu compte du colloque consacré à l'éducation des filles organisé par l'UNICEF et présidé par Mme Nane Annan, auquel ont participé plus de 50 épouses de chefs d'État qui ont affirmé que l'éducation des filles était le meilleur investissement qu'une société pouvait faire. Les promesses faites lors du Sommet ont trouvé un écho lors de la Conférence sur les enfants touchés par la guerre tenue à Winnipeg. Ces trois manifestations serviraient de base de travail et enrichiraient les débats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants.

339. La Directrice générale a souligné qu'il était temps d'accélérer la réalisation des droits de l'enfant et d'assurer à chacun un bon départ dans la vie, une éducation élémentaire de qualité ainsi qu'une adolescence sûre et productive; de mettre les enfants au centre de chaque discussion et de faire en sorte que leurs voix soient entendues; et de porter au plus haut niveau possible les ressources allouées à la cause des enfants, tout en constituant un réseau d'alliances mondiales en vue de favoriser l'action et le changement. Elle a également noté qu'il fallait répondre à l'appel de fonds pressant qui permettrait d'assurer le fonctionnement du secrétariat de la session extraordinaire.

340. Elle a rappelé que les succès remportés par l'UNICEF depuis 54 ans avaient été dus au fait que cette institution avait acquis une expérience sans équivalent dans la mobilisation des volontés politiques dans le souci de donner la priorité aux besoins et aux droits des enfants. Aujourd'hui, l'UNICEF était sur le point de proposer

une vision globale nouvelle pour les enfants, vision née des progrès accomplis depuis 1990 face à des défis nouveaux et plus complexes. Pour terminer, elle a déclaré : « Notre tâche à tous est claire : nous devons travailler tous ensemble pour faire plus, pour le faire mieux et pour le faire maintenant ». (Voir E/ICEF/2000/CRP.10 pour le texte intégral de la déclaration.)

341. Comme suite à la déclaration de la Directrice générale, le Président a demandé au secrétariat d'établir et de transmettre au Conseil les documents suivants : une compilation de toutes les déclarations prononcées lors du Sommet du Millénaire et du Sommet du Conseil de sécurité en faveur des enfants; une liste des États ayant signé et ratifié les deux Protocoles facultatifs (concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants) pendant le Sommet du Millénaire; et les conclusions de la Conférence de Winnipeg.

B. Adoption de l'ordre du jour

342. L'ordre du jour, le calendrier des travaux et l'organisation de la session, qui faisaient l'objet du document E/ICEF/2000/14, ont été adoptés tels qu'ils avaient été modifiés oralement. L'ordre du jour contenait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
- Point 3 : Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF :
 - a) Recommandations relatives aux programmes de pays
 - b) Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources
- Point 4 : Questions concernant la santé
 - a) Aperçu des initiatives et partenariats institués récemment en matière d'immunisation, notamment l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins : rapport oral
 - b) Recommandations en vue de la poursuite de la coopération avec Rotary International aux fins de l'éradication de la poliomyélite et de la reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises »
- Point 5 : Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral
- Point 6 : Plan financier à moyen terme pour la période 2000-2003
- Point 7 : Mise en œuvre de la modification du système d'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources : rapport oral
- Point 8 : Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999
- Point 9 : Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

Point 10 : Programme de travail pour 2001

Point 11 : Questions diverses

Point 12 : Clôture de la session : observations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

343. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 55 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, cinq organismes des Nations Unies, une institution spécialisée, une organisation intergouvernementale, deux organisations non gouvernementales, quatre comités nationaux de l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF

344. Le Directeur de la Division des programmes a fait un tour d'horizon des 35 recommandations de programmes de pays soumises pour approbation au Conseil d'administration, représentant un total de 424,6 millions de dollars au titre de la masse commune des ressources et 848,6 millions de dollars au titre d'autres ressources. Il a indiqué que le nombre important de programmes de pays de courte durée, 18 au total, résultait de l'harmonisation des cycles de programmation au sein du système des Nations Unies. La plupart des cycles ayant été harmonisés, cette année serait la dernière qui verrait un nombre aussi important de recommandations de programmes de pays de courte durée présentées au Conseil. Il a également noté que, dans le cadre des améliorations apportées au plan de financement pluriannuel, on avait repris un moins grand nombre de sections figurant déjà dans les notes de pays. La recommandation de programme de pays était désormais considérée comme un additif à la note de pays, ce qui permettait de concentrer davantage l'attention sur le programme de coopération proposé.

345. Les recommandations de programmes de pays actuelles s'appuyaient sur des méthodes de planification utilisées par des partenaires des gouvernements et mettaient l'accent sur une approche axée sur les droits et sur la participation plus forte et plus explicite à des programmes sectoriels. Le Directeur a souligné que la coopération renforcée entre les organismes des Nations Unies était le résultat du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans des domaines prioritaires tels que le VIH/sida, l'égalité des sexes, la santé en matière de reproduction, l'éducation et le travail des enfants. Il a en outre donné des exemples de plaidoyer lié à la politique contenus dans les recommandations de programmes de pays et, comme suite au plan de financement pluriannuel, d'utilisation d'indicateurs clefs pour mesurer les progrès face aux résultats attendus de la coopération de l'UNICEF.

346. Le Directeur a également pris note de la demande d'affectation de fonds supplémentaires pour un montant de 41,7 millions de dollars au titre de la masse commune des ressources pour 21 pays, afin de respecter les niveaux de planification prévus pour les phases finales des cycles de programmation approuvés par le Conseil les années précédentes (document E/ICEF/2000/P/L.46).

347. Plusieurs délégations ont remercié le directeur pour son tour d'horizon complet et ont évoqué en particulier l'incidence des réformes de l'ONU au niveau des pays. Une délégation a souligné la nécessité d'harmoniser les méthodes d'élaboration des programmes de pays au sein des fonds et des programmes des Nations Unies, sans pour autant remettre en cause la méthode de l'UNICEF. Une autre délégation a souligné qu'il fallait un solide Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à partir duquel les organismes des Nations Unies pourraient formuler des programmes communs. Une délégation a suggéré que la session commune du Conseil d'administration offrirait une bonne occasion de réfléchir au moyen d'harmoniser les procédures liées aux programmes de pays. Le Directeur a ajouté que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'harmoniser les programmes de pays.

Afrique de l'Est et Afrique australe

348. Le Conseil d'administration était saisi de trois recommandations de programme d'une durée normale de cinq ans (2001-2005) pour le Rwanda, le Swaziland, et l'Ouganda (E/ICEF/2000/P/L.1/Add.1 à E/ICEF/2000/P/L.3/Add.1, respectivement); et de cinq recommandations de programme de courte durée pour le Burundi, l'Érythrée, Madagascar, Maurice et la Somalie (E/ICEF/2000/P/L.28 à E/ICEF/2000/P/L.32, respectivement). Dans son introduction, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a parlé des événements récents dans la région qui inspiraient à la fois espoir et inquiétude. Il a fait référence en particulier à la pandémie croissante de VIH/sida qui continuait de précipiter la plupart des pays vers un nouveau type de chaos social. L'UNICEF, en tant que participant au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), continuait de donner la priorité à la prévention de la propagation du VIH et d'apporter l'aide et les soins nécessaires aux enfants touchés par l'épidémie. Cette priorité avait été clairement mise en évidence dans la plupart des recommandations de programmes de pays.

349. Le Directeur du Bureau régional a également parlé d'une autre similitude importante entre les recommandations de programmes de pays, à savoir l'adoption d'une approche axée sur les droits, avec un accent sur le développement des capacités locales. Cette approche considérait les enfants en tant que sujets ayant des droits et des revendications légitimes, plutôt que comme l'objet de soin, de bienfaisance et de charité. La cohésion communautaire restait suffisamment forte dans la région pour mobiliser les populations contre les menaces de pauvreté, de conflit armé et de l'épidémie du VIH/sida. Le système des Nations Unies, l'UNICEF compris, avait l'obligation de faciliter une telle mobilisation.

350. En ce qui concernait la recommandation de programme pour le *Burundi*, la délégation de ce pays a salué le travail de l'UNICEF, particulièrement dans les domaines de la santé, du VIH/sida, de l'eau et de l'assainissement, qui étaient également des priorités du Gouvernement burundais. Elle a déclaré que les autorités du pays devraient participer activement au mouvement d'éducation pour la paix afin de renforcer la portée du programme. Elle a invité l'UNICEF à contribuer à l'aide humanitaire qui serait offerte aux réfugiés de retour au pays au moment de la mise en oeuvre de l'Accord de paix d'Arusha signé le 28 août 2000.

351. Une délégation s'est déclaré satisfaite de l'approche sectorielle adoptée pour l'éducation, décrite dans la recommandation de programme pour l'*Érythrée*. Toute-

fois, elle s'est inquiétée de savoir s'il était possible d'atteindre l'objectif élevé fixé pour les autres ressources et si un manque de fonds modifierait la nature fondamentale du programme. L'intervenant s'est déclaré également préoccupé face au grand nombre d'éléments de programme et aux maigres ressources affectées à chacun. On a demandé si le renforcement des capacités nationales faisait partie des avantages comparatifs de l'UNICEF. Le Directeur du Bureau régional a répondu que cette fragmentation s'expliquait par le souci de répondre à tous les besoins de l'enfant grâce à une approche sectorielle. On pouvait recourir à l'Initiative de gestion intégrée des maladies infantiles et à d'autres approches plus intégrées pour assurer la convergence des interventions. Il a ajouté que le renforcement des capacités locales était important dans des pays dotés de gouvernements décentralisés car c'était dans ces pays que se produisait une véritable intégration. Une autre délégation a estimé qu'il fallait continuer avant tout à satisfaire les besoins élémentaires. L'UNICEF a été encouragé à poursuivre ses efforts sur le VIH/sida étant donné sa faible incidence dans le pays et à envisager d'étudier les conséquences des mouvements de population. Le Directeur du Bureau régional a assuré les délégations que l'UNICEF oeuvrait dans ce sens dans le cadre d'ONUSIDA. La même délégation a également fait remarquer qu'il fallait améliorer la consultation entre l'UNICEF et l'Agence canadienne de développement international.

352. En ce qui concerne la recommandation de programme pour *Madagascar*, une délégation a fait observer que le personnel de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) avait déclaré que la collaboration laissait à désirer dans le pays. L'UNICEF a été encouragé à jouer davantage un rôle de chef de file dans la prévention du VIH/sida et les campagnes de vaccination classiques, ce qu'il pourrait faire en recrutant du personnel technique compétent dans ces domaines. L'intervenant, toutefois, a salué les efforts déployés par l'UNICEF en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la diffusion des données dans les domaines de la santé et du VIH/sida. Le Directeur du Bureau régional a déclaré que l'UNICEF travaillait dans le cadre d'ONUSIDA pour faire face au VIH/sida dans le pays. Une autre délégation a déclaré qu'elle appuyait la stratégie de développement communautaire, qui produisait déjà des résultats, particulièrement dans le domaine de la santé. L'UNICEF était invité à porter une attention spéciale à la prévention de la violence et de l'exploitation sexuelle des enfants dans ses futurs programmes.

353. Un intervenant a fait remarquer que la recommandation de programme pour la *Somalie* mettait l'accent sur le niveau d'insécurité, qui avait une conséquence directe sur la mise en oeuvre du programme. Il a précisé que son gouvernement appuyait le cycle de programmation de trois ans. L'indivisibilité des droits des femmes et des enfants, décrite dans le document, pouvait servir de modèle pour d'autres recommandations de programmes de pays. En réponse à une question sur la mise en oeuvre de programmes dans un environnement instable, le Directeur du Bureau régional a indiqué que de vastes régions de la Somalie étaient sûres et qu'il était possible d'y travailler avec les dirigeants locaux.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

354. Le Conseil d'administration était saisi de trois recommandations de programmes d'une durée normale, pour le Burkina Faso ainsi que pour le Tchad et le Ghana (E/ICEF/2000/P/L.4/Add.1 et E/ICEF/2000/P/L.6/Add.1), et deux recommandations de programmes de courte durée, pour le Congo et le Libéria (E/ICEF/2000/P/L.33 et E/ICEF/2000/P/L.34). Dans ses remarques liminaires, la Directrice du Bureau régio-

nal a mis l'accent sur l'éducation en général et sur l'éducation des filles en particulier. Elle a déclaré que l'éducation n'était pas considérée comme l'élément moteur du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté dans la région, bien qu'elle constitue l'un des principaux moyens de protection infantile et de prévention du travail et de l'exploitation des enfants.

355. Un exposé général de la situation dans le domaine de l'éducation a fait apparaître que les disparités fondées sur des critères de sexe étaient très répandues au Burkina Faso, en République centrafricaine, en Guinée et au Niger. La Directrice du Bureau régional a noté que des progrès avaient été accomplis sur le plan de la qualité de l'éducation, de l'accessibilité aux services éducatifs et de la mobilisation sociale en faveur de l'éducation des filles. Les donateurs avaient augmenté leur appui dans ce domaine, appui qui demeurerait néanmoins insuffisant étant donné la gravité de la situation dans la région.

356. De nombreuses délégations ont estimé très opportun l'accent mis dans les recommandations de programmes sur l'éducation des filles dans la région. S'agissant du *Burkina Faso*, une délégation a rendu hommage aux travaux entrepris par l'UNICEF dans le cadre des bilans communs de pays et des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté d'une part, et des accords de SWAP dans les domaines de l'éducation et de la santé d'autre part. Elle a déclaré que les projets relatifs à la création d'écoles satellites étaient un succès et devaient être étendus à tout le pays, voire au-delà des frontières. Elle a fait remarquer qu'il y avait un écart entre les prévisions relatives au programme précédent et le montant réel des ressources dépensées dans le tableau joint au document, et qu'il faudrait à l'avenir établir des prévisions plus réalistes.

357. S'agissant de la recommandation de programme pour le *Ghana*, une délégation a annoncé que son pays augmenterait son appui financier aux programmes relatifs à l'éducation, compte tenu des résultats encourageants qui avaient été obtenus lors du programme de pays précédent. Elle a décrit les stratégies globales de développement qui conditionneraient l'application de la recommandation de programme et exprimé sa gratitude à tous les partenaires pour l'appui qu'ils lui avaient fourni. La Directrice du Bureau régional a fait valoir les efforts louables déployés par la Commission nationale pour les enfants au Ghana.

358. Une délégation a loué l'UNICEF pour ses travaux au *Congo*, étant donné la situation précaire dans laquelle se trouvait le pays. Elle a ajouté que deux des stratégies appliquées par le Fonds étaient particulièrement pertinentes, à savoir la participation communautaire et la création de partenariats. Deux délégations ont mis en relief le lien existant entre le Forum mondial sur l'éducation de Dakar et la priorité donnée à l'éducation des filles dans les recommandations de programmes pour la région, y compris le Burkina Faso, le *Tchad* et le *Libéria*.

359. Dans sa réponse, la Directrice du Bureau régional a remercié les délégations pour leur appui. Elle a déclaré que l'UNICEF coopérerait avec les gouvernements dans le domaine du déplacement des familles et continuerait à soutenir les enfants en difficulté.

Amériques et Caraïbes

360. Le Directeur du Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes a présenté deux recommandations de programmes d'une durée normale – Guyane

(E/ICEF/2000/P/L.7/Add.1) et Pérou (E/ICEF/2000/P/L.8/Add.1) – et deux recommandations de programmes de courte durée – Brésil (E/ICEF/2000/P/L.35) et Honduras (E/ICEF/2000/P/L.37), ainsi qu'une demande concernant le financement supplémentaire du programme pour la Colombie prélevé sur des ressources autres que les ressources ordinaires (E/ICEF/2000/P/L.36). Il a mis en relief les travaux réalisés dans la région grâce aux bureaux de pays de l'UNICEF, aux partenaires nationaux et à la société civile, en vue de mettre au point une stratégie pour la réalisation des droits des enfants, des adolescents et des femmes au cours des 10 prochaines années.

361. Les recommandations de programmes pour le Guyana et le Pérou ont mis l'accent sur la garantie des droits des groupes marginalisés et exclus, tandis que les programmes pour le Brésil et le Honduras visaient à disposer de suffisamment de temps pour mettre au point des stratégies de plus longue durée, en tenant compte, entre autres, des activités régies par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement menées dans les deux pays, ainsi que de l'harmonisation des cycles avec les partenaires du système des Nations Unies. La proposition de programme pour la Colombie visait à donner suite aux prévisions de financement des programmes destinés à venir en aide aux enfants et aux familles déplacés en raison du conflit armé et de la lutte contre la production de coca. La délégation a mentionné la tenue prochaine de la cinquième réunion ministérielle sur la politique sociale dans les Amériques, dans le cadre de laquelle les progrès accomplis dans la réalisation des buts du Sommet mondial seraient examinés et de nouveaux buts seraient fixés. En outre, elle a noté que le dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendrait au Panama en novembre serait consacré aux enfants et aux adolescents.

362. Dans ses commentaires, une représentante a déclaré que lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration, sa délégation avait pris note du manque de détails fournis sur les résultats escomptés et les approches programmes dans la note de pays du *Pérou* et remarqué qu'il était également difficile de comprendre quels étaient les buts visés par un projet aussi vaste que la recommandation de programme de pays. Elle estimait que les objectifs visés étaient trop généraux et a vivement conseillé d'évaluer certaines activités proposées avant de les développer, notamment la création de comités locaux d'administration sanitaire. Elle a encouragé l'UNICEF à coopérer avec le Gouvernement en vue de promouvoir le recours à des sages-femmes expérimentées ayant reçu une formation médicale ainsi qu'aux accoucheuses traditionnelles. Elle a également déclaré que sa délégation souhaitait obtenir des éclaircissements sur la mise en place d'un système d'état civil culturellement acceptable par la population, destiné à enregistrer automatiquement les naissances. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau régional a fait valoir que l'UNICEF coopérait à la fois avec les accoucheuses traditionnelles et les agents sanitaires officiels en vue d'atteindre les buts fixés en matière de santé maternelle et infantile. Quant à la question de l'enregistrement des naissances, il a déclaré qu'un système avait été adopté mais que son application effective posait encore des problèmes : 350 000 enfants péruviens n'étaient pas encore enregistrés. Il a pris note des autres points soulevés et a proposé de tenir des discussions multilatérales afin de débattre des questions importantes.

363. Soulignant son appui sans réserve au processus de paix en *Colombie*, un représentant a déclaré que sa délégation était intéressée à collaborer avec l'UNICEF en vue de trouver une solution au problème des personnes déplacées et victimes de la

violence. Toutefois, il a noté que l'appui de l'UNICEF ne devait pas être subordonné au *Plan Colombie*, qui était à l'origine une opération militaire. Le représentant s'est déclaré rassuré d'entendre que le pays avait fait des progrès sensibles en direction des objectifs fixés pour les enfants et que parallèlement les risques graves auxquels ces enfants étaient exposés, notamment ceux qui étaient directement mêlés au conflit armé, n'étaient pas clairement exposés dans le document. Il s'est également interrogé sur les mesures prises pour faire en sorte que les communautés, et spécialement les enfants, ne soient pas touchés par la violence et le conflit. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau régional a fait valoir que le programme de pays était dissocié des composantes militaires du *Plan Colombie*. Il a déclaré que l'une des conséquences principales du conflit pour les enfants était que 900 000 d'entre eux faisaient partie de la population déplacée. Il a ajouté que le Gouvernement colombien avait pris des dispositions législatives en vue de s'assurer qu'il n'y avait aucun enfant au sein des forces armées. On s'employait également à empêcher les groupes armés et les forces paramilitaires d'enrôler des enfants.

364. La délégation du pays a déclaré que l'UNICEF bénéficiait d'une assise solide au sein de la société civile dans la région de Putumayo, ainsi qu'au sein de l'église catholique qui était devenue un partenaire à part entière. Elle a noté que la proposition formulée pour la Colombie contenait un élément très important, à savoir une aide d'urgence à court terme en faveur des populations déplacées, mais également des objectifs à moyen ou long terme qui visaient la promotion de nouvelles stratégies de développement dans les zones touchées. Elle a fait valoir que si le *Plan Colombie* comprenait une composante militaire, il répondait à la nécessité de reconstituer le tissu social dans les zones concernées. L'influence de l'État était pratiquement inexistante dans ces zones et il importait avant tout de protéger les groupes vulnérables et de mener des actions en faveur des pauvres. La délégation a exprimé l'espoir que la communauté internationale appuie les efforts de son gouvernement.

365. Abordant le problème de la sécurité du personnel dans les zones de conflit, la même délégation a également déclaré qu'elle appuyait les travaux entrepris pour que le personnel ne soit pas exposé à des risques inconsidérés. Elle a encouragé l'UNICEF à coopérer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans la région de Putumayo. Le Directeur du Bureau régional a souligné que la sécurité du personnel n'avait pas été gravement menacée dans les zones concernées par le programme et que les dispositions du système de sécurité des Nations Unies étaient strictement appliquées à l'échelon local. Il a également fait valoir que l'UNICEF coopérait étroitement avec le PNUCID dans la région de Putumayo.

366. S'adressant aux membres du Conseil d'administration et exprimant son appui sans réserve aux programmes de coopération proposés, une représentante a déclaré que l'un des objectifs de son gouvernement était d'assurer l'égalité de droit. Dans cette optique, son gouvernement s'était employé à ce que le dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, que son pays allait accueillir en novembre, ait pour thème les enfants et les adolescents. Elle a noté que l'égalité de droit englobait les droits de tous les enfants, y compris les handicapés et que son pays allait également accueillir en octobre la Conférence internationale sur les enfants handicapés.

Asie orientale et région Pacifique

367. La Directrice régionale par intérim pour l'Asie orientale et la région Pacifique a présenté des recommandations concernant des programmes de pays d'une durée normale pour le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Myanmar et le Viet Nam (respectivement E/ICEF/2000/P/L.9/Add.1 à E/ICEF/2000/P/L.13/Add.1), ainsi que deux recommandations concernant des programmes de courte durée pour la République populaire démocratique de Corée et le Timor oriental (respectivement E/ICEF/2000/P/L.38 et E/ICEF/2000/P/L.39). Elle a noté que tous les programmes de pays prévoyaient des mesures visant à régler les problèmes naissants tout en tâchant de remédier aux lacunes dont les enfants ont été victimes dans les dernières années. Quelle que soit la situation économique ou politique, l'action de l'UNICEF avait permis d'améliorer la situation des enfants, et le dialogue engagé avec les gouvernements en faveur des enfants avait progressé.

368. La Directrice régionale par intérim a attiré l'attention sur plusieurs thèmes qui se retrouvaient dans les différentes recommandations de programmes de pays : a) prendre des mesures expresses pour lutter contre la menace grandissante que faisait peser le VIH/sida dans la région; b) mettre délibérément l'accent sur l'action régionale, et en particulier sur la réduction des disparités entre les différentes entités; c) inciter les familles et les communautés à prendre davantage d'initiatives en matière de protection de l'enfant et d'amélioration de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'hygiène et donner à ces familles et communautés les moyens d'agir; d) renforcer les partenariats au niveau régional et prendre en considération, autant que de besoin, les bilans communs de pays ou le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou les deux au moment de l'élaboration des programmes; e) prévoir une allocation spéciale destinée à financer la préparation préalable et l'intervention en cas d'urgence, selon les besoins; f) attirer davantage l'attention sur la nécessité de mieux ventiler les données de base et d'améliorer les systèmes de gestion et d'analyse de l'information.

369. Une délégation a mis l'accent sur la collaboration étroite existant entre l'UNICEF, USAID et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui a permis à ces trois organismes de financer conjointement la première étude sur la démographie et la santé au *Cambodge*. USAID a également appuyé l'action menée par l'UNICEF pour renforcer le programme élargi de vaccination en vue de son intégration dans l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins. La même délégation a indiqué que l'UNICEF, qui est le principal organisme oeuvrant en faveur de la vaccination au Cambodge, avait atteint un taux de couverture vaccinale remarquable compte tenu de la médiocrité du système de santé. Toutefois, il a été jugé que l'éradication de la poliomyélite relevait de la responsabilité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'un programme vertical distinct mis en oeuvre par le Ministère de la santé. En outre, la délégation a suggéré que l'UNICEF continue d'étudier les moyens d'intégrer le programme élargi de vaccination vertical et les programmes de lutte contre la poliomyélite. De même, la formation et le suivi des agents sanitaires devaient être inclus dans les programmes de nutrition et de vaccination, et il fallait renforcer la coordination entre le programme de supplémentation en vitamine A et le programme élargi de vaccination. L'intervenante a ajouté que son gouvernement se réjouissait à l'idée de poursuivre sa collaboration avec le Fonds dans le cadre de plusieurs projets sanitaires. Les efforts réalisés par l'UNICEF pour appuyer le programme d'action communautaire pour le développement social ont été salués. Ce programme, qui avait permis de ren-

forcer les relations entre les communautés grâce aux comités de développement villageois et à l'utilisation de méthodes intégrées, avait pour objectif d'améliorer les conditions de vie des enfants et des femmes dans les zones rurales. L'UNICEF a été vivement encouragé à développer le plus possible les liens entre les programmes d'action communautaire pour le développement social et les autres programmes, y compris les programmes internes. Enfin, l'intervenante a insisté sur le fait que l'UNICEF devait continuer de donner la priorité à la lutte contre le sida et s'est déclarée en faveur de la mise en place et du développement d'activités telles que des services d'information et de conseil gratuits et des services de dépistage. Entre autres préoccupations exprimées, on s'est demandé cependant si les hôpitaux provinciaux seraient en mesure d'assurer les services mentionnés dans le programme en ce qui concernait la transmission du VIH de la mère à l'enfant. La Directrice régionale par intérim a confirmé que la collaboration entre USAID et l'UNICEF était excellente, ajoutant que l'équipe formée par l'UNICEF et l'OMS fonctionnait également de façon satisfaisante. Elle a précisé que l'UNICEF s'intéressait aussi de près à l'établissement de relations au niveau communautaire, démarche que le Fonds appuyait résolument.

370. Tout en se déclarant favorable à la proposition de programme pour la *Chine*, une délégation a émis des doutes sur le style du programme et s'est demandé s'il serait en mesure d'assurer les services prévus avec efficacité. Les buts et objectifs fixés ont été considérés comme ambitieux, compte tenu notamment des maigres fonds disponibles et du grand nombre de problèmes à traiter. On a trouvé en outre que le programme s'étendait peut-être à un nombre trop important de comtés et de provinces, ce qui en réduisait l'efficacité. L'UNICEF a été engagé à se pencher davantage sur le secteur de la santé. Le même intervenant a constaté avec inquiétude que, dans certaines régions, les programmes de nutrition financés par les donateurs se bornaient à la distribution de gélules de vitamine A sans prévoir de formation à l'éducation nutritionnelle. Pour que le programme soit couronné de succès, il était essentiel que le bureau de l'UNICEF en Chine se dote de personnel sanitaire qualifié capable de donner à un programme aussi large une couverture suffisante et efficace. La Directrice régionale par intérim a répondu que l'UNICEF, après avoir examiné de très près les observations concernant la dispersion excessive du programme et le manque de personnel, avait estimé qu'il était engagé dans la bonne direction.

371. En ce qui concernait les recommandations de programme de pays pour l'*Indonésie*, une délégation a dit que les cinq objectifs du programme paraissaient bien trop ambitieux dans la mesure où l'on ne pouvait pas compter, pour l'heure, sur le Gouvernement. Elle s'est félicitée des efforts accrus déployés en vue de réformer le secteur de la santé et a estimé qu'il fallait continuer à progresser dans le domaine des programmes sectoriels d'investissement et des approches sectorielles. La délégation du pays a apporté son plein appui au programme. La Directrice régionale par intérim, après avoir déclaré qu'elle accueillerait avec intérêt toutes observations concernant le processus d'élaboration du programme, a indiqué que le programme traduisait fidèlement les préoccupations du pays. Par ailleurs, elle a souligné que les plans-cadres et les bilans communs de pays permettaient aux gouvernements et aux autres acteurs de se concerter pour adopter ainsi une stratégie plus intégrée en matière de programmes.

372. Commentant dans le détail les recommandations concernant les programmes de pays pour le *Myanmar* au nom de deux délégations, un orateur a dit que l'enjeu pour les organismes internationaux de développement intervenant au Myanmar

consistait à venir en aide aux pauvres sans pour cela prêter assistance au Gouvernement – considéré comme largement responsable de la situation du pays – et à agir de façon à promouvoir un Gouvernement plus démocratique, plus ouvert et privilégiant davantage la participation de la population. Ainsi, tout en se déclarant favorable aux recommandations relatives au programme de pays, les deux délégations étaient conscientes des difficultés que comportait la mise en oeuvre d'un programme mettant l'accent sur une approche fondée sur le respect des droits de l'homme au Myanmar, en particulier pour des organismes tels que l'UNICEF, et souhaitaient être tenues informées des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme. L'intervenant a rappelé qu'à la première session ordinaire de janvier, sa délégation avait fait part de la vive préoccupation que lui inspirait le Gouvernement en place et insisté sur le fait que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre le développement du pays ou l'élimination de la pauvreté. Il a engagé les organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, à étudier les possibilités d'harmoniser leur démarche vis-à-vis du Myanmar dans le cadre du bilan commun de pays en cours, y compris leur politique concernant l'étendue de la collaboration avec le Conseil d'État de l'Union du Myanmar pour la paix et le développement, ainsi que celle des relations avec la Ligue nationale pour la démocratie (LND). En outre, il a exhorté les organismes des Nations Unies à suivre l'exemple de l'UNICEF en apportant des précisions sur les mesures qu'ils prenaient pour informer la LND – parti élu démocratiquement par le peuple – de leurs travaux ainsi que sur les moyens dont disposait la LND pour faire part de ses préoccupations. Il a ajouté qu'il importait que les actions de la communauté internationale, y compris celles de l'UNICEF, ne soient pas perçues comme des interventions venant renforcer la crédibilité du Gouvernement. La communauté internationale devait éviter, dans toute la mesure du possible, de collaborer avec le régime. L'UNICEF devait suivre cette ligne de conduite, comme d'autres organismes internationaux. Néanmoins, il a reconnu que les organisations internationales devaient oeuvrer de concert avec le Gouvernement pour traiter des problèmes de santé publique qui avaient des répercussions régionales et transnationales, comme la poliomyélite, le VIH/sida, le paludisme ou la tuberculose. Les organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF devraient toutefois s'efforcer de réduire au minimum leur collaboration avec le Gouvernement dans les autres domaines, ceux-ci devant être pris en charge, autant que possible, par les organisations de la société civile. L'intervenant a ajouté que les relations établies avec les autorités locales seraient maintenues mais que celles-ci devaient avoir pour objectif de veiller à ce que les ressources ne soient pas détournées; de sensibiliser le régime aux répercussions des injustices et des mauvais traitements subis par les femmes, les enfants et les adolescents; de lui faire comprendre qu'il était responsable des problèmes sociaux que connaissait le pays; et que les organismes tels que l'UNICEF s'opposeraient à ses tentatives de revendiquer pour siennes les activités financées par les Nations Unies.

373. Tout en se déclarant favorables aux recommandations concernant le programme de pays pour le Myanmar, plusieurs orateurs se sont associés aux observations formulées. L'une des délégations s'est dite entièrement favorable aux principes qui devaient inspirer la ligne de conduite de l'UNICEF au Myanmar, notamment une collaboration aussi étroite que possible avec les organisations non gouvernementales et une action cohérente et coordonnée des institutions des Nations Unies sur le terrain. Selon elle, l'UNICEF se conformait déjà à ces principes et devait continuer sur cette voie. Les relations entre l'UNICEF et les autorités du Myanmar étaient réduites au minimum et ne visaient qu'à assurer l'efficacité des activités du Fonds et

l'amélioration de la santé des enfants. L'orateur a rappelé que son pays menait depuis longtemps une action humanitaire au Myanmar en vue de lutter contre la pauvreté au niveau local par le biais de ses organisations non gouvernementales et organisations multilatérales qui collaboraient avec l'UNICEF. Un orateur a exhorté les organismes des Nations Unies à coordonner leur stratégie au Myanmar et a engagé le Gouvernement à accroître son budget santé. Selon un autre orateur, il ne faisait aucun doute qu'il était nécessaire, au-delà du programme, de suivre ouvertement, honnêtement et dans la transparence l'évolution du système politique. Sa délégation était résolument favorable à ce que les Nations Unies mettent en oeuvre un programme concerté dans le pays.

374. En réponse aux nombreuses observations formulées, la Directrice régionale par intérim a précisé que les recommandations concernant le programme de pays pour le Myanmar avaient été élaborées en gardant à l'esprit la mission de toujours de l'UNICEF – à savoir l'assistance aux enfants se trouvant dans le besoin quelle que soit la situation politique – et en tenant compte des vues de tous les groupes de la société ainsi que des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Elle a ajouté que des réunions d'information et des visites sur le terrain avaient été régulièrement organisées à l'intention des donateurs dans le pays.

375. Une délégation a rappelé que lorsque la note de pays sur le *Viet Nam* avait fait l'objet d'un examen à la première session ordinaire de janvier, le secrétariat avait reçu pour instruction de veiller à ce que le programme définitif comporte des informations détaillées concernant les objectifs à atteindre et la coordination avec les programmes mis en oeuvre par d'autres donateurs. Les recommandations de programme de pays décrivaient un processus permettant de fixer des objectifs et de suivre les progrès réalisés et associaient les donateurs à tous les stades de ce processus mais ne fournissaient pas ce genre de détails. Bien que les zones géographiques bénéficiaires aient été clairement définies, il était difficile d'établir si les activités du FNUAP et de l'UNICEF réalisées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ciblaient la même province ou des provinces différentes. La délégation était heureuse de constater que la question du VIH/sida était abordée non seulement sous l'angle de la santé et de la nutrition mais également du point de vue des programmes dans les domaines de la transmission de la mère à l'enfant, de l'éducation, de la communication, de la promotion de la vie et de la protection des enfants. La délégation du pays a salué le travail réalisé par le bureau de pays, affirmant que le programme de pays avait été conçu en étroite coopération avec les organismes publics et d'autres partenaires et cadrerait parfaitement avec la stratégie du Gouvernement en matière de protection des enfants et des femmes. En outre, elle a souligné que le programme de pays était compatible avec le bilan commun de pays et le Plan-cadre. Rappelant l'importance du suivi, la Directrice régionale par intérim a indiqué que l'UNICEF s'employait à recueillir des données plus fiables. Elle a confirmé que l'UNICEF oeuvrait en étroite collaboration avec le FNUAP et a fait un certain nombre d'observations concernant le nombre croissant de fonctionnaires détachés et de visites sur le terrain. Elle a insisté tout particulièrement sur l'évolution encourageante observée dans le pays.

376. La délégation du pays s'est déclarée satisfaite de la qualité du document et de l'approbation par le Conseil d'administration du programme de pays pour la *République populaire démocratique de Corée*. Elle a souligné que ce programme vien-

drait appuyer les efforts du peuple pour faire face aux catastrophes pouvant se produire dans le pays.

377. Une délégation a exprimé son soutien au tout premier programme de pays pour le *Timor oriental*.

378. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie du Sud a présenté les recommandations relatives au programme de pays pour le Bangladesh (E/ICEF/2000/P/L.14/Add.1). Il a fait état des importants progrès réalisés au cours des 20 dernières années, mais a rappelé que des problèmes majeurs subsistaient, comme la pauvreté, les inégalités entre les sexes, la contamination des eaux souterraines par l'arsenic et l'intoxication à l'arsenic, et le faible taux de couverture des services d'assainissement. Il a précisé que, lors de l'élaboration du nouveau programme, le Gouvernement bangladais et l'UNICEF avaient privilégié une approche participative sous la supervision du Groupe consultatif conjoint Gouvernement/UNICEF. Les stratégies du programme de pays s'inspiraient du bilan commun de pays et reprenaient des stratégies communes élaborées au titre du Plan-cadre.

379. La délégation du pays s'est déclarée satisfaite de la stratégie du programme de l'UNICEF au *Bangladesh*, qui concordait dans l'ensemble avec les priorités fixées par le Gouvernement en matière de politique et a tout particulièrement salué l'initiative phare lancée par l'UNICEF avec la mise en oeuvre de son programme d'approvisionnement en eau potable. Elle a ajouté que le Gouvernement était déterminé à faire du pays un endroit où les enfants seraient heureux de vivre, à leur offrir une vie pleine d'avenir et à garantir le respect de leurs droits et de leur dignité. Le Directeur régional a ensuite remercié le Gouvernement d'avoir collaboré étroitement à l'élaboration du programme de pays.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

380. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté les recommandations concernant les programmes de pays de courte durée de l'Algérie (E/ICEF/2000/P/L.40), de l'Iraq (E/ICEF/2000/P/L.41), de l'Oman (E/ICEF/2000/P/L.43), de la République arabe syrienne (E/ICEF/2000/P/L.44) et les enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et à Gaza (E/ICEF/2000/P/L.45); ainsi qu'une recommandation de financement à l'aide de fonds supplémentaires sans recommandation de financement par prélèvement sur la masse commune des ressources pour la Jordanie (E/ICEF/2000/P/L.42). Il s'est appesanti sur les difficultés auxquelles étaient en proie les enfants palestiniens dans toute la région, en faisant remarquer que la recommandation du programme s'inspirait de toutes les leçons de la coopération antérieure en vue de rendre les objectifs plus réalistes et d'axer les interventions sur un meilleur accès à des services de base de qualité et la démarginalisation des collectivités grâce au renforcement des capacités locales. L'Oman constituait un cas particulier dans la région dans la mesure où on y établirait un nouveau type de partenariat qui serait basé sur un soutien technique, des activités de plaidoyer et l'utilisation stratégique d'études. Les programmes de courte durée permettraient d'élaborer, en coopération avec les gouvernements, un programme de pays à plus long terme pour l'Iraq et des programmes de pays de durée normale pour l'Algérie et la République arabe syrienne. La recommandation concernant le programme de pays de la Jordanie reposait sur la nécessité de mieux préparer des milliers de jeunes à la vie active dans le cadre d'un projet auquel d'autres ressources additionnelles avaient été allouées.

381. Un intervenant a dit que son pays approuvait les stratégies régionales choisies notamment pour venir en aide aux enfants traumatisés et vulnérables, et renforcer les capacités de la société civile en *Algérie*.

382. Une délégation a fait observer que l'*Iraq* était le seul pays de la région où les taux de mortalité infantile augmentaient, accentuant ainsi le risque de propagation de la poliomyélite aux pays voisins. Une autre délégation a souligné l'action positive que menait l'UNICEF en évaluant la situation et en informant la communauté internationale du drame des enfants iraqiens. Elle a déclaré que les sanctions n'étaient pas censées nuire aux enfants et qu'il fallait donc les cibler et les limiter dans le temps. Répondant à la question spécifique de l'éradication de la poliomyélite, le Directeur régional a précisé que le nombre de cas en Iraq diminuait et que des efforts conjoints étaient menés avec l'OMS dans le cadre d'opérations transfrontières. Il s'est félicité des commentaires positifs suscités par l'action que menait l'UNICEF pour mieux faire connaître la situation des enfants iraqiens.

383. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction les progrès réalisés en Oman. Elles ont souligné que les problèmes qui se profilaient seraient d'autant plus difficiles à résoudre que la contribution financière était modeste. Les délégations ont reconnu que l'UNICEF, en aidant à améliorer sensiblement les conditions de vie des enfants et des femmes, permettait au gouvernement de tenir ses engagements aux niveaux national et mondial. La coopération avec l'UNICEF devrait se poursuivre, vu qu'il fallait consolider les acquis et relever les nouveaux défis. Des délégations ont exprimé l'espoir que l'UNICEF se servait des études et de la documentation prévues au titre du programme de pays pour orienter l'action future d'autres pays à revenu intermédiaire de la région et d'ailleurs sur la base de l'expérience réalisée en Oman. Dans sa réponse, le Directeur général a expliqué que les nouvelles modalités définies pour l'Oman tiendraient compte des difficultés auxquelles continuaient de se heurter non seulement le Gouvernement mais également d'autres pays de la région et d'ailleurs. Il a noté que le Gouvernement s'était montré très coopératif et que les enseignements tirés du processus de transition devraient être mis à la disposition d'autres pays et qu'une documentation serait établie à cet effet.

384. Une autre délégation a déclaré que son pays souscrivait à l'évaluation que l'UNICEF avait faite de la situation des *enfants palestiniens* et a demandé instamment qu'on accroisse l'assistance financière apportée. Elle a également recommandé que l'UNICEF se conforme à l'usage du terme de « Territoire palestinien occupé » employé dans la résolution de l'ONU.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

385. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes ont présenté les recommandations concernant les programmes de pays pour l'Albanie, la Géorgie et la Turquie (E/ICEF/2000/P/L.15/Add.1 à E/ICEF/2000/P/L.17/Add.1, respectivement). Étant donné son prochain départ à la retraite, il s'est penché sur l'action que l'UNICEF a menée dans la région au cours des quatre dernières années, en faisant remarquer que l'approche et la stratégie choisies demeuraient valables. Un consensus s'était dégagé autour de plusieurs priorités issues des trois recommandations formulées dans le nouveau Programme mondial en faveur des enfants de la région au titre du volet « cycle de la vie ». Le Directeur régional a longuement évoqué la situation du VIH/sida dans la région.

386. Les intervenants se sont félicités de la qualité du travail effectué par le Directeur général et son équipe dans la région et lui ont offert leurs meilleurs vœux à l'occasion de sa retraite. Une délégation a loué l'UNICEF de s'être efforcé de tenir compte des observations formulées lors de la présentation des notes de pays à la première session ordinaire en janvier. La délégation s'est réjouie que le Fonds entreprenne une action dans le domaine de la santé en matière de procréation et que les programmes en faveur de la survie de l'enfant continuent à figurer dans ses activités malgré l'introduction de l'initiative liée à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Les délégations ont également loué les efforts que déployait l'UNICEF pour améliorer l'éducation et répondre ainsi à des besoins très divers et spécialement l'action qu'il menait pour lutter contre le VIH/sida.

387. Une délégation a indiqué que l'UNICEF avait certes défini une vaste gamme d'activités et d'objectifs pour son programme en *Albanie*, mais que son exécution et son achèvement étaient entravés par des ressources financières et humaines insuffisantes. Le programme aurait une plus grande portée si les domaines prioritaires étaient définis en fonction des ressources disponibles, des besoins et de l'avantage comparatif de l'UNICEF.

388. S'agissant du programme de la *Géorgie*, une délégation a estimé que l'UNICEF devrait accroître le financement du programme de santé maternelle et infantile et allouer des ressources supplémentaires compte tenu des résultats des enquêtes en grappes à indicateur multiple effectuées au début de l'année. L'intervenant souhaitait que soit établi un lien plus étroit entre la réforme judiciaire et les efforts d'application appropriés en Géorgie. L'UNICEF a été instamment prié d'améliorer sa coordination avec d'autres donateurs, compte tenu de l'importance toute particulière qu'elle revêtirait à mesure que des efforts régionaux de lutte contre le VIH/sida seraient planifiés.

389. Au sujet de la recommandation concernant le programme de pays de la *Turquie*, une délégation a mentionné que le programme était certes ambitieux, mais qu'il reflétait un ciblage technique et géographique susceptible d'en améliorer les résultats et d'en étendre la portée. Elle a fait remarquer que l'immunisation et la santé en matière de procréation, qui n'avaient pas été abordées dans la note de pays, étaient à présent incorporées au programme. Il semblait y avoir une coordination étroite avec la communauté des donateurs, les organismes d'administration de la santé et d'autres partenaires d'exécution. Le même intervenant s'est également félicité du programme de renforcement des capacités de décentralisation et de mobilisation de fonds du Ministère de l'intérieur. La délégation du pays a déclaré que son Gouvernement s'attachait à mieux assurer le bien-être des enfants et des femmes dans le contexte des engagements qu'il avait pris au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les buts et objectifs des deux Conventions avaient été largement diffusés auprès du public et les structures gouvernementales d'administration et d'exécution avaient été renforcées. Il a indiqué que le Président de la Turquie avait lancé une campagne visant à promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant, campagne qui avait conduit à la tenue d'un congrès national pour l'enfance en avril 2000. La délégation s'est félicitée du rôle actif du bureau de pays de l'UNICEF en Turquie et de la coopération qu'il entretenait avec le Gouvernement et les ONG dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de politiques et programmes ultérieurs.

390. Le Directeur régional a remercié toutes les délégations de leurs paroles aimables et de leurs observations, qui avaient été dûment notées ainsi que du soutien qu'elles apportaient aux programmes de pays de la région.

391. Voir annexe II, décision 2000/12, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.

Recommandations relatives à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés

392. Le Conseil était saisi d'une demande d'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 21 programmes de pays dont les niveaux de planification, sur la base du système révisé de répartition des ressources ordinaires et des estimations des niveaux globaux des fonds affectés aux programmes au titre des ressources ordinaires, étaient supérieurs aux soldes des montants approuvés au titre des ressources ordinaires (E/ICEF/2000/P/L.46). (Voir annexe II, décision 2000/13, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.)

B. Questions de santé

Rapport oral sur les initiatives récentes et les partenariats en matière d'immunisation, dont l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins

393. Le Directeur général adjoint chargé des programmes et de la planification des stratégies a informé le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance du travail que l'UNICEF avait accompli en matière d'immunisation, notamment dans l'éradication de la poliomyélite, l'élimination du tétanos maternel et néonatal et la lutte renforcée contre la rougeole, et par l'intermédiaire de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins et de l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins (GAVI). Il a souligné que l'immunisation, activité majeure qui sauvait 3 millions d'enfants chaque année et permettrait d'en sauver encore davantage au fur et à mesure que de nouveaux vaccins contre des maladies graves seraient mis au point, demeurerait une priorité pour l'UNICEF. L'immunisation restait l'une des actions les plus efficaces et rentables en matière de santé publique.

394. Les délégations ont indiqué qu'elles étaient largement favorables aux initiatives de l'UNICEF en matière d'immunisation. Les intervenants se sont félicités du travail accompli par l'Alliance mondiale dans le cadre de la mission de l'UNICEF et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont aussi salué le rôle clef que jouait l'UNICEF dans les achats, la tenue et la gestion du Compte mondial d'affectation spéciale de l'UNICEF et l'on remercié d'héberger le secrétariat de l'Alliance mondiale et du travail qu'il a accompli avec le groupe de réflexion sur les activités de sensibilisation et mobilisation.

395. Plusieurs délégations ont toutefois conseillé d'éviter le recours à une programmation verticale. Elles ont souligné que les stratégies actuelles de développement et de réduction de la pauvreté étaient volontairement conçues selon une programmation intersectorielle. Elles ont exprimé l'espoir que l'Alliance mondiale éviterait la verticalité, et ont encouragé l'UNICEF à s'assurer que cette démarche

intersectorielle serait suivie dans l'élaboration des programmes appuyés par l'Alliance mondiale. Une délégation a exprimé sa crainte que les initiatives en matière d'immunisation soient prises au détriment des programmes éducatifs si évidemment nécessaires. Le Directeur général adjoint a expliqué que l'action de l'UNICEF en matière d'immunisation faisait partie intégrante d'une stratégie globale de développement de l'enfant, et que le programme de pays demeurerait le centre de l'activité du Fonds au niveau des pays.

396. Un certain nombre de délégations ont demandé d'autres éléments d'information sur les questions relatives à la gestion de l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins. Les intervenants ont certes salué l'apparente volonté du secteur privé d'appuyer des programmes gouvernementaux en matière d'immunisation, mais ils ont souligné à maintes reprises que le souci du contrôle gouvernemental des programmes devait guider l'action de l'Alliance mondiale. À ce sujet, deux délégations ont indiqué que leurs gouvernements avaient décidé de contribuer financièrement au travail de l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins, mais n'avaient pas précisé comment ils affecteraient leurs ressources.

397. Plusieurs délégations ont encouragé le secrétariat à évaluer dans quelle mesure les activités de l'Alliance mondiale auraient des répercussions sur la capacité de l'UNICEF de mobiliser des ressources pour financer ses programmes d'immunisation. Elles ont demandé pourquoi le Conseil d'administration de l'Alliance mondiale prêtait actuellement une attention particulière aux programmes destinés à la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Une délégation a déclaré que l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins devrait aussi venir en aide aux pays à revenu intermédiaire et non pas seulement aux pays à faible revenu. Un autre orateur a proposé que les vaccins soient fabriqués non plus par des sociétés pharmaceutiques multilatérales, mais par des sociétés locales dans les pays en développement. Il a également été proposé d'aider les pays à acheter des vaccins dans leur propre monnaie.

398. Un certain nombre de délégations ont fait savoir qu'elles saluaient et soutenaient les efforts déployés par l'UNICEF en matière d'éradication de la poliomyélite. Une délégation a demandé si la stratégie de l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins tenait compte de la gestion des urgences et de la situation des réfugiés. Plusieurs délégations ont déclaré que les partenariats avec le secteur privé présentaient des avantages, mais qu'il importait de définir clairement les règles qui régissaient ces initiatives.

399. La Directrice générale a déclaré qu'en matière de partenariats et d'alliances, la collaboration que le Fonds entretenait depuis des années avec les comités nationaux pour l'UNICEF prouvait qu'il avait une relation fructueuse avec le secteur privé depuis un certain temps déjà. Elle a souligné que l'éducation constituait une priorité absolue pour l'UNICEF et a mentionné à ce propos le Forum du Sommet du Millénaire sur l'éducation des filles et l'exposé fait par la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a assuré les membres du Conseil que les initiatives en matière d'immunisation ne nuiraient pas à l'action menée dans le domaine de l'éducation. Elle a expliqué en effet que l'éducation était désormais considérée comme une action prioritaire dans les situations d'urgence, comme la santé l'avait toujours été. Les recommandations relatives aux programmes de pays continueront de constituer le principal moyen d'établir des rapports sur l'immunisation.

La Directrice générale a déclaré que le secrétariat élaborerait pour la session annuelle du Conseil d'administration de 2001 un rapport concernant les activités de l'UNICEF en matière d'immunisation, notamment dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins. Le secrétariat fournirait aussi des informations sur demande.

Recommandations concernant la poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et la reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises »

400. Le Directeur général adjoint chargé des programmes et de la planification des stratégies a présenté le document publié sous la cote E/ICEF/2000/P/L.47 dans lequel l'UNICEF a demandé à son Conseil d'administration d'approuver une prolongation pour la période de cinq ans allant de 2001 à 2005 du programme de coopération avec l'initiative PolioPlus de Rotary International et un accroissement de 20 millions de dollars des autres ressources; ainsi qu'une reconduction pour une période de cinq ans allant de 2001 à 2005 de l'Initiative « Vaccins hors devises », avec une augmentation de 10 millions de dollars des autres ressources dans la limite d'un plafond de 20 millions.

401. Le représentant de Rotary International a exprimé sa satisfaction face aux efforts déployés par l'UNICEF en matière d'éradication de la poliomyélite, qui constituait à ses yeux une priorité absolue. Il a pris note de l'efficacité du partenariat avec les United States Centers for Disease Control and Prevention et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le représentant de l'OMS a déclaré que son organisation appuyait les recommandations et que tous ceux qui luttèrent ensemble contre la poliomyélite parlaient d'une même voix. Il a appelé l'attention des membres du Conseil sur le Sommet mondial des partenaires de la lutte contre la poliomyélite qui se tiendrait la semaine suivante au Siège de l'Organisation des Nations Unies. (Voir annexe II, décision 2000/14, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

C. Exposé oral sur les décisions prises par le Conseil économique et social

402. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion interne, de l'administration et des finances a passé en revue, à l'intention des délégations, les décisions prises à la session de fond de 2000 du Conseil économique et social qui auraient des incidences particulières pour l'UNICEF. Elle a également énuméré les mesures que l'UNICEF avait déjà prises à la demande du Conseil.

403. Elle a constaté que le « Rapport du Directeur général (partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social », qui serait présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001, serait axé, comme le Conseil d'administration l'avait demandé, sur le rôle de l'UNICEF dans le suivi intégré des conférences internationales. Elle a ajouté qu'à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, qui se tiendrait à l'automne 2001, bon nombre des questions dont l'UNICEF s'occupait régulièrement ou qui relevaient du Groupe des Nations Unies pour le développement, seraient étudiées dans le cadre de l'examen triennal des activités opérationnelles. Elle a indiqué que la plupart des questions relatives au suivi des décisions du Conseil économique et social étaient déjà examinées actuellement au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et

d'autres comités exécutifs, dont le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, ainsi que dans d'autres comités interinstitutions et interdépartementaux.

404. S'agissant des questions spécifiques examinées par le Conseil, elle a indiqué que le débat de haut niveau avait été consacré au thème intitulé « Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances ». Dans le communiqué ministériel issu du débat, les ministres et chefs de délégation ont demandé au système des Nations Unies d'agir, notamment en créant un groupe d'étude sur les technologies de l'information et la communication (TIC). La Directrice générale adjointe a déclaré que l'UNICEF prenait part à la mise en place de ce groupe d'étude.

405. Elle a signalé que le Conseil économique et social avait adopté une décision concernant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1998 relative à l'examen triennal des activités opérationnelles. Outre qu'elle y réaffirmait le processus d'harmonisation, de simplification, de transparence, d'évaluation et de plus grande coopération avec les institutions issues des accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, l'Assemblée générale rendait aussi hommage, dans cette résolution, à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et donnait des directives concernant l'établissement des rapports, demandait notamment que soit établi un rapport sur le Plan de financement pluriannuel du prochain examen triennal et sollicitait une participation active à l'évaluation des activités opérationnelles effectuée par le secrétariat.

406. Dans sa résolution, l'Assemblée demandait expressément à l'UNICEF de soumettre au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, des éléments d'information et d'analyse concernant la mesure dans laquelle les thèmes et objectifs intersectoriels issus des conférences mondiales avaient été intégrés de manière cohérente dans leurs priorités en matière de programmes. Comme on l'a mentionné plus haut, cette demande avait déjà été formulée à la session du Conseil d'administration de janvier 2000; le secrétariat invitait les représentants de pays, dans les instructions relatives à la rédaction de leurs rapports annuels, à inclure justement dans leurs rapports ce type d'information. Le secrétariat répondait à la requête des comités nationaux qui avaient eux aussi demandé que les rapports soient établis autour de thèmes et de thèmes intersectoriels.

407. Des groupes d'experts composés de chefs de secrétariat d'institutions spécialisées et de coordonnateurs des opérations humanitaires ont participé au débat que le Conseil avait consacré aux affaires humanitaires, et qui était axé sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et les catastrophes technologiques et naturelles. Cependant, les délégations n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur des conclusions spécifiques et le débat s'est clos sur l'adoption d'une résolution de procédure demandant le renforcement de la coordination de l'aide d'urgence. La Directrice générale adjointe a déclaré que le secrétariat ferait rapport à ce sujet à la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2001.

408. Enfin, dans sa résolution sur les indicateurs de base pour le suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, l'Assemblée générale a prié les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner, avec l'aide de la Division de statistique,

l'ensemble des indicateurs utilisés pour le bilan commun de pays et de faire rapport à la session suivante du Conseil économique et social. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales et le Groupe des Nations Unies pour le développement se sont saisis de cette question. L'objectif était d'aboutir à une réponse commune et coordonnée qui serait entérinée début octobre.

409. S'agissant de l'établissement des rapports au Conseil sur le suivi des rapports du Corps commun d'inspection (CCI), la Directrice générale adjointe a déclaré que par le passé cette question avait figuré dans la deuxième partie du rapport annuel du Directeur général au Conseil, ce qui répondait certes à l'exigence d'un rapport sur la question, mais n'assurait probablement pas à l'information toute la publicité qu'elle méritait. Le secrétariat a proposé qu'à compter de janvier 2001 un bref additif soit ajouté à la partie I du rapport annuel du Directeur général. Ainsi, les recommandations du CCI et les mesures à prendre pour en assurer le suivi seraient mieux mises en valeur sans pour autant faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour ou d'un rapport spécifique.

410. Une délégation a demandé à l'UNICEF d'inclure dans son rapport des éléments d'information concernant les activités entreprises pour appuyer la réunion de suivi tenue cinq ans après la Conférence internationale pour la population et le développement.

D. Plan à moyen terme pour la période 2000-2003

411. La Directrice générale adjointe à la gestion interne, à l'administration et aux finances a présenté le plan à moyen terme pour la période 2000-2003 (E/ICEF/2000/AB/L.5) en soulignant qu'il s'agissait d'un document important qui permettrait au Conseil d'administration d'examiner le plan de l'année précédente ainsi que les prévisions révisées. Ce plan fournirait aussi au Conseil une base pour déterminer le niveau des propositions à préparer pour les sessions de 2001. En ce qui concerne les résultats de 1999, la Directrice générale adjointe a déclaré qu'il s'agissait d'une année exceptionnelle, le montant total des recettes (1 118 000 000 dollars) ayant dépassé de 109 millions de dollars les prévisions du plan à moyen terme, ce qui représentait une hausse de 16 % par rapport à 1998. Toutefois, elle a fait observer que l'augmentation du montant total des recettes ne traduisait pas un accroissement des ressources ordinaires, et ajouté que cette situation de même que les prévisions de croissance nulle des ressources ordinaires en 2000, constituaient un motif d'inquiétude pour le secrétariat. Elle a souligné l'importance des ressources ordinaires comme source de financement des programmes de coopération de l'UNICEF, de l'appui aux programmes et des activités de gestion et d'administration. D'elles dépendait aussi la structure institutionnelle permettant à l'UNICEF de recevoir d'autres ressources et de les gérer avec efficacité.

412. Pour ce qui est des autres ressources, la Directrice générale adjointe a fait état d'une augmentation de 139 millions de dollars par rapport à 1998 et exprimé l'espoir que le rapport entre les autres ressources et le montant total des recettes, qui était passé de 40 % au cours des 15 dernières années à 47 % en 1999, ne représentait pas la tendance de l'avenir. Elle a ajouté que si l'UNICEF reconnaissait que les autres ressources jouaient un rôle important pour financer l'expansion d'importants programmes dans de nombreux pays et les interventions d'urgence, elles ne sauraient remplacer pour autant les ressources ordinaires.

413. Quant aux prévisions de recettes, la Directrice générale adjointe a déclaré que les contributions des gouvernements étaient restées stables par rapport à 1998-1999 et que l'on prévoyait qu'elles diminueraient de 4 millions de dollars en 2000. Elle a aussi fait état d'une baisse des contributions du secteur privé aux ressources ordinaires prévues pour 2000 et indiqué que le raffermissement du dollar des États-Unis était la principale raison ayant empêché le Fonds de bénéficier pleinement des nombreuses augmentations des contributions annoncées par les gouvernements. En conclusion, elle a exprimé l'espoir que les gouvernements et les comités nationaux accroîtraient leurs contributions aux ressources ordinaires.

414. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat d'avoir établi un document bien structuré et d'en avoir fait une présentation claire et cohérente. Quelques délégations ont déclaré que le plan à moyen terme était clair et réaliste mais qu'il n'était pas suffisamment détaillé.

415. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que le montant total des recettes pour 1999 avait été supérieur aux prévisions du plan à moyen terme, mais elles se sont inquiétées du fait que cette augmentation correspondait essentiellement aux autres ressources et non aux ressources ordinaires. Certains intervenants ont déclaré que la stagnation de la croissance des recettes au titre des ressources ordinaires donnait à réfléchir et traduisait la nécessité de campagnes d'appels de fonds plus efficaces. On a aussi signalé que les situations d'urgence avaient été les principales bénéficiaires de l'accroissement des recettes au titre des autres ressources en 1999 et que s'il convenait de s'en féliciter, les membres du Conseil ne devraient pas oublier « les urgences silencieuses » pour lesquelles il fallait une assistance encore plus importante. On s'est aussi inquiété de la croissance plus faible que prévu des contributions des gouvernements aux ressources ordinaires et de ses répercussions négatives sur l'exécution des programmes. Une délégation a fait observer que l'on aurait tort de vouloir trop mettre l'accent sur le rapport entre les recettes au titre des ressources ordinaires et celles au titre des autres ressources, estimant qu'il faudrait plutôt se concentrer sur les contributions de base et non sur le rapport entre les types de contributions.

416. Certaines délégations ont qualifié de solides et raisonnables les prévisions de recettes pour 2000-2003, mais une délégation s'est dite déçue par les projections de recettes présentées au tableau 3 du rapport, leur ventilation ne correspondant pas à celle des années précédentes. Quelques intervenants ont émis des doutes quant à l'augmentation nulle prévue pour les recettes au titre des autres ressources et ils ont demandé au secrétariat d'indiquer les hypothèses sur lesquelles étaient fondés ces chiffres. Une délégation a demandé comment le secrétariat se proposait d'obtenir les recettes prévues pour 2000-2003 alors que, du fait de la fermeté du dollar, les contributions dans d'autres devises continuaient de diminuer. Une autre délégation a déclaré qu'il pourrait être difficile d'enregistrer une augmentation de 3 % des recettes au titre des ressources ordinaires en 2001 vu le taux de change actuel et elle a demandé au secrétariat d'expliquer pourquoi il continuait à établir le budget en dollars des États-Unis alors que la plupart des contributions étaient versées en devises européennes. La même délégation a proposé que, pour réduire au maximum les effets négatifs d'un dollar fort, le secrétariat examine la possibilité d'établir le budget en devises européennes et d'accroître la part des achats dans les pays membres de l'Union européenne. Une autre délégation a qualifié d'assez optimistes les prévisions de recettes du secteur privé pour 2000-2003. Plusieurs intervenants ont demandé de plus amples renseignements sur l'importance des

contributions en devises autres qu'en dollars des États-Unis afin de pouvoir évaluer plus précisément les incidences des fluctuations des taux de change sur les recettes de l'UNICEF. Une délégation souhaitait savoir quelles étaient les mesures prises par le secrétariat pour se prémunir contre ces pertes au change.

417. En ce qui concerne l'importance des contributions des gouvernements touchées par la hausse du dollar des États-Unis, le secrétariat a répondu qu'environ 35 % des contributions étaient annoncées et versées en dollars et 65 % dans d'autres devises, et qu'environ 50 % des dépenses étaient libellées en dollars des États-Unis et 50 % dans d'autres devises. Le secrétariat a ajouté que la part des contributions en devises autres que le dollar des États-Unis était plus élevée pour le secteur privé et, qu'en règle générale, les pertes de recettes de l'UNICEF au titre des dépenses étaient plus importantes que ses gains lorsque le dollar des États-Unis était fort. Le secrétariat estimait que le manque à gagner dû à la hausse du dollar des États-Unis se chiffrait à environ 20 millions de dollars et il s'est engagé à fournir une analyse détaillée des incidences des fluctuations des taux de change sur les recettes dans le prochain plan à moyen terme.

418. Une délégation a fait observer que, compte tenu des résultats des deux dernières années, l'objectif révisé de financement de 5 % pour la croissance annuelle des recettes qui devaient atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici à 2005 était beaucoup plus réaliste que l'objectif de 7 % fixé dans le plan de financement pluriannuel; en revanche, une autre délégation a estimé que cet objectif était irréaliste compte tenu de la baisse des recettes prévues pour 2000. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts de collecte de fonds. Une délégation a déclaré que, vu son importance fondamentale pour la mobilisation des ressources, la formule 20/20 méritait d'être mentionnée dans le plan à moyen terme.

419. Une délégation a félicité le secrétariat de sa collaboration avec d'autres partenaires comme l'Alliance mondiale pour l'immunisation et la production de vaccins et elle a souscrit à la politique du secrétariat consistant à accroître les dépenses afférentes aux programmes tout en maintenant la réserve de liquidités nécessaires au titre des ressources ordinaires. Un autre intervenant a déclaré que la programmation sectorielle était de plus en plus courante et demandé au secrétariat de formuler des observations sur sa participation, notamment la mise en commun des ressources financières. La même délégation a constaté une multiplication considérable des fonds d'affectation spéciale et se demandait quelles étaient les incidences de ce phénomène sur les activités de l'UNICEF. On a demandé au secrétariat de préciser comment il était parvenu au chiffre de 640 millions de dollars pour les programmes devant être élaborés pour les sessions du Conseil d'administration en 2001.

420. Le secrétariat a répondu que le montant total des propositions de programmes présentées à chaque session du Conseil était fonction du nombre et de la durée des programmes de pays présentés à cette session. Il a en outre expliqué que le montant de 640 millions de dollars représentait une estimation totale en dollars de 60 propositions de programmes de pays qui seraient établies pour les sessions du Conseil en 2001 en se fondant sur les critères d'allocation des ressources ordinaires approuvées par le Conseil d'administration et sur les prévisions de recettes du plan à moyen terme. S'agissant des fonds d'affectation spéciale, le secrétariat a reconnu leur importance de plus en plus grande et indiqué que ces fonds concernaient des activités telles que le programme « pétrole contre nourriture » et des services d'achat. Le secrétariat a aussi répondu qu'il examinerait l'ensemble de la question

des approches sectorielles, notamment la mise en commun des ressources, lors d'une session du Conseil en 2001. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe II, décision 2000/18.)

E. Rapport oral sur la mise en oeuvre du système modifié d'allocation des ressources ordinaires aux programmes

421. La Directrice générale adjointe à la gestion interne, à l'administration et aux finances a présenté un rapport oral sur la mise en oeuvre du système modifié d'allocation des ressources ordinaires aux programmes. Elle a décrit les objectifs du système, entré en vigueur en janvier 1999, ainsi que la méthode d'allocation des ressources ordinaires, les incidences de ce système et les objectifs de la réserve de 7 %.

422. Elle a expliqué que le système modifié était fondé sur trois critères fondamentaux : le taux de mortalité des moins de cinq ans, le produit national brut par habitant et le nombre d'enfants, ce qui conduisait à accorder progressivement une priorité plus élevée aux enfants des pays à faible revenu, notamment des pays les moins avancés et de ceux de l'Afrique subsaharienne. Dans le cadre du système modifié, chaque pays bénéficiaire d'un programme de pays de l'UNICEF recevait une allocation minimale de 600 000 dollars pour les programmes de base (18 % du total des ressources ordinaires au titre des programmes). Ces ressources allouées conformément aux trois critères fondamentaux, selon la formule modifiée et le nouveau système de pondération, absorbaient 69 % du montant total des ressources ordinaires au titre des programmes.

423. En ce qui concerne les incidences du système modifié sur la répartition des ressources ordinaires entre les régions et leur allocation aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés, la Directrice générale adjointe a déclaré que, même s'il n'en était qu'à sa deuxième année d'application, ce système avait très bien permis d'allouer les ressources là où on en avait le plus besoin. Les pays à faible revenu avaient vu leur part des ressources ordinaires passer de 80 % en 1998 à 83 % en 2000, cette part devant atteindre 84 % en 2004. Pour les pays à faible revenu, la part des ressources ordinaires allouée aux moins avancés d'entre eux a été portée de 46 % en 1998 à 52 % en 2000, et devrait atteindre 54 % en 2004. La part des ressources ordinaires de l'Afrique subsaharienne avait considérablement augmenté, passant de 38 % en 1998 à 46 % en 2000, et devrait représenter 48 % en 2004. Les pays où les taux de mortalité infantile étaient très élevés avaient vu la part des ressources ordinaires qui leur était destinée passer de 34 % en 1998 à 43 % en 2000, et devraient recevoir 45 % de ces ressources en 2004.

424. En ce qui concerne la réserve de 7 %, la Directrice générale adjointe a rappelé les objectifs qui avaient justifié sa création. Elle a indiqué qu'en 1999 – sa première année de fonctionnement – cette réserve avait été de 21,4 millions de dollars des États-Unis. Les critères appliqués pour la répartition des fonds avaient pour but d'assurer la réalisation des objectifs définis, en particulier l'obtention de résultats dans les domaines prioritaires des programmes, et de pallier l'insuffisance des ressources ordinaires pour que les objectifs fixés dans les programmes de pays puissent être atteints. Elle a expliqué en outre que la plupart des fonds avaient été employés comme suit : programmes de vaccination (53 %), lutte contre le VIH/sida (11 %) et contre le paludisme (9 %), programmes de soins destinés aux jeunes enfants (8 %) et programmes d'éradication de la dracunculose (5 %). L'Afrique subsaharienne conti-

nuait d'être la principale bénéficiaire des ressources allouées (65 %). En 2000, 26,2 millions de dollars des États-Unis avaient été alloués à la réserve et, là encore, les principales interventions avaient porté sur la vaccination et la lutte contre le VIH/sida et le paludisme, représentant 76 % des ressources, et l'Afrique subsaharienne et l'Asie avaient reçu au total 79 % des fonds.

425. En conclusion, la Directrice générale adjointe a déclaré que le système modifié permettait de faire en sorte que les pays dont les besoins étaient les plus grands reçoivent la plus grande part des ressources ordinaires. L'objectif de l'UNICEF était d'accroître à la fois les ressources ordinaires et les autres ressources afin que tous les pays puissent garantir les droits des enfants et des femmes, mais les critères d'allocation de ces ressources devaient être fondés sur l'obtention de résultats en ce qui concerne les plus vulnérables.

426. Deux délégations ont accueilli avec satisfaction cet exposé détaillé. Le premier intervenant a indiqué que l'économie de son pays se redressait après une période très difficile au cours de laquelle l'assistance de l'UNICEF avait été très nécessaire. Même avec la reprise économique actuelle, cette assistance demeurait nécessaire étant donné qu'aucun pays n'avait encore atteint le stade où il pouvait s'en passer pour appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant.

427. Le deuxième intervenant a fait observer que les ressources destinées à l'Asie avaient diminué entre 1996 et 2000 et que, lors du prochain examen en 2003, l'allocation des ressources ordinaires à l'Asie serait suivie de près.

428. La Directrice générale adjointe a remercié les délégations de leurs observations et déclaré que l'UNICEF continuerait d'apporter son aide aux pays, même si les ressources ordinaires étaient réduites. Elle a souligné que les allocations à ce titre seraient examinées de près sur une base régulière et que la réserve de 7 % servirait à atténuer certains des problèmes causés par la réduction des ressources ordinaires.

F. Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

429. Le Directeur de la Division du secteur privé a présenté les rapport et états financiers pour l'exercice de 12 mois terminé le 31 décembre 1999 (E/ICEF/2000/AB/L.6). Il a signalé que 1999 avait été une année exceptionnelle pour la Division, les résultats obtenus ayant dépassé les prévisions du plan. L'augmentation des recettes était imputable aux ventes de cartes de vœux et autres produits et aux collectes de fonds auprès du secteur privé. L'augmentation des recettes nettes provenant de la Division du secteur privé était aussi due à un contrôle plus strict des coûts et à la fermeté du dollar des États-Unis. Toutefois, le Directeur a ajouté que le maintien d'un dollar fort aurait des répercussions importantes sur les recettes de 2000, ce qui était un motif d'inquiétude pour la Division.

430. La plupart des délégations ayant pris la parole dans le cadre de ce point de l'ordre du jour ont félicité la Division du secteur privé des résultats qu'elles avaient obtenus en 1999 et accueilli avec satisfaction les nouvelles mesures prises par la direction de la Division. Une délégation a souligné l'apport positif que représentaient les investissements financiers de la Division du secteur privé dans les activités des comités nationaux. Tout en félicitant les comités nationaux de cette année fructueuse, de nombreuses délégations ont noté l'augmentation démesurée des autres

ressources et invité les comités nationaux à s'efforcer d'accroître les ressources ordinaires du Fonds. Bien que l'ensemble des délégations se soient déclarées favorables à une collaboration plus étroite avec le milieu des affaires, plusieurs intervenants ont mis l'UNICEF en garde contre le danger de vendre son nom au rabais et demandé que les directives régissant les alliances avec des sociétés privées soient communiquées au Conseil. La Directrice générale a elle aussi souligné l'importance des ressources ordinaires et engagé les comités nationaux à mobiliser davantage de ressources à ce titre. Elle a souscrit à l'idée d'organiser une réunion intersessions avant la session du Conseil en janvier 2001 afin de communiquer des renseignements sur les pratiques et les expériences de l'UNICEF avec le secteur privé.

431. En réponse aux observations concernant le fait que l'augmentation des recettes provenant des collectes de fonds auprès du secteur privé était plus importante que celle des recettes tirées de la vente de cartes de vœux et autres produits, le Directeur de la Division du secteur privé a déclaré que l'UNICEF considérait que la collecte de fonds privés était un secteur en expansion et que cette tendance devait se poursuivre, ce qui justifierait évidemment l'allocation de ressources financières et humaines plus importantes à ce secteur. Un grand nombre de délégations ont souligné le fait que le volume des ventes de cartes de vœux était demeuré inchangé. Lors de sa présentation, le Directeur avait informé les délégations de la création d'un groupe de travail mondial sur le secteur privé, auquel participaient les comités nationaux et qui évaluerait les activités productrices de recettes. Ce groupe de travail devait présenter au début de 2001 un rapport qui serait communiqué au Conseil d'administration. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe II, décision 2000/16.)

G. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

432. En présentant le rapport sur les activités de vérification interne des comptes (E/ICEF/1999/AB/L.14), le nouveau Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a fait observer que l'on avait de nouveau dépassé l'objectif annuel selon lequel les opérations de vérification doivent porter sur 30 % des bureaux extérieurs. Il a indiqué que les recommandations du Bureau avaient fait l'objet d'un accord quasi unanime en 1999, et que plus de 75 % des bureaux dont les comptes avaient été vérifiés avaient adopté de leur propre chef un plan d'action visant à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport final.

433. Se fondant sur les activités de vérification de 1999, le Bureau a conclu que le contrôle interne demeurait satisfaisant, mais a fait état d'un léger relâchement dans certains bureaux par rapport à l'année précédente, lequel s'expliquait par la mise en service du Système de gestion des programmes en 1999. Comme indiqué dans le rapport, le Bureau a accordé une plus grande attention ces dernières années aux questions relatives aux programmes, et le Directeur a précisé que la Division entendait faire une plus large place à la vérification des résultats.

434. De nombreuses délégations ont jugé le rapport concis, technique et bien documenté, et estimé qu'il témoignait de la transparence instaurée par l'UNICEF. Certaines délégations ont demandé que des mesures soient prises pour renforcer le contrôle des fournitures sur le terrain. Une délégation a appelé l'attention sur la gestion financière et matérielle des activités de la Division du secteur privé dans les bureaux extérieurs.

435. Plusieurs délégations se sont inquiétées des retards de parution des rapports des donateurs. D'autres intervenants, abordant la question du Système de gestion des programmes en général, ont demandé si les problèmes rencontrés étaient passagers ou risquaient de se prolonger. La Directrice générale adjointe à la gestion interne, à l'administration et aux finances, a dit que deux gigantesques opérations avaient été menées à bien en 1999, à savoir l'introduction du Système de gestion des programmes et du Système de la logistique sur le terrain. Ces systèmes sont désormais mieux rodés et les retards de parution des rapports des donateurs devraient diminuer.

436. Une délégation s'est félicitée de l'application de méthodes d'évaluation de l'exécution des projets et a proposé que les rapports fassent davantage état de ce type d'analyse. Un certain nombre de délégations ont noté la pratique consistant à recruter des consultants auprès d'une source unique. La Directrice générale adjointe a expliqué que l'UNICEF avait délégué les activités de recrutement aux bureaux extérieurs et que de nombreux consultants étaient recrutés sur le plan local conformément à des directives arrêtées d'un commun accord.

437. Certaines délégations ont souhaité que les prochaines activités de vérification fassent une plus large place aux évaluations prévues dans le cadre des programmes, notamment les évaluations confiées à des intervenants indépendants. Une délégation a souligné que, à un moment où les donateurs réduisaient l'aide apportée à l'ONU et aux organisations qui lui sont apparentées, l'UNICEF se devait d'insister sur les résultats et l'efficacité et ne tolérer aucune irrégularité.

438. Des délégations se sont déclarées préoccupées par la question de la gestion des services communs dans les bureaux extérieurs. La Directrice générale adjointe a précisé qu'un atelier avait été organisé dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, et il était apparu qu'un seul modèle ne convenait pas compte tenu de la diversité des situations dans les différents pays.

439. Une délégation a souhaité avoir une vue d'ensemble des mécanismes de contrôle en vigueur à l'UNICEF ainsi que des précisions sur l'évaluation des risques, assorties d'estimations chiffrées plus détaillées. Un intervenant s'est penché sur la question des méthodes de vérification des comptes relatifs aux programmes, notamment celles servant à l'évaluation des projets, et a souligné qu'il importait de renforcer les capacités des partenaires afin de mieux gérer les sommes versées au titre de l'assistance. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe II, décision 2000/17.)

H. Programme de travail pour 2001

440. Le programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2001 (E/ICEF/2000/15) a été présenté par le Secrétaire du Conseil, qui a signalé que les plans de financement pluriannuel pesaient dans le choix des points de l'ordre du jour des prochaines sessions.

441. Un intervenant s'est félicité de la démarche retenue pour les travaux du Conseil d'administration. Il a demandé, avec plusieurs autres intervenants, que le secrétariat distribue à l'avance la liste des notes de pays et des recommandations relatives aux programmes de pays que le Conseil devait examiner en 2001. Le même intervenant souhaitait que le rapport annuel présenté par la Directrice générale au Conseil économique et social soit moins générique. Des délégations ont également

demandé qu'une synthèse des rapports oraux soit remise aux membres du Conseil quelques jours avant le début de chaque session, étant donné que ce type de rapport ne facilitait pas le dialogue et que le secrétariat envisageait d'inscrire dans le programme de travail pour 2001 un point consacré à l'éducation de base. À cet égard, le Président a déclaré que l'on pourrait peut-être aborder la question de l'éducation à la deuxième session ordinaire dans le cadre de l'examen du rapport sur la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF, et la Directrice générale a ajouté que le secrétariat se chargerait des modalités pratiques. (Pour le programme de travail adopté par le Conseil d'administration pour 2001 voir annexe II, décision 2000/18.)

I. Questions diverses

442. Une délégation a souligné l'importance de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait aux enfants, précisant que cela serait l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés ces 10 dernières années. Elle a demandé que l'ordre du jour de la session extraordinaire porte sur les questions suivantes : soins à dispenser aux jeunes enfants et développement; enfants ayant besoin d'une protection spéciale; et participation accrue des enfants.

443. S'agissant du transfert du Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes, la Directrice générale a déclaré que le secrétariat avait pour politique de revoir périodiquement le lieu d'implantation de ses huit bureaux régionaux. Ces six derniers mois, l'UNICEF avait entrepris de réévaluer le cas du bureau de Santafé de Bogotá essentiellement au vu des programmes engagés dans la région. Elle a admis que le secrétariat aurait dû consulter plus largement les autorités colombiennes, mais souligné que le Fonds continuerait d'être très présent en Colombie, puisqu'au bureau de pays serait adjoint un bureau sous-régional, à Santafé de Bogotá, lequel serait chargé de superviser les activités au Venezuela et de gérer les programmes Amazon et Pro-Andes (Programme pour la région des Andes).

444. Le représentant de la Colombie a confirmé qu'il y avait effectivement eu un manque de communication. Il a souligné que le transfert n'était pas un simple problème de gestion mais avait aussi des ramifications politiques. Il a su gré au secrétariat d'avoir tenté de rectifier le tir et a fait état d'un dialogue fructueux. Il a suggéré, qu'à l'avenir, l'UNICEF s'abstienne de prendre des décisions similaires sans avoir au préalable pris l'avis de toutes les parties.

445. Une autre délégation a fait rapport sur la Conférence sur les enfants touchés par la guerre, qui s'est tenue à Winnipeg (Canada) du 10 au 17 septembre. Elle a donné un aperçu de la structure de la Conférence qui avait comporté une réunion de jeunes, une réunion d'experts présidée par l'UNICEF et une réunion au niveau ministériel. Elle s'est félicitée de la participation du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et de Graça Machel, qui a présenté un rapport quinquennal faisant suite à son étude sur les répercussions des conflits armés sur les enfants. Par leur énergie et leur dynamisme, les jeunes ont donné le ton de la Conférence. Cette délégation a souligné que la session extraordinaire consacrée aux enfants ne pouvait que bénéficier de la participation des principaux intéressés. Elle a par ailleurs invité tous les gouvernements à signer et ratifier les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention No 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination et le Statut de

Rome de la Cour pénale internationale, et leur a recommandé de le faire avant la session extraordinaire.

446. Une délégation a invité l'UNICEF et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à organiser au Soudan un atelier régional sur les enfants dans les conflits armés. Les recommandations adoptées par les participants à l'atelier pourraient ensuite être portées à la connaissance des chefs d'État de la région.

447. Le Président du Conseil a rappelé aux délégations que l'Assemblée générale avait proclamé la période 2001-2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

448. La Directrice générale a fait observer que la session extraordinaire consacrée aux enfants devait se tenir dans un an à peine et qu'il était à craindre que le financement nécessaire à cette fin ne soit pas réuni. Elle a fait état des contributions généreuses versées par les Gouvernements de Chypre, de la Finlande, de la Grèce et du Royaume-Uni au fonds d'affectation spéciale devant permettre aux pays les moins avancés de participer à la session extraordinaire. Par ailleurs, les Gouvernements de l'Irlande et du Royaume-Uni ayant annoncé qu'ils verseraient des contributions visant à assurer le fonctionnement du secrétariat de la session, la Directrice les a remerciés et a encouragé les autres pays à suivre leur exemple.

449. La Directrice générale a ensuite rendu hommage à M. John Donehue, Directeur régional pour l'Europe centrale, l'Europe de l'Est, la CEI et les États baltes, qui prenait sa retraite. Par son dynamisme et son sérieux, il avait eu une influence décisive dans le bureau de pays au Brésil, au siège dans le domaine de l'évaluation et, tout récemment, en sa qualité de directeur régional. Elle a également salué M. Daniel Toole, son directeur de cabinet, et Mme Marianne Kelly, son assistante, tous deux étant appelés à exercer de nouvelles fonctions, et souhaité la bienvenue à M. Saad Houry, son nouveau directeur de cabinet.

450. La Directrice générale a ensuite donné lecture de la liste des lauréats auxquels a été décerné le Prix du personnel en 1999. Ce prix est allé à des bureaux de l'UNICEF pour le travail remarquable qu'ils ont accompli à l'occasion de catastrophes naturelles. Le personnel du bureau de pays au Venezuela et du bureau de zone en Colombie s'est distingué par son dévouement et son travail d'équipe lors des inondations qui ont dévasté le nord du Venezuela en décembre 1999. Le personnel du bureau de pays en Turquie a été choisi pour sa remarquable préparation et l'efficacité de ses interventions au cours des séismes qui ont frappé la majeure partie de la Turquie septentrionale en août et novembre 1999.

451. La Directrice générale a indiqué quel était le nombre de signataires des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Au moment de la session du Conseil d'administration, 69 gouvernements avaient signé le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et trois autres l'avaient ratifié. Le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants avait quant à lui été signé par 64 pays et ratifié par un pays. La Directrice générale a constaté que l'on avait beaucoup progressé dans ce domaine du fait que de nombreux pays avaient signé les Protocoles pendant le Sommet du Millénaire.

J. Clôture de la session

452. Après avoir remercié les membres du Conseil d'administration de leur contribution, leurs conseils et leur assistance, la Directrice générale a de nouveau rappelé aux délégations que la session extraordinaire qui sera consacrée aux enfants se tiendrait dans un an à peine et que le moment était venu pour les pays de présenter les rapports sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants, demandés par le Secrétaire général. Elle a déclaré attendre avec intérêt la deuxième session de fond du Comité préparatoire en janvier et précisé qu'elle souhaitait faire largement participer le Conseil d'administration aux consultations. Le Conseil jouerait un rôle de premier plan lors de la session extraordinaire.

453. S'agissant de la question de la vaccination, la Directrice générale entend poursuivre les consultations à ce sujet. Elle a souligné que l'éducation était et demeurerait au centre des travaux de l'UNICEF et ne pâtirait pas de l'expansion des activités de vaccination. Elle a appelé l'attention des membres du Conseil sur le Sommet mondial des partenaires contre la poliomyélite la semaine suivante et souhaitait que les principaux pays y jouent un rôle déterminant. Elle a précisé que l'on suivrait de très près la suite donnée aux engagements pris à l'occasion de la Conférence sur les enfants touchés par la guerre.

454. Elle a salué le dynamisme du Président du Conseil d'administration, lequel présidait la dernière session de l'année. L'engagement de ce dernier en faveur des enfants était visible partout – au Conseil de sécurité, à la Cinquième Commission, au Bureau et au Conseil. Elle a remercié tous les membres du Bureau de leur contribution.

455. La Directrice générale a par ailleurs annoncé que l'UNICEF présidait le Comité des organisations coparrainantes de l'ONUSIDA et encouragé chacun à participer au combat livré contre la pandémie.

456. Le Président du Conseil a déclaré que les semaines et mois à venir revêtraient une importance cruciale pour les enfants. La session extraordinaire ferait date et appelait des efforts accrus de la part du Conseil. Les activités prévues devant s'ajouter au programme de travail déjà très chargé du Conseil, le Président a recommandé aux délégations de se préparer à faire tout ce qui était en leur pouvoir afin de défendre la cause des enfants au cours de l'année à venir.

Annexe I

Contributions des gouvernements à la masse commune des ressources pour les exercices 1998 à 2000 et montants indicatifs des contributions pour 2001 et 2002

Annonces de contributions reçues au 2 février 2000

(Montants exprimés en milliers d'unités de la monnaie dans laquelle l'annonce a été faite et leur équivalent en milliers de dollars des États-Unis)

(Ce tableau montre les montants fermes et les montants indicatifs communiqués par les États Membres. Un certain nombre de pays qui ne sont pas encore en mesure d'annoncer leur contribution ont laissé entendre que celle-ci serait en hausse par rapport à son niveau actuel. Si ces pays étaient inclus dans le tableau au niveau de leur contribution actuelle, le montant total des contributions des gouvernements, aux taux de change courants, représenterait 94,4 % des 363 millions de dollars des États-Unis prévus par le plan à moyen terme.)

Pays	1998 Montant effectif		1999 Montant provisoire ^a		2000 Montant ferme		2001 Montant indicatif		2002 Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	201,8	40,2	202,7	34,5	200,0	31,7 ^h	–	–	–	–
Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Algérie	–	–	20,0	20,0	–	–	–	–	–	–
Allemagne	11 000,0	5 978,3	10 700,0	5 921,1	8 500,0	4 367,9 ^h	–	–	–	–
Andorre	12,0	12,0	–	–	–	– ^j	–	–	–	–
Angola	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0 ^g	–	–	–	–
Argentine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	4 456,0	2 970,7	4 590,0	2 809,1	4 672,0	3 033,8 ^h	–	–	–	–
Autriche	21 000,0	1 694,0	20 000,0	1 695,8	–	–	–	–	–	–
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bahamas	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bahreïn	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	30,0	30,0	32,0	32,0	34,5	34,5 ^{g, h}	–	–	–	–

Pays	1998		1999		2000		2001		2002	
	Montant effectif		Montant provisoire ^a		Montant ferme		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Barbade	8,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	80 000,0	2 156,3	80 000,0	2 313,6	-	^j	-	-	-	-
Belize	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénin	3,5	3,5	4,0	4,0	4,5	4,5 ^g	-	-	-	-
Bhoutan	805,6	20,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	195,0	195,0 ^e	20,0	20,0	10,0	10,0 ^h	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	20,0	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	300,0	300,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	180,0	0,1	250,0	0,2	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	3 000,0	5,2	-	-	-	-	-	-	-	-
Burundi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	13 500,0	9 574,5	13 500,0	8 940,4	-	^j	-	-	-	-
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	70,0	70,0 ^b	70,0	70,0 ^b	70,0	70,0 ^{b, g}	-	-	-	-
Chine	1 100,0	1 100,0 ^b	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0 ^{b, g, l}	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	0,5	0,9 ^{f, g}	-	-	-	-
Colombie	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0 ^{g, h}	-	-	-	-
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	3 300,0	12,6	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	5,0	5,0	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0 ^{b, g, l}	-	-	-	-
Danemark	200 000,0	30 467,2	190 000,0	26 443,8	190 000,0	25 640,5 ^h	200 000,0	26 990,0 ^{h, i}	200 000,0	26 990,0 ^{h, l}
Djibouti	1,0	1,0	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-

Pays	1998		1999		2000		2001		2002	
	Montant effectif		Montant provisoire ^a		Montant ferme		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	130,0	38,3	-	-	130,0	38,0 ^g	-	-	-	-
El Salvador	25,0	25,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 ^g	-	-	-	-
Équateur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Érythrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	273 137,6	1 797,0 ^f	275 000,0	1 748,2 ^d	-	- ^j	-	-	-	-
Estonie	18,6	18,6	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	100 000,0	100 000,0	105 000,0	105 000,0	110 000,0	110 000,0 ^h	-	-	-	-
Éthiopie	49,3	49,3	49,3	49,3	-	-	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0 ^{f, g, h}	500,0	500,0 ^{h, i}	500,0	500,0 ^{h, i}
Fidji	4,8	2,5	4,8	2,4	5,1	2,6 ^h	-	-	-	-
Finlande	63 842,8	11 822,7 ^f	64 000,0	11 271,7	-	- ^j	-	-	-	-
France	47 000,0	7 981,4	49 000,0	7 848,5 ^c	48 000,0	7 202,4 ^h	-	-	-	-
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ghana	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0 ^g	-	-	-	-
Grèce	200,0	200,0	230,0	230,0 ^f	-	- ^j	-	-	-	-
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	190,0	31,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haiti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras	47,2	47,2	22,2	22,2	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	11,4	11,4	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1998		1999		2000		2001		2002	
	Montant effectif		Montant provisoire ^a		Montant ferme		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Vierges britanniques	-	-	38,4	38,4	-	-	-	-	-	-
Inde	29 200,0	694,7 ^b	31 000,0	715,8	31 000,0	716,7 ^g	-	-	-	-
Indonésie	190,6	190,6	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran (République islamique d')	-	-	-	-	50,0	50,0 ^e	-	-	-	-
Iraq	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 352,0	1 896,0	1 427,5	1 927,9 ^f	-	- ^j	-	-	-	-
Islande	8 936,2	133,0	8 858,6	131,8	9 500,0	130,2 ^{f, h}	-	-	-	-
Israël	40,0	40,0	55,0	55,0	-	-	-	-	-	-
Italie	12 000 000,0	6 779,7	14 000 000,0	7 758,0	-	- ^j	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	17,0	0,5 ^b	-	-	60,0	60,0 ^{b, g}	-	-	-	-
Japon	25 533,0	25 533,0	25 215,0	25 215,0	26 600,0	26 600,0 ^{f, h}	-	-	-	-
Jordanie	10,0	14,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kiribati	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	200,0	200,0 ⁱ	200,0	200 ^{g, i}	-	-	-	-
Lesotho	-	-	23,6	4,0	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	5,0	3,4	7,0	5,1	7,0	4,6 ^g	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	13 986,5	368,1	16 000,0	463,3	-	-	-	-	-	-
Madagascar	500,0	1,4 ^k	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1998		1999		2000		2001		2002	
	Montant effectif		Montant provisoire ^a		Montant ferme		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Malaisie	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0 ^{f, g}	-	-	-	-
Malawi	60,0	1,4	60,0	1,4	60,0	1,4 ^g	-	-	-	-
Maldives	5,0	5,0	7,5	7,5	7,5	7,5 ^g	-	-	-	-
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	4,1	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	75,0	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	180,0	7,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	500,0	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	202,4	202,4 ^b	200,0	200,0	200,0	200,0 ^g	-	-	-	-
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	79,8	13,1	86,3	15,3	87,4	14,0 ^g	-	-	-	-
Mongolie	10,0	10,0	10,0	10,0	11,0	11,0 ^{g, h}	-	-	-	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Myanmar	1 560,2	6,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	637,0	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	26,0	26,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	290 000,0	38 402,6	280 000,0	36 940,4	280 000,0	34 826,4 ^h	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1 400,0	818,7	1 500,0	789,9	-	-	-	-	-	-
Oman	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0 ^g	-	-	-	-
Ouganda	-	-	-	-	2,0	2,0 ^h	-	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	-	-	2 750,0	56,5 ^b	2 700,0	52,7 ^h	-	-	-	-
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	16,7	16,7	33,6	33,6 ^e	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1998		1999		2000		2001		2002	
	Montant effectif		Montant provisoire ^a		Montant ferme		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	52 000,0	25 836,8	52 000,0	27 531,9	52 000,0	23 716,2 ^h	52 000,0	23 716,2 ^{h, i}	52 000,0	23 716,2 ^{h, l}
Pérou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Philippines	140,5	140,5 ^b	48,1	48,1 ^b	50,5	50,5 ^{b, f, h}	-	-	-	-
Pologne	-	-	155,5	46,0	208,0	51,5 ^{f, g}	-	-	-	-
Portugal	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0 ^h	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Corée	1 000,0	1 000,0	1 200,0	1 200,0	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0 ^g	-	-	-	-
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République dominicaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	25,0	11,7	-	-	30,0	14,1 ^g	-	-	-	-
République tchèque	4 000,0	120,8	5 000,0	166,6	5 000,0	139,1 ^g	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	14 723,6	1,5	85 276,4	5,3	210 000,0	11,7 ^{f, g, h}	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10 000,0	16 666,7	13 000,0	21 035,6	15 000,0	24 193,5 ^h	15 000,0	24 193,5 ^{h, i}	15 000,0	24 193,5 ^{h, l}
Rwanda	1 397,0	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	2,7	2,7	-	-	-	-	-	-
Saint-Marin	39 749,2	22,4 ^l	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1998		1999		2000		2001		2002	
	Montant effectif		Montant provisoire ^a		Montant ferme		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Samoa	–	–	1,0	1,0	–	–	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Seychelles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Singapour	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0 ^g	–	–	–	–
Slovaquie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Slovénie	500,1	3,1	347,0	2,2	681,0	3,6 ^h	–	–	–	–
Somalie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soudan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	15,5	15,5	15,5	15,5	–	–	–	–	–	–
Suède	250 000,0	32 056,6	265 000,0	32 939,2	280 000,0	33 174,4 ^h	280 000,0	33 174,4 ^{h, i}	–	–
Suisse	17 000,0	12 230,2	17 000,0	12 408,8	17 000,0	10 625,0 ^h	17 000,0	10 625,0 ^{h, i}	17 000,0	10 625,0 ^{h, l}
Suriname	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaziland	8,8	1,4	–	–	–	–	–	–	–	–
Tadjikistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tchad	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Thaïlande	2 925,0	188,4 ^{b, k}	2 080,5	169,2 ^{b, k}	2 080,5	112,5 ^{b, g}	–	–	–	–
Togo	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tonga	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Trinité-et-Tobago	–	–	1,6	1,6	–	–	–	–	–	–
Tunisie	55,7	94,7 ^e	40,5	37,3	37,0	30,0 ^{g, h}	37,0	30,2 ^h	37,0	30,2 ^h
Turkménistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Turquie	130,0	130,0	120,0	120,0	120,0	120,0 ^{g, h}	–	–	–	–
Tuvalu	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ukraine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Uruguay	–	–	30,0	30,0 ^e	–	–	–	–	–	–
Vanuatu	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Venezuela	47,0	47,0	–	–	–	–	–	–	–	–
Viet Nam	12,8	12,8	–	–	13,7	13,7 ^g	–	–	–	–

Pays	1998		1999		2000		2001		2002	
	Montant effectif		Montant provisoire ^a		Montant ferme		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Yémen	-	-	16,7	16,7	18,4	18,4 ^{g, h}	-	-	-	-
Yougoslavie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des contributions		343 276,2		348 621,8^a		309 513,6		119 229,3		86 054,9
Ajustements par rapport aux exercices antérieurs		374,9								
Montant total des contributions des gouvernements		343 651,1		348 621,8		309 513,6		119 229,3		86 054,9

^a Certains chiffres sont susceptibles d'être modifiés après la clôture des comptes de 1999.

^b Le montant indiqué s'entend hors contributions au titre des dépenses locales.

^c Contribution supplémentaire au titre de 1998 (1 million de francs français équivalant à 177 870 dollars É.-U.), comptabilisée en 1999 au titre des recettes de 1999.

^d Contribution supplémentaire de 15 millions de pesetas espagnoles annoncée pour 1999 et reçue le 6 janvier 2000.

^e Y compris des fonds reçus au titre de contributions pour des exercices antérieurs.

^f Sous réserve d'approbation par le Parlement.

^g Contribution annoncée pendant la Conférence d'annonce de contributions de 1999.

^h Contribution annoncée postérieurement à la Conférence d'annonce de contributions de 1999 ou confirmée pendant la première session du Conseil d'administration de l'UNICEF en février 2000.

ⁱ Annonce provisoire.

^j Annonce devant être faite pendant l'année fiscale.

^k Montant comprenant des contributions annoncées ou acquittées dans les deux monnaies.

^l Montant en monnaie locale ajusté en fonction du taux de change des Nations Unies à la date de réception du paiement.

Annexe II**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2000**

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
<i>Première session ordinaire</i>	
2000/1	Programme de travail de la Division du secteur privé et projet de budget pour 2000
2000/2	Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF
2000/3	Plan de financement pluriannuel : garantir des ressources suffisantes pour la réalisation des objectifs prioritaires du plan à moyen terme
2000/4	Rapport annuel au Conseil économique et social
2000/5	Rapport de la deuxième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé
<i>Session annuelle</i>	
2000/6	Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF à l'appui de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 et les manifestations complémentaires
2000/7	Modifications au mode d'établissement du budget
2000/8	Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration
2000/9	Suivi du Sommet mondial pour les enfants
2000/10	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000
2000/11	Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant
<i>Deuxième session ordinaire</i>	
2000/12	Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF
2000/13	Recommandations concernant le prélèvement sur la masse commune des ressources de montants supplémentaires à affecter au financement des programmes de pays approuvés
2000/14	Recommandations concernant la poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et la reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises »
2000/15	Plan à moyen terme pour la période 2000-2003
2000/16	Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999
2000/17	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes
2000/18	Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2001

Première session ordinaire

2000/1

Programme de travail de la Division du secteur privé et projet de budget pour 2000

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2000

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2000, un budget de dépenses d'un montant de 93,1 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2000/AB/L.1) :

<i>(En millions de dollars É.-U.)</i>	
Commissions – bureaux extérieurs	2,3
Coût des marchandises livrées	35,4
Dépenses de commercialisation	20,8
Services d'appui	19,6
Programme de prospection de marché	3,4
Programme d'expansion des collectes de fonds privés	7,1
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,5
Programme d'investissement des pays nordiques	4,0
Total des dépenses^a	93,1

^a Pour plus de détails, voir le tableau 2.

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2000/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; et inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2000, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2000

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2000, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 291 millions de dollars (ressources ordi-

naires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2000/AB/L.1.

C. Questions de politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les modifications du tableau d'effectifs qui se traduisent par une diminution nette de six postes, comme cela est indiqué dans les annexes I et III du document E/ICEF/2000/AB/L.1;

2. *Proroge* le Programme de prospection de marchés, avec une dotation de 3,4 millions de dollars pour 2000;

3. *Proroge* le Programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,1 millions de dollars pour 2000;

4. *Proroge* le Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne neuf pays, avec un budget de 500 000 dollars pour 2000;

5. *Met en place* le Programme d'investissement des pays nordiques, qui concerne quatre pays, avec un budget de 400 000 dollars pour 2000;

6. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2000, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2001, à concurrence de 37,6 millions de dollars, comme il est indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2000/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure dans le tableau 6 du document E/ICEF/2000/AB/L.1.

*Première session ordinaire
31 janvier 2000*

2000/2

Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Approuve les recommandations ci-après telles qu'elles sont récapitulées dans le document E/ICEF/2000/P/L.19 :

a) L'affectation de fonds supplémentaires au titre de la masse commune des ressources, d'un montant total de 9 966 943 dollars, pour financer les programmes approuvés des pays suivants :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Document décrivant le programme de pays approuvé (E/ICEF/...)</i>
Cambodge	2000	1 277 000	1996/P/L.51
Congo	2000	26 398	1998/P/L.25
Guinée	2000-2001	2 701 000	1996/P/L.12/Add.1
Iraq	2000	966 650	1998/P/L.32
Libéria	2000	293 000	1998/P/L.27
Madagascar	2000	734 023	1995/P/L.12
République populaire démocratique de Corée	2000	83 000	1998/P/L.30
Rwanda	2000	549 000	1997/P/L.20
Sénégal	2000-2001	2 168 000	1996/P/L.14/Add.1
Somalie	2000	1 168 872	1998/P/L.24

b) Une prolongation d'un an des programmes de coopération approuvés en cours avec l'Égypte (E/ICEF/1994/P/L.14 et Corr.1) et la Malaisie (E/ICEF/1996/P/L.28/Add.1).

*Première session ordinaire
2 février 2000*

2000/3

Plan de financement pluriannuel : garantir des ressources suffisantes pour la réalisation des objectifs prioritaires du plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le calendrier proposé pour la présentation au Conseil d'administration des divers éléments du plan de financement pluriannuel, en tenant dûment compte des dispositions supplémentaires relatives aux modifications proposées du budget d'appui (décrites au paragraphe 3 ci-après);

2. *Affirme* la validité du plan à moyen terme actuel jusqu'à la fin de 2001 et *accepte* la proposition tendant à ce que le prochain plan stratégique à moyen terme soit présenté au Conseil d'administration en 2001 pour une période fixe de quatre ans (2002-2005). Le calendrier de présentation au Conseil d'administration des divers éléments du plan de financement pluriannuel sera également examiné à cette occasion;

3. *Demande* à la Directrice générale de présenter les modifications du cycle budgétaire proposées (décrites aux paragraphes 39 et 57 du document E/ICEF/2000/5) au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour qu'il les examine et formule des observations à cet égard avant la présentation finale d'un cycle budgétaire révisé à la session annuelle du Conseil d'administration en 2000, compte tenu de l'importance d'une adaptation aux situa-

tions particulières des programmes et des ressources afin d'atteindre les priorités du plan stratégique à moyen terme;

4. *Demande* à la Directrice générale de présenter au Conseil d'administration, dans la partie II de son rapport annuel, conformément à la décision 1999/7 (E/ICEF/1999/7/Rev.1), des mises à jour, le cas échéant, de la teneur des programmes du plan stratégique à moyen terme pendant les quatre ans couverts.

Première session ordinaire
2 février 2000

2000/4

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

Prend note du « rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » (E/ICEF/2000/4 (Part I) et Corr.1 et Corr.2), et *prie* le secrétariat de le transmettre, accompagné d'un résumé des interventions faites pendant le débat, au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2000.

Première session ordinaire
3 février 2000

2000/5

Rapport de la deuxième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport de la deuxième session du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé, tenue au siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève les 2 et 3 décembre 1999 (E/ICEF/2000/7) et des recommandations qu'il contient.

Première session ordinaire
3 février 2000

Session annuelle

2000/6

Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF à l'appui de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 et des manifestations complémentaires

Le Conseil d'administration

Décide :

a) Qu'un budget de 5,4 millions de dollars provenant d'autres ressources est approuvé pour la période 2000-2001 sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières :

<i>En dollars des États-Unis</i>	
Secrétariat technique.	450 000
Plaidoyer mondial pour les droits des enfants et pour la session extraordinaire.	2 020 000
Mobilisation des enfants et de la jeunesse	875 000
Mobilisation de la société civile.	1 365 000
Plaidoyer régional et mobilisation	690 000
Total	5 400 000

b) Que ce budget viendra en complément du financement de démarrage de 2 millions de dollars provenant d'autres ressources déjà approuvées dans la décision 1999/12 (E/ICEF/1999/7/Rev.1);

c) Que la Directrice générale présentera un rapport intérimaire sur l'emploi des fonds dans la partie II de son rapport annuel au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2001 et un rapport final lors de la session annuelle de 2002.

*Session annuelle
24 mai 2000*

2000/7

Modifications au mode d'établissement du budget

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme le principe selon lequel le plan dicte le budget, et le budget d'appui ne devrait pas être établi avant que le programme n'ait été suffisamment structuré à la faveur de l'élaboration du plan-cadre des opérations et des recommandations relatives aux programmes de pays (décision E/ICEF/1997/12/Rev.1), excluant de ce fait la soumission du budget d'appui à la seconde session ordinaire du Conseil d'administration en septembre;

2. *Invite* l'UNICEF à entamer des consultations avec ses membres et avec le Comité des conférences en vue de permettre au Conseil d'administration d'approuver les futurs budgets d'appui biennaux avant la fin de l'exercice biennal précédent, tout en respectant le principe que le plan dicte le budget;

3. *Décide* que, dans la limite des crédits approuvés pour le budget d'appui, la Directrice générale est autorisée à ajuster la structure de gestion d'appui pour mieux réaliser les priorités du programme et du plan à moyen terme, à la condition que toute création de poste supérieur à l'échelon P-5 soit préalablement approuvée par le Conseil d'administration. La Directrice générale rendra compte de toute modification du nombre et des grades des postes dans la structure d'appui dans son rapport annuel au Conseil d'administration.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/8

Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Prend note des visites effectuées sur le terrain par des membres du Conseil d'administration au Ghana et en Namibie, relatées dans le document E/ICEF/2000/CRP.5 ainsi qu'en Chine, dans le document E/ICEF/2000/CRP.6.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/9

Suivi du Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document « Rapport d'activités sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (E/ICEF/2000/11) ainsi que des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et de sa contribution à la réalisation des droits des enfants;

2. *Constate* que des efforts extraordinaires sont nécessaires pour accélérer l'accomplissement de progrès pour réaliser les buts fixés pour l'an 2000 et en conséquence *demande instamment* aux gouvernements de prendre toutes les mesures appropriées, y compris l'allocation du maximum de ressources possible pour des mesures en faveur des enfants, et la promotion de l'accès universel aux services sociaux de base;

3. *Est conscient* que des problèmes croissants compromettent les progrès dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial et *reconnaît* que l'UNICEF devrait continuer ses activités de plaidoyer et ses activités de programme directes en vue de garantir la réalisation des droits des enfants;

4. *Demande* aux gouvernements donateurs de renverser la baisse de l'APD afin d'appuyer les efforts visant à réaliser les objectifs du Sommet mondial et l'accès universel aux services sociaux de base, en particulier dans les pays les plus pauvres;

5. *Demande* aux gouvernements d'effectuer des examens aux niveaux national et sous-national en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des buts du Sommet mondial, y compris des enseignements tirés, d'identifier les stratégies pour les interventions futures, et leur *demande* en outre de faire rapport sur ces points au Secrétaire général;

6. *Prie* la Directrice générale de poursuivre le plaidoyer en faveur des activités de gouvernements et d'autres acteurs concernés de la société civile et de les appuyer dans la réalisation des objectifs de la fin de la décennie, dans le cadre des programmes d'action nationaux et sous-nationaux;

7. *Se félicite* des efforts faits par l'UNICEF en vue de renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'utilisation de données pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la fin de la décennie et *encourage* la Directrice générale à poursuivre ses travaux avec les gouvernements et les autres partenaires à cette fin;

8. *Prie* la Directrice générale de continuer à coopérer avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires aux niveaux national et international en vue de promouvoir la réalisation des buts du Sommet mondial et dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001;

9. *Prie aussi* la Directrice générale de fournir son concours au Secrétaire général pour l'élaboration de son rapport sur l'examen de fin de décennie en 2001, comprenant notamment un examen des progrès accomplis et des enseignements tirés au cours de la décennie, une analyse des principaux facteurs qui ont limité les progrès, un aperçu des défis et problèmes qui subsistent, ainsi que des recommandations pour l'avenir;

10. *Prie en outre* la Directrice générale de lui rendre compte à sa session annuelle de 2001 de la mise en oeuvre de la présente décision.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/10

Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'attribuer en 2000 le prix Maurice Pate à l'organisation non gouvernementale jamaïcaine « Rural Family Support Organization of Jamaica » (Association d'appui aux familles rurales);

2. *Approuve* à cette fin un prélèvement de 25 000 dollars sur la masse commune des ressources.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/11 Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec enthousiasme* l'adoption par l'Assemblée générale en consensus des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et celui concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;

2. *Engage* les gouvernements à ratifier le plus rapidement possible les deux Protocoles facultatifs et, à cet égard, à envisager la signature ou la ratification de ces documents au Sommet du Millénaire, qui se tiendra du 6 au 8 septembre 2000;

3. *Invite* la Directrice générale à appuyer les efforts des États en vue d'une signature et d'une ratification rapides des deux Protocoles facultatifs.

*Session annuelle
25 mai 2000*

Deuxième session ordinaire

2000/12 Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Approuve les recommandations de financement de programmes de la Directrice générale concernant la coopération au titre des programmes, telles que résumées dans le document E/ICEF/2000/P/L.27 présentées ci-après :

a) 129 881 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 282 338 700 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener en Afrique, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2000/...</i>
Burkina Faso	2001-2005	19 140 000	19 867 000	P/L.4/Add.1
Burundi	2001	2 332 000	6 068 000	P/L.28
Congo	2001-2002	1 878 000	5 000 000	P/L.33
Érythrée	2001	1 296 000	7 561 700	P/L.29
Ghana	2001-2005	17 165 000	42 835 000	P/L.6/Add.1
Libéria	2001-2002	2 699 000	7 000 000	P/L.34
Madagascar	2001-2003	14 344 000	12 000 000	P/L.30

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2000/...</i>
Maurice	2001-2003	1 500 000	150 000	P/L.31
Ouganda	2001-2005	26 088 000	74 997 000	P/L.3/Add.1
Rwanda	2001-2006	14 147 000	30 000 000	P/L.1/Add.1
Somalie	2001-2003	13 793 000	54 910 000	P/L.32
Swaziland	2001-2005	3 295 000	8 000 000	P/L.2/Add.1
Tchad	2001-2005	12 204 000	13 950 000	P/L.5/Add.1

b) 9 324 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 49 150 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener dans la région des Amériques et des Caraïbes, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2000/...</i>
Brésil	2000	–	4 100 000	P/L.35
	2001	755 000	13 900 000	P/L.35
Colombie	2000-2001	–	4 000 000	P/L.36
Guyana	2001-2005	3 275 000	1 250 000	P/L.7/Add.1
Honduras	2001	876 000	900 000	P/L.37
Pérou	2001-2005	4 418 000	25 000 000	P/L.8/Add.1

c) 221 582 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 420 600 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes en Asie, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2000/...</i>
Bangladesh	2001-2005	62 613 000	140 000 000	P/L.14/Add.1
Cambodge	2001-2005	15 583 000	52 200 000	P/L.9/Add.1
Chine	2001-2005	60 349 000	45 000 000	P/L.10/Add.1
Indonésie	2001-2005	25 442 000	83 000 000	P/L.39
Myanmar	2001-2005	33 010 000	30 000 000	P/L.11/Add.1
République démocratique populaire de Corée	2001-2003	2 761 000	9 000 000	
Timor oriental	2001-2002	1 500 000	11 400 000	P/L.38
Vietnam	2001-2005	20 324 000	50 000 000	P/L.12/Add.1 P/L.13/Add.1

d) 11 325 000 dollars au titre des engagements de dépenses à financer sur la masse commune des ressources et 38 millions de dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant des programmes à mener en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et les États baltes, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2000/...</i>
Albanie	2001-2005	3 445 000	15 000 000	P/L.15/Add.1
Géorgie	2001-2005	3 380 000	7 500 000	P/L.16/Add.1
Turquie	2001-2005	4 500 000	15 500 000	P/L.17/Add.1

e) 10 764 000 dollars au titre des engagements de dépenses à prélever sur la masse commune des ressources et 28 492 000 dollars au titre des engagements à financer à l'aide d'autres ressources destinés à la coopération concernant les programmes à mener au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, répartis comme suit :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2000/...</i>
Algérie	2001	1 085 000	800 000	P/L.40
Iraq	2001	2 453 000	10 047 000	P/L.41
Jordanie	2001-2002	–	2 000 000	P/L.42
Oman	2001-2003	1 500 000	1 500 000	P/L.43
République arabe syrienne	2001	926 000	290 000	P/L.44
Femmes et enfants palestiniens				
En CisJordanie et dans la bande de Gaza	2001-2003	2 550 000	11 400 000	P/L.45
En Jordanie	2001-2003	600 000	600 000	P/L.45
Au Liban	2001-2003	1 050 000	1 500 000	P/L.45
En République arabe syrienne	2001-2003	600 000	355 000	P/L.45

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2000*

2000/13
Recommandations concernant le prélèvement sur la masse commune des ressources de montants supplémentaires à affecter au financement des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve le prélèvement sur la masse commune des ressources d'un montant supplémentaire de 41 660 204 dollars à affecter au financement des programmes de pays approuvés, tels que résumés dans le document E/ICEF/2000/P/L.46, répartis comme suit :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Document concernant le programme de pays approuvé (E/ICEF/...)</i>
Afrique orientale et australe			
Afrique du Sud	2001	32 164	1996/P/L.6/Add.1
Malawi	2001	2 404 992	1996/P/L.3/Add.1
Mozambique	2001	3 067 702	1998/P/L.23
République-Unie de Tanzanie	2001	3 458 514	1996/P/L.7/Add.1
Zambie	2001	1 812 890	1996/P/L.8/Add.1
Afrique occidentale et centrale			
Cameroun	2001-2002	2 457 567	1997/P/L.1/Add.1
Côte d'Ivoire	2001	1 882 468	1996/P/L.10/Add.1
Mali	2001-2002	5 562 558	1997/P/L.3/Add.1
Nigéria	2001	13 041 846	1996/P/L.13/Add.1
République centrafricaine	2001	767 578	1996/P/L.9/Add.1
Togo	2001	674 000	1996/P/L.15/Add.1
Amériques et Caraïbes			
Paraguay	2001	38 000	1999/P/L.26
Asie orientale et Pacifique			
Malaisie	2001	54 428	1996/P/L.28/Add.1
Mongolie	2001	276 494	1996/P/L.29/Add.1
Pays des Îles du Pacifique	2001	732 893	1996/P/L.30/Add.1
Asie du Sud			
Népal	2001	1 110 527	1996/P/L.32/Add.1
Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants/États baltes			
Bosnie-Herzégovine	2001	27 000	1998/P/L.35
Ex-République yougoslave de Macédoine	2001	36 313	1998/P/L.38

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Document concernant le programme de pays approuvé (E/ICEF/...)</i>
Moyen-Orient et Afrique du Nord			
Maroc	2001	514 874	1996/P/L.37/Add.1
Soudan	2001	2 922 392	1996/P/L.39/Add.1
Yémen	2001	785 004	1998/P/L.33

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2000*

2000/14

Recommandation concernant la poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et la reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises »

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la prolongation pour la période de cinq ans allant de 2001 à 2005 du programme de coopération avec l'Initiative PolioPlus de Rotary International, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35) ainsi qu'un accroissement de 20 millions de dollars des autres ressources nécessaires au programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales comme indiqué dans le document E/ICEF/2000/P/L.47;

2. *Approuve* la reconduction pour une période de cinq allant de 2001 à 2005 de l'Initiative « Vaccins hors devises », conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1991/P/L.41), ainsi qu'un accroissement de 10 millions de dollars des autres ressources pour un total de 20 millions, indiqué dans le document E/ICEF/2000/P/L.47.

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2000*

2000/15

Plan à moyen terme pour la période 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan à moyen terme (E/ICEF/2000/AB/L.5 et Corr.1) en tant que cadre flexible d'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le plan à moyen terme (résumé dans le tableau 5) à titre de cadre prévisionnel pour la période 2000-2003, y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 640 millions de dollars au titre des dépenses afférentes

aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires devant être soumis au Conseil d'administration en 2001 (voir tableau 4, rubrique 3). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le plan demeurent valables.

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2000*

2000/16 Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intitulé « Division du secteur privé : rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 » (E/ICEF/2000/AB/L.6).

*Deuxième session ordinaire
20 septembre 2000*

2000/17 Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 1999 (E/ICEF/2000/AB/L.7).

*Deuxième session ordinaire
20 septembre 2000*

2000/18 Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2001

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail ci-après pour ses sessions de 2001, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/2000/15, modifié oralement :

Première session ordinaire (22-26 janvier)

- Rapport de la Directrice générale (première partie) : rapport annuel au Conseil économique et social (1995/5, 1998/1, 1999/6)
- Notes de pays (1995/8)
- Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2001 (1998/1)

- Annonces de contributions
- État des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants
- Questions financières^a :
 - a) Rapport et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
 - b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2001
- Réunion commune avec les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du PAM

**Session annuelle
(4-8 juin)**

- Rapport de la Directrice générale (deuxième partie) (1999/7, 1999/8, 2000/6)
- Suivi du Sommet mondial pour les enfants (2000/9)
- État des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001
- Assurer la survie, le développement et la protection des enfants en Afrique (1995/18)
- Aperçu des évaluations à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8)
- Rapport sur la vaccination, notamment l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
- Rapport sur les travaux de la troisième session du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination sur la santé
- Approches sectorielles
- Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire
(4-7 septembre)**

- Propositions de l'UNICEF pour la coopération au titre des programmes (1995/8)
- Rapport oral concernant les décisions du Conseil économique et social (1995/38 et E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)
- Plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005 (2000/3)

^a L'examen de ces questions aurait dû avoir lieu à la deuxième session ordinaire en septembre 2000.

- Politique de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/1999/7/Rev.1, par. 370)
- Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000
- Rapport et états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, première partie de l'exercice biennal 2000-2001
- Activités d'audit interne (1997/28)
- Rapport sur les travaux de la huitième session du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, y compris le rapport du Président du Conseil d'administration sur la session (1995/4)
- Programme de travail pour 2002

*Deuxième session ordinaire
20 septembre 2000*